

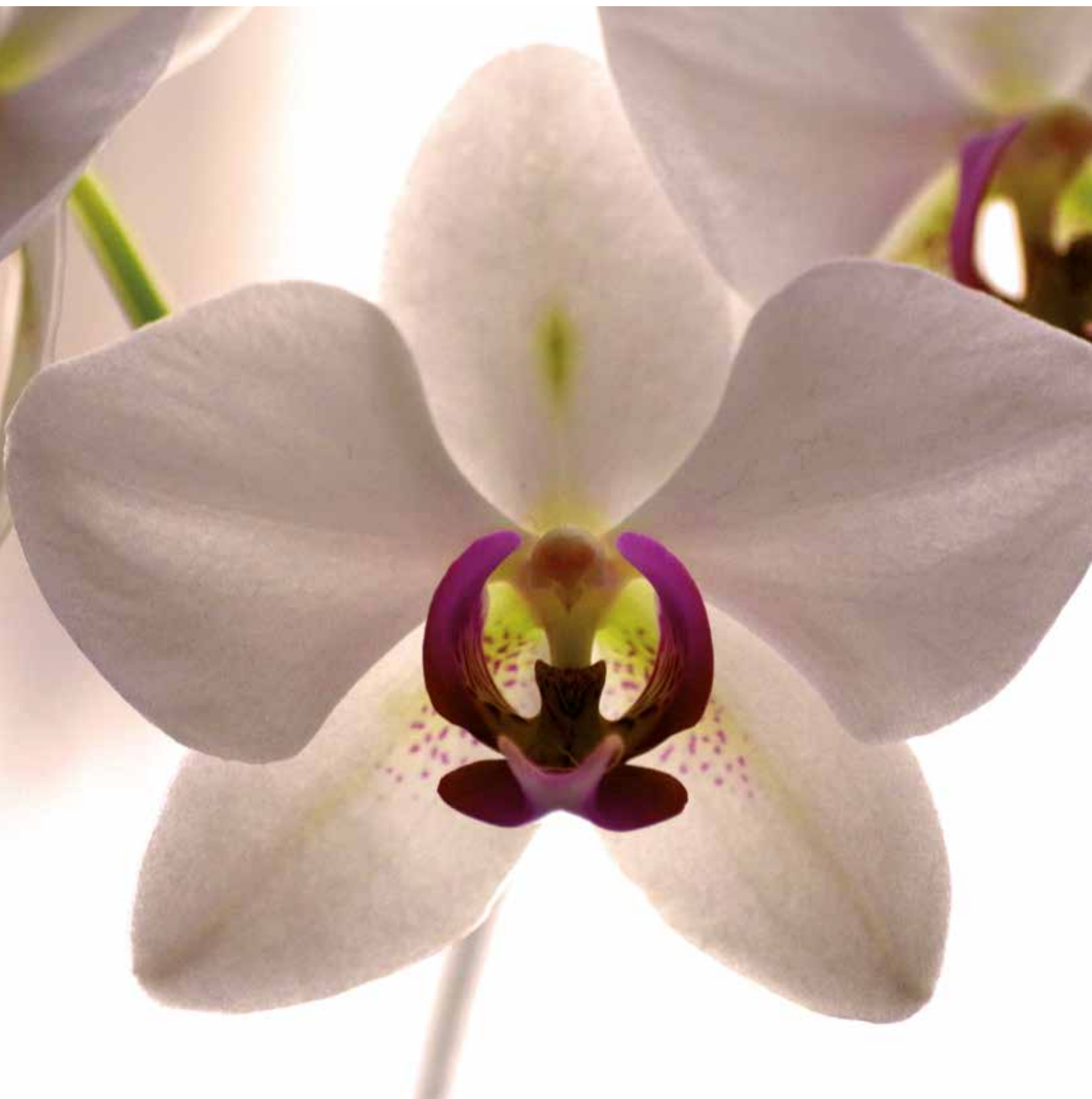


Centres SIPE · SIPE-Zentren

40 ans d'histoire
40 jährige Geschichte

Sommaire

Préface de Mme Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat	3
Le passé nous aide à façonner l'avenir, par Mme Lucie Kniel-Fux	4-5
Des histoires de l'intime territorialisées, par Mme Clothilde Palazzo-Crettol	7-22
La professionnalisation de la Fédération valaisanne des centres SIPE: un processus lié à trois thématiques, par Mme Susanne Lorenz	23-42
Schwangerschaftshilfe Familienplanung und Paarberatung: Historischer Kontext und Gründung der SIPE-Beratungszentren im Oberwallis, von Fr. Ursula Christen	43-71
Le soutien de la parentalité au SIPE: 40 ans d'évolution des prestations, par Mme Sarah Dini	73-82
La Fédération valaisanne des centres SIPE en 2016 (40 ans après), par Mme Danièle Tissonnier	83-84
• La consultation de couple, par Mme Anne Dubuis	85-86
• La consultation en périnatalité, aide à la grossesse, par Mme Isabelle Tschopp	87-88
• Le conseil en santé sexuelle, par Mme Mafalda Bellotto Veuthey	89-91
• L'éducation à la santé sexuelle, par Mme Edith Schubach	92-93
• Entwicklung der verschiedenen Bereiche im Oberwallis, von Fr. Zita Burgener-Imoberdorf	94-95
Le mot de la fin ou presque, par Mme Danièle Tissonnier	96-97
Leçon d'adieu, par Mme Eliane Launa Perrin	98-99



Préface

**Mme Esther Waeber-Kalbermatten,
Cheffe du Département de la santé,
des affaires sociales et de la culture**

**Fr. Esther Waeber-Kalbermatten ,
Departementvorsteherin,
Departement für Gesundheit, Sozialwesen und Kultur**



En 1976, les premiers centres de planning familial voyaient le jour en Valais. Se plonger dans les 40 ans d'histoire qui ont vu naître les centres SIPE, c'est aussi redécouvrir le chemin parcouru en matière d'émancipation des femmes.

La route a été sinueuse comme le montrent les articles que vous trouverez dans ces pages. Mais grâce à la détermination de femmes courageuses et engagées, les centres SIPE sont aujourd'hui un partenaire incontournable de l'Etat du Valais. Sur mandat du canton, ils offrent un lieu de parole et d'écoute pour toutes questions liées à la grossesse, à la sexualité, à l'intimité et au couple. Ils assurent également l'éducation à la santé sexuelle et la prévention dans les écoles obligatoires.

Face à l'évolution des besoins, les centres SIPE ont plus que jamais leur légitimité dans la politique de promotion de la santé. Recrudescence des infections sexuellement transmissibles, gestion de l'image de soi sur les réseaux sociaux, etc., les centres SIPE ont un long avenir devant eux. Que toutes celles et tous ceux qui ont donné vie à ces centres et continuent de le faire soient ici remercié-e-s chaleureusement.

Im Jahr 1976 sind im Wallis die ersten Zentren für Familienplanung entstanden. Zeichnet man die 40-jährige Geschichte nach, aus der die SIPE-Zentren hervorgegangen sind, ergibt sich gleichzeitig ein Bild über die Geschichte der Emanzipation der Frau.

Der Weg dorthin war herausfordernd, wie dies die verschiedenen Artikel auf den folgenden Seiten zeigen. Dank der Entschlossenheit der mutigen und engagierten Frauen stellen die SIPE-Zentren heute für den Kanton Wallis einen unverzichtbaren Partner dar. Sie bieten im Auftrag des Kantons einen Ort für Austausch und Beratung für alle Fragen rund um die Themen Schwangerschaft, Sexualität, Intimität und das Zusammenleben als Paar. Sie nehmen ebenfalls sexualpädagogische und präventive Aufgaben der obligatorischen Schulen wahr.

Die SIPE-Zentren sind heute, angesichts des Wandels der gesellschaftlichen Bedürfnisse im Bereich der Gesundheitsförderungspolitik, mehr denn je notwendig. Der Wiederanstieg von sexuell übertragbaren Krankheiten, Selbstdarstellung in sozialen Netzwerken, usw. – SIPE-Zentren braucht es auch in der Zukunft. Ich danke recht herzlich allen Personen, die damals wie heute diese Zentren mit Leben gefüllt haben.

Esther Waeber-Kalbermatten

Message de la présidente du SIPE

Le passé nous aide à façonner l'avenir

En 2016, les SIPE ont célébré leur 40^e anniversaire. Plus encore que fêter, inviter des collègues et organiser des projets, les jubilés sont l'occasion de faire le bilan. Ainsi, durant cette année-là, le comité du SIPE a organisé un programme festif, mais a également débuté une rétrospective.

Les centres SIPE voient en effet s'empiler des caisses remplies d'archives ou, pour dire les choses de manière moins prétentieuse, de matériel administratif: des procès-verbaux d'innombrables séances, des dépliants, de la correspondance avec des associations, etc. On se demandait depuis longtemps ce que l'on devait faire de ce matériel. Continue-t-on à l'accumuler? Si nous n'avions pas réellement d'avis à ce sujet, nous avons la volonté de comprendre l'évolution du SIPE et de tirer les enseignements des expériences du passé.

Nous avons ainsi mandaté une équipe de quatre chercheuses de la Haute Ecole de Travail Social de Sierre afin d'avoir un regard extérieur sur ce matériel. Elles ont également parfois mené des entretiens avec d'anciennes pionnières du SIPE qui ont permis de mettre à jour un précieux savoir. Ces faits relatifs aux centres SIPE ont finalement été replacés notamment dans le contexte plus large de l'histoire du mouvement féministe et de l'évolution du conseil dans le domaine du planning familial, en partant des exemples de développements qui ont caractérisé le canton du Valais.

L'expérience a débouché sur quatre textes différents qui nous ont surpris par leur complexité et qui nous aident dans notre réflexion sur l'avenir de notre Fédération. Il nous est apparu que nos collaborateur-riche-s ont été de tout temps animé-e-s par une profonde motivation pour mener à bien leurs tâches au sein des centres SIPE et que cette motivation mérite le soutien de notre association par la mise en place de bonnes conditions-cadres et d'une formation continue spécialisée. Nous avons appris que la neutralité politique et confessionnelle représente une grande force pour les SIPE et que nous devons absolument la préserver. Nous avons aussi eu confirmation qu'il était nécessaire de réagir aux nouvelles évolutions de la société afin de redéfinir nos priorités en fonction des situations.

J'attends avec plaisir vos réactions aux enseignements tirés de ces textes et je vous en souhaite une bonne lecture !

Lucie Kniel-Fux,
Présidente de la Fédération valaisanne des centres SIPE

Erinnerungen helfen die Zukunft gestalten

Im Jahr 2016 hat die SIPE ihr 40-Jahr-Jubiläum gefeiert. Jubiläen sind Anlässe um zu feiern, Weggefährtinnen einzuladen, Neues zu planen, aber nicht zuletzt auch, um sich zurückzuerinnern. So haben wir im Vorstand der SIPE Wallis ein feierliches Programm für das Jahr 2016 geplant, aber auch begonnen, Rückschau zu halten.

In den SIPE-Zentren stapelten sich Kisten mit Archivmaterial, etwas weniger präventiv kann auch von angesammeltem Büromaterial gesprochen werden: Protokolle von unzähligen Sitzungen, Flyer, Korrespondenz mit Verbänden, etc. Seit längerem stand schon die Frage im Raum, was damit geschehen sollte. Lohnte es sich, dieses Material zu sichten? Wir wussten es nicht, waren aber gewillt, uns mit der Entwicklung der SIPE zu beschäftigen und aus den gemachten Erfahrungen zu lernen.

So haben wir einem Team von vier Forscherinnen der Hochschule für Soziale Arbeit in Siders den Auftrag gegeben, sich mit einem aussenstehenden Blick diesem Material zu widmen. Zusätzlich erfassten sie in Interviews mit ehemaligen Pionierinnen der SIPE brachliegendes Wissen. Diese Fakten zur SIPE wurden schlussendlich in einem weiter gefassten Kontext der Geschichte der Frauenbewegung und der Entwicklung der Beratung im Bereich Familienplanung zugeordnet, hier beispielhaft dargestellt an den Entwicklungen im Kanton Wallis.

Entstanden sind dabei vier unterschiedliche Texte, welche uns in ihrer Vielschichtigkeit überrascht haben und uns in unserer Reflexion zur Zukunft der SIPE unterstützen. Wir haben gelernt, dass unsere Mitarbeiterinnen von jeher Frauen waren, welche eine starke intrinsische Motivation in Bezug auf die Arbeit in der SIPE haben und dass es sich lohnt, wenn wir als Verband diese Motivation mit guten Rahmenbedingungen und ständiger fachlicher Weiterbildung stärken. Wir haben gelernt, dass die politische und konfessionelle Neutralität eine grosse Stärke der SIPE ist, an der wir unbedingt festhalten möchten. Wir haben gelernt, dass es richtig ist, immer wieder situationsgegeben auf neue Entwicklungen in der Gesellschaft zu reagieren und somit entsprechend neue Schwerpunkte zu setzen.

Mit Spannung erwarte ich Ihre Rückmeldungen in Bezug auf Ihre Lernerfahrungen aus diesen Texten. Ich wünsche Ihnen viel Vergnügen beim Lesen!

Lucie Kniel-Fux,
Präsidentin des Dachverbandes der SIPE-Zentren



Des histoires de l'intime territorialisées

Clothilde Palazzo-Crettol
Professeure
à la Haute Ecole
de Travail Social
HES-SO Valais-Wallis

Sur mandat des centres
SIPE pour marquer leur
40^e anniversaire
Novembre 2016

Résumé	8
Zusammenfassung	9
Education sexuelle à l'école: cela n'a pas été de soi..	10
Institutionnalisation de l'éducation sexuelle: un pas en avant, un pas en arrière.	11
Une éducation sexuelle inscrite dans un contexte social.	13
L'anti-conception en Valais.	13
Une histoire à rallonge: l'interruption de grossesse.	13
L'interruption de grossesse: une pilule dure à avaler.	14
La contraception d'urgence: un moindre mal?	15
La grossesse au cœur de l'espace public.	16
«Surfer sur les résistances, tout le temps...».	17
Des pratiques émancipatoires qui collent au contexte.	18
Une manière de penser la sexualité de son époque et pour l'avenir.	19
Sources citées.	21-22
Sources internes: procès-verbaux de séances, rapports d'activités, courrier, articles de journaux.	21-22
Sources scientifiques.	21-22
Sites et reportages.	21-22

Des histoires de l'intime territorialisées.

Résumé

Cet article propose une lecture sociologique de 40 ans d'archives concernant le développement des prestations touchant la santé sexuelle et reproductive en Valais romand. Il relate le contexte socio-culturel et les luttes des personnes engagées dans les domaines de l'éducation sexuelle à l'école, des moyens de contraception et de l'avortement. Il se veut un hommage à toutes les femmes et tous les hommes qui ont permis d'offrir à la population valaisanne des prestations fiables et de qualité en matière de sexualité.

Dans un premier temps, il rend compte de certains éléments historiques, puisés principalement dans les archives des districts de Sierre et de Monthey, celles des autres districts étant plus lacunaires. Les citations choisies (procès-verbaux de comité, rapports d'activités, correspondances, etc.) soulignent les liens complexes entre les protagonistes des centres de planning et les autorités religieuses : les conseillères les consultent et sont attentives à en faire des alliées mais dans le même temps, elles tiennent à s'assurer une grande neutralité dans leurs interventions professionnelles. Les extraits mettent également en évidence les tensions qui agitent la société civile sur ces questions sensibles que sont la sexualité, l'amour, l'intimité ou la reproduction. Enfin, la lecture des archives montre que la prévention de l'avortement reste tout au long des 40 ans du SIPE un fil conducteur, un principe organisateur des actions menées.

Dans un deuxième temps, ces données sont analysées sociologiquement et illustrées à l'aide d'interviewes réalisées auprès de deux conseillères, que l'auteure prend la liberté d'appeler pionnières et d'une politicienne ayant marqué le chemin parcouru durant ces 40 ans en matière de prévention des grossesses non désirées et de santé sexuelle comme un acquis des droits humains. Les interviewes montrent l'engagement des personnes concernées.

Enfin, une mise en perspective à la lumière des débats actuels et des enjeux futurs est effectuée. Des pistes de réflexions sont proposées sur la base de l'expérience des pionnières, de la littérature scientifique et des connaissances de la chercheuse.

Soziokulturelle Entwicklung der Dienstleistungen zur sexuellen und reproduktiven Gesundheit...

Zusammenfassung

Der vorliegende Artikel nähert sich dem 40jährigen SIPE-Archiv von der soziologischen Seite und betrachtet die Entwicklung der Dienstleistungen zur sexuellen und reproduktiven Gesundheit im französischsprachigen Wallis. Er beleuchtet den soziokulturellen Kontext und die Kämpfe jener Personen, welche sich für schulische Sexualaufklärung, für Verhütungsmittel und Abtreibung eingesetzt haben. Der Artikel ist daher als Hommage an alle Frauen und Männer zu verstehen, die dazu beigetragen haben, der Walliser Bevölkerung vertrauenswürdige und qualitativ hochstehende Beratungen rund um Sexualität zur Verfügung zu stellen.

Als erstes beschäftigt sich der Text mit einigen historischen Ereignissen, die hauptsächlich auf den Archiven von Monthey und Siders beruhen; jene der anderen Regionen sind lückenhafter. Die gewählten Zitate (aus Vorstandsprotokollen, Geschäftsberichten und Korrespondenz) zeigen die komplexen Verbindungen zwischen den Protagonisten der Familienplanungszentren und den religiösen Autoritäten: Die Beraterinnen fragten die Geistlichen einerseits um Rat und bemühten sich, sie zu Verbündeten zu machen, aber andererseits bestanden sie darauf, in ihrer professionellen Tätigkeit eine grosse Neutralität zu bewahren. Die Textauszüge dokumentieren die Spannungen, welche die damalige Gesellschaft bewegte: Fragen zu Sexualität, Liebe, Intimität und Fortpflanzung. Schliesslich zeigt die Lektüre der Archive, dass Abtreibungsprävention über all die 40 Jahre hinweg ein zentrales Thema war, ein Motiv, aus dem heraus die Tätigkeiten der Beratungsstellen entstanden.

Als zweites wurden die Daten soziologisch analysiert und mit Hilfe von Interviews illustriert. Letztere wurden mit zwei Beraterinnen durchgeführt - von denen die Autorin sich die Freiheit nehmen möchte, sie Pionierinnen zu nennen - und einer Politikerin, die den Weg während dieser vierzig Jahre vorzeichnete, um unerwünschte Schwangerschaften zu verhindern und die sexuelle Gesundheit als unbestrittenes Menschenrecht zu etablieren. Die Interviews umfassen ebenfalls betroffene Personen.

Schliesslich werden die aktuellen Debatten und die zukünftigen Herausforderungen ins Zentrum gerückt. Auf der Basis der Erfahrungen der Pionierinnen, der wissenschaftlichen Literatur und den Kenntnissen der Forscherin werden einige Überlegungen für die Zukunft vorgenommen.

Cet article s'appuie sur une lecture sociologique des archives des centres SIPE et sur quelques entretiens menés avec des pionnières de la promotion de la santé sexuelle¹; il ne vise pas l'exhaustivité mais il cherche à dessiner le paysage socio-politique qui a configuré le développement des prestations de santé sexuelle et reproductive dans le Valais romand en mettant la focale sur l'instauration de l'éducation sexuelle à l'école et la régulation des naissances. Il propose un éclairage spécifique sur ces 40 ans d'histoire qui débutent à une époque où il était difficile d'obtenir la pilule contraceptive comme en témoigne une des interviewées: «*Quand j'avais 20 ans, tu ne pouvais pas avoir la pilule, je me rappelle à Martigny les médecins ne la donnaient qu'aux femmes mariées qui avaient deux enfants... Mais un gros travail a été fait par les «groupes femmes» valaisans dans la mouvance de Finhaut. On avait décidé de créer une cartothèque avec les médecins qui étaient d'accord de faire des ordonnances. On s'était réparties dans les villes et chacune devait aller voir un toubib et lui demander s'il était d'accord de faire une ordonnance, pour que les femmes sachent à quoi s'en tenir...*»

Afin de combler ces manques et de répondre à une forme de libération de la reproduction humaine, des nouvelles structures se mettent en place en Suisse. Par exemple, le dossier de presse du 12 novembre 1976, à l'occasion de l'ouverture du centre de l'association sierroise pour l'information et le planning familial prévue le 15 novembre 1976 annonce ainsi le pourquoi d'un tel centre: «**Plus personne aujourd'hui ne conteste le droit et le devoir pour chaque couple de ne pas abandonner sa fécondité au hasard mais de mettre au monde des enfants qui soient souhaités.** Pour répondre à une telle préoccupation, il existe dans la plupart des localités importantes de notre pays des centres dits de «**planning familial**», où il est possible de recevoir une information complète sur les méthodes contraceptives existantes afin de parvenir à effectuer un choix personnel. L'interruption de grossesse ne doit pas être considérée comme un moyen contraceptif.» (PV comité Sierre 3 juin 1976, dossier de presse 15 novembre 1976).

Plus personne aujourd'hui ne conteste le droit et le devoir pour chaque couple de ne pas abandonner sa fécondité au hasard mais de mettre au monde des enfants qui soient souhaités.

Ouvrir le premier centre de *planning* sous ce nom en Valais n'est pas anodin, car l'idée même de planifier les naissances était relativement révolutionnaire.

Ouvrir le premier centre de *planning* sous ce nom en Valais n'est pas anodin, car l'idée même de planifier les naissances était relativement révolutionnaire pour l'époque qui voulait que chaque enfant soit un cadeau de Dieu. Néanmoins cette démarche s'inscrit dans un contexte plus global. Ainsi, signalons que Lausanne ouvre le CMSPF (centre médico-social en planning familial) en 1966; la ville crée d'abord la consultation conjugale puis, en 1967, le planning à proprement parler et en 1969, une section Education sexuelle de la Jeunesse (Méan et al., 2005, p. 10). Genève et Vaud sont pionniers et inscrivent l'éducation sexuelle à l'école respectivement en 1965 et 1969 (Forster, 2012, p. 3). Dans un contexte plus large et pour l'anecdote, notons que la Tunisie en 1961 mène une campagne de planning familial, et qu'elle adopte en 1964 une loi sur l'avortement à partir du 4^e enfant (reportage RTSR, le droit au plaisir) ...

Dans un premier temps, l'article rendra compte de certains éléments puisés principalement dans les archives des districts de Sierre et de Monthey car celles des autres districts sont plus lacunaires. Dans un deuxième temps, ces données seront analysées sociologiquement et mises en perspectives avec des entretiens réalisés auprès de professionnelles ayant marqué le chemin parcouru durant ces quarante ans.

Education sexuelle à l'école: cela n'a pas été de soi...

Les archives consultées sont les témoins d'une époque, d'une façon de voir la vie sexuelle et reproductive ainsi que des préoccupations sociales liées à la sexualité. La mise en place de l'éducation sexuelle dans les milieux scolaires est un des sujets qui y est régulièrement traité; elle a été une conquête importante pour les centres de planning, et ce d'autant plus parce qu'elle

1. Pour faciliter la lecture, nous avons mis en italique les citations qui viennent des entretiens menés et en normal les citations tirées de la littérature, celles tirées des pv et autres sources internes sont libellées dans une écriture plus épaisse.

vient d'un temps où « *le seul endroit où l'on avait le droit d'être tout nu pour un petit garçon, c'était sous la douche et pour une petite fille dans une baignoire...* » et où il y avait surtout « *une volonté de rien faire du tout s'agissant de l'éducation sexuelle!* » (interview d'une politicienne).

L'éducation sexuelle à l'école est indissociablement liée à un contexte spatio-temporel spécifique (forte tradition catholique et tabou de la sexualité encore très présent), ainsi c'est le droit à l'information dans une optique de prévention et en cohérence avec une certaine rationalité qui prévaudra pour le développement de ces prestations.

Institutionnalisation de l'éducation sexuelle: un pas en avant, un pas en arrière

Les tribulations de l'institutionnalisation de l'éducation sexuelle scolaire sont relatées au travers d'observations tirées en grande partie de l'expérience de l'association sierroise. Pourtant, si les termes utilisés ne sont pas ceux de Monthey, de Martigny ou de Sion, le récit est quasiment le même dans les quatre centres du Valais romand.

En 1979, soit dix ans après le canton de Vaud, le Conseil d'Etat accepte le principe de l'éducation sexuelle au cycle d'orientation. (PV des séances du Conseil d'Etat), sous le libellé « cours d'éducation aux problèmes de la vie et de l'amour humain ».

En 1982, Madame Geneviève Schwéry², la première conseillère en santé sexuelle engagée à Sierre, propose au comité de mettre sur pied une permanence, où elle pourrait présenter l'activité qu'elle mène déjà dans certains cycles, pour les jeunes le lundi entre 17 et 18 heures.

En 1984, l'association sierroise, dans une circulaire, à l'attention des parents, distribuée aux classes du cycle d'orientation, informe qu'il existe un centre de planning où l'on peut « **s'informer et dialoguer sur les sentiments, l'amour, la psychologie du garçon et de la fille, le corps, son fonctionnement, la contraception, les relations parents-enfants.** » Elle propose: « **une rencontre d'information entre la conseillère et les élèves. Cette rencontre est prévue dans le cadre de l'école des Liddes, en dehors des heures de classe. Le but de la rencontre, d'une demi-heure environ, est d'informer les élèves sur le Centre, sur ses activités.** » (Circulaire du 21 mai 1984)

A l'instar de ce qui se passe en Haut-Valais, le souci de ne pas heurter les instances politico-culturelles et religieuses se lit dans les documents concernant le Valais romand. J'en donne quelques exemples à titre d'illustration, provenant de différentes dates ou régions. En 1989, Madame Schwéry souhaite « **réunir une commission ad'hoc, des personnes de divers milieux, -enseignants, médecins, parents, église- soucieuses de réfléchir à la question de l'enseignement de l'éducation sexuelle à l'école** », elle demande à la présidente de la commission scolaire, Madame Imesch Siegrist, de « **proposer le nom d'une personne intéressée et prête à collaborer** » (Lettre à Madame Imesch Siegrist).

En 1990, ladite commission composée de 16 personnes rend un rapport favorable à l'instauration de l'éducation sexuelle à l'école. Elle souligne qu'à Sierre « **rien de systématique n'est organisé dans ce domaine** » précisant encore: « **il y a dix ans quelques enseignants avaient bénéficié de cours dispensés par le DIP (Département de l'instruction publique)** » mais qu'« **Actuellement ces maîtres ont quitté la profession et la matière est laissée au bon vouloir des professeurs (de sciences, de religion)** ». Elle rappelle que dans les autres cycles du district, il y a quelques cours organisés le plus souvent « **sur l'initiative privée d'un enseignant** » avec l'accord de la direction. Le langage de la commission est, comme dans le Haut-Valais, à la fois prudent et

En 1979, soit dix ans après le canton de Vaud, le Conseil d'Etat accepte le principe de l'éducation sexuelle au cycle d'orientation.

En 1982, Madame Geneviève Schwéry, la première conseillère en santé sexuelle engagée à Sierre, propose au comité de mettre sur pied une permanence.

En 1990, une commission composée de 16 personnes rend un rapport favorable à l'instauration de l'éducation sexuelle à l'école.

2. Ci-après, elle sera Madame Schwéry, elle figure dans les PV, parfois sous Geneviève Schwéry, parfois sous Madame Schwéry-Clavien.

inféodé au discours religieux, il est le théâtre de nombreuses précautions comme en témoigne le paragraphe suivant: « Ces cours doivent être non-confessionnels. Les représentants des Eglises peuvent être associés à cette démarche, afin qu'ils puissent lors de leurs cours aborder l'aspect spirituel et religieux de l'amour humain. » (Rapport de la commission d'étude)

Cette étroite intrication dure encore longtemps, et on en trouve des traces dans les documents des différents centres; ainsi en 1994, le Cirenac (Centre d'Information sur la REgulation des Nais-sances et l'Aide aux Couples, devenu plus tard le centre SIPE) de Monthey, a rencontré un représentant de l'évêché « à la demande de la fédération, pour « dialoguer » autour des interventions dans les classes du CO. » (RA, Monthey, 1994) Les guillemets sont ceux de la rédactrice...

Autre témoin du contrôle de l'Eglise: à la rentrée de 1994, l'éducatrice sexuelle de Sion et Martigny se voit signifier par un médiateur scolaire que les cours d'éducation sexuelle à l'école ne peuvent démarrer « à cause d'une pétition organisée par l'AVIFA (Amour, Vie, Famille), remettant en question les cours du Planning familial. L'AVIFA revendique les mêmes cours » que ceux donnés par l'éducatrice dans l'établissement (RA, Sion, 1994).

En 1995, dans le compte-rendu des activités effectuées, il est fait mention d'une rencontre avec le Docteur Zanetti, « membre de la commission santé du diocèse de Sion, au sujet de l'inter-ruption de grossesse et de l'éducation sexuelle dans le souci de maintenir un contact entre l'Eglise et le planning. » (RA Sion, 1995, p. 4)

A Monthey également, Madame Martine Rigo, première conseillère en planning à Monthey, doit « se battre » contre les membres de la commission chargée de superviser le Cirenac qui sont plutôt « conservateurs de 1977 à 1981 »; date à laquelle un nouveau président de commune est élu. La présidence de ladite commission lui échoit également, ce qui amène un changement radical car « L'énergie ne sera plus mobilisée pour convaincre certains membres de la commission et les demandes seront directement relayées à la commune. » (Fracheboud et Rigo, 2006, p. 7).

En 1991, on note le passage à la phase concrète de la présence officielle de l'éducation sexuelle dans les cycles du district de Sierre (RA, 1991), donc plus de 10 ans après l'aval du Conseil d'Etat. En 2006, le rapport d'activité de la fédération cantonale des centres SIPE, mentionne³: « Signature d'une Convention avec le DECS [Département de l'Education, de la Culture et du Sport] pour la mise en place d'un programme cantonal d'éducation sexuelle qui garantit à tous les élèves du canton neuf heures d'éducation sexuelle et de prévention du sida financées conjointement par le DECS et le DSSE [Département de la Santé, des affaires Sociales et de l'Energie] ». On veut bien le croire, c'est effectivement: « La concrétisation de plusieurs années de travail acharné » (RA fédération cantonale, 2006).

Ce qui précède atteste que l'éducation et la santé sexuelles souffrent d'une « forme de désinvestissement de la sphère publique » et restent « marquées par une sorte d'incompréhension ou de méfiance » (Cortolezzis et Muheim, 2002, p. 1). En témoignent, les récents débats qui ont animé principalement la Suisse alémanique autour du Lehrplan 21 « soupçonné de promouvoir des standards en éducation sexuelle », et en 2011, il est reproché à « l'éducation sexuelle de ne pas respecter la conception judéo-chrétienne de l'être humain » (Forster, 2012, p. 3).

Une éducation sexuelle inscrite dans un contexte social

Dans tous les cas, l'éducation sexuelle « apparaît donc comme s'insérant dans ce processus de

En 1991, on note le passage à la phase concrète de la présence officielle de l'éducation sexuelle dans les cycles du district de Sierre donc plus de 10 ans après l'aval du Conseil d'Etat.

L'éducation et la santé sexuelles souffrent d'une « forme de désinvestissement de la sphère publique et restent marquées par une sorte d'incompréhension ou de méfiance ».

3. Les centres sont depuis 1987 regroupés en la fédération valaisanne des associations et centres de consultations en matière de grossesse, planning familial et centres de consultation conjugale, voir à ce propos les articles de Sarah Dini et de Susanne Lorenz.

modification des frontières entre les espaces publics et privés qui touchent l'éducation familiale au cours du 20^e siècle.» (Cortolessis et Muheim, 2002, p. 22).

Le terme même d'éducation sexuelle fait débat au sein des autres centres en Suisse et en Europe, il représente une norme sécurisante, mais également des références contraignantes, peu propices à la libération sexuelle (Gelly, 2013). Or ce terme n'est pas discuté dans les archives ; sur les 40 ans analysés, il semble y avoir consensus sur la mission des conseillères : c'est l'éducation qui importe, même si elles doivent se satisfaire de la pudique appellation : « **éducation aux problèmes de la vie et de l'amour humain** ». Si l'aval du Conseil d'Etat date bien de 1979, l'accouchement a été laborieux, puisque le chef du Département de l'instruction publique, Antoine Zufferey, avant son départ en 1981 disait encore : « *Moi vivant, il n'y aura pas d'éducation sexuelle à l'école* » comme le relate une politicienne interviewée.

Sur les 40 ans analysés, il semble y avoir consensus sur la mission des conseillères : c'est l'éducation qui importe, même si elles doivent se satisfaire de la pudique appellation : « éducation aux problèmes de la vie et de l'amour humain ».

Le processus de modification des frontières évoqué plus haut complexifie la transmission des savoirs et génère des résistances, c'est tout à fait perceptible dans le souvenir de cette pionnière :

« Les deux heures les plus longues de ma vie, je les ai vécues au centre professionnel de Martigny : 24 apprentis en peinture en carrosserie, donc 24 mecs. Il y en avait qui avaient décidé de saboter le cours. Il y en avait deux au fond de la classe, qui faisaient clic (un claquement de langue) comme ça, et les autres qui restaient immobiles et pour qui c'était exclu de prendre la parole. Il y avait la mainmise de 2 ou 3 meneurs qui venaient pour saboter le cours et qui disaient mais qu'est-ce qu'elle vient faire là cette bonne femme et les autres : bouches cousues. Et moi j'ai pensé : il est impossible que je m'effondre et j'ai tenu bon. Et à la fin ils étaient 10 autour du bureau pour me poser des questions. Et là je me suis dit : j'ai gagné quelque chose. »

Reliquat des luttes et des tensions entre une tendance plus libérale de la sexualité et une autre plus traditionnelle, certains cours dans quelques écoles du Bas-Valais sont encore assurés par une autre association, l'AVIFA, plus attachée aux valeurs du catholicisme.

Et à la fin ils étaient 10 autour du bureau pour me poser des questions. Et là je me suis dit : j'ai gagné quelque chose.

L'anti-conception en Valais

Ne pas concevoir heurte la tradition catholique et depuis toujours les moyens mis en place par l'Eglise pour discipliner les corps des femmes et enfermer leur sexualité dans une maternité sanctifiée sont nombreux allant de moyens matériels dévolus à des associations traditionnalistes au à la création d'un « *espèce de sous-pouvoir qui ne se montre pas... mais qui est quand même là...* » (Entretien avec une pionnière) Ceci expliquant cela, l'avortement apparaît comme une « transgression à la maternité donc à la féminité » (Schnegg, 2006, p. 62).

Une histoire à rallonge : l'interruption de grossesse

Ce qu'on peut dire à la lecture des documents investigués, c'est que visiblement l'ouverture des 4 centres de Monthey, Sierre, Sion et Martigny s'est faite en quelque sorte contre l'avortement. Les divers documents insistent sur la question de la neutralité de l'intervention des professionnels - on peut informer sans pour autant prendre position -, et sur le fait que les centres ne sont en aucun cas prescripteurs, ils ne peuvent pas délivrer d'ordonnance pour la pilule ni d'avis conforme⁴ : la prescription restant longtemps l'apanage des médecins dans les lois et règlements cantonaux et fédéraux.

Ce qu'on peut dire à la lecture des documents investigués, c'est que visiblement l'ouverture des 4 centres de Monthey, Sierre, Sion et Martigny s'est faite en quelque sorte contre l'avortement.

Ainsi, en 1976, selon un article paru dans *Valais demain*⁵ : « Les partisans du planning familial espèrent que grâce à une information sur les méthodes contraceptives efficaces et grâce à

4. Autorisation d'avorter fournie par un médecin, encore nécessaire aujourd'hui.

5. Journal officiel du Parti Démocrate Chrétien du Valais.

une prise de conscience qui développera le sens des responsabilités, le nombre d'avortements diminuera.»

En 1985, 4 conseillers d'Etat sur 5 soutiennent l'initiative «oui à la vie», ce qui provoque la réaction des conseillères en planning Mesdames Josiane Dettwiler (Sion), Martine Rigo (Monthey), Geneviève Schwéry (Sierre) et Herta Vielle (Martigny). A une époque où l'assurance maternité n'existait pas, elles posent, à la commission cantonale chargée de l'application de la loi fédérale sur les consultations de grossesse, des questions qui ont gardé une part de pertinence parce qu'elles font référence à une forme de précarité due aux entrelacs de la grossesse et du travail: **qu'advient-il des saisonnières, sommelières «qui ne peuvent plus travailler à partir du 4^e ou 5^e mois de grossesse, car elles perturbent l'esthétique du lieu? Elles se font donc congédier», de la jeune fille enceinte «rejetée de sa famille», «de l'adolescente dont les parents refusent de s'occuper du bébé?»**. Elles relèvent également le manque de foyers d'accueil pour **«mères célibataires»**, la rareté des familles d'accueil **«dont la rémunération n'a pas de statut clair»**. Elles soulignent que **«le canton du Valais doit être conséquent et mettre rapidement sur pied une politique active et efficace dans ce domaine»**. Et pour terminer, elles font une série de propositions qui, bien que datées, restent intéressantes: elles portent sur les subventions pour les familles d'accueil, la création de crèches-garderies pour les nourrissons, mais également sur la création d'emplois à temps partiels ou **«aménagementables»** ou encore sur **«des allocations ou congé maternel prolongé (la femme travaillerait à mi-temps en recevant un salaire complet. L'Etat paierait pendant une année, une employée pour l'autre mi-temps (chômeuse par exemple).»** (Lettre à la commission cantonale)

Qu'advient-il des saisonnières, sommelières «qui ne peuvent plus travailler à partir du 4^e ou 5^e mois de grossesse, car elles perturbent l'esthétique du lieu? Elles se font donc congédier».

En 1989, le procès-verbal de la séance de comité du planning sierrois relaie le souci d'un médecin chablaisien annonçant que 123 femmes sont venues chez lui pour avorter en 6 mois..., l'information est également publiée dans divers journaux valaisans et vaudois et accrédite l'idée d'un «tourisme de l'avortement».

Le **22 septembre 1992**, le procès-verbal du comité sierrois informe qu'en Valais: **«Une commission, faite de psychiatres, se penche sur la procédure des avis conformes en cas d'IVG [interruption volontaire de grossesse]. Le but est d'établir un projet de marche à suivre à soumettre au médecin cantonal.»** Le modèle de Fribourg où les plannings sont forcément associés à la procédure pourrait être suivi selon la proposition du comité. (PV du comité, 1992)

Au journaliste de *L'Hebdo*, qui cherchait à obtenir les statistiques valaisannes de l'avortement, le service de la santé publique écrivait, **en 1994**: **«Il est impossible de récolter (...) des données utilisables et fiables dans notre canton. Le Valais est en effet, avec ses différentes régions, un peu à l'image de la Suisse en ce sens qu'il regroupe des réalités diverses d'une région à l'autre. Chaque hôpital, voire chaque gynécologue, a sa propre conception du problème de l'interruption de grossesse, voire de la manière de faire figurer le cas éventuellement dans une statistique.»** (L'Hebdo, 23 juin 1994, Philippe Barraud)

Chaque hôpital, voire chaque gynécologue, a sa propre conception du problème de l'interruption de grossesse, voire de la manière de faire figurer le cas éventuellement dans une statistique.

En 2009, une note de l'association sierroise signalant les missions des Centres de planning précise encore qu'une de celles-ci est de **«faire reculer le nombre d'IG»**.

L'interruption de grossesse: une pilule dure à avaler

Ce qui précède témoigne d'une part, d'une résistance farouche à ce que d'aucun·es essaient toujours de criminaliser à savoir l'avortement, et d'autre part, d'une détermination sans faille

des actrices de la santé sexuelle et reproductive valaisannes et européennes. Une détermination qui a porté ses fruits puisqu'en 1977, la votation sur la première initiative des délais a récolté 17,6 % de oui en Valais, la deuxième en 2002, 45,9 % (53 % pour le Bas-Valais, 30 % pour le Haut-Valais). Enfin lors de la dernière votation de 2014, 76 % des Bas-Valaisan-ne-s et 53,3 % des Haut-Valaisan-ne-s disent non à l'initiative lancée par les milieux religieux et de droite qui visait à exclure l'IG du catalogue des soins remboursés par l'assurance de base au prétexte que l'avortement serait une affaire privée (voir <http://www.svss-uspda.ch/fr/suisse/votation.htm>). La Suisse a un des taux d'avortement les plus bas d'Europe quelle que soit la tranche d'âge concernée (environ 6 pour mille).

En 1977, la votation sur la première initiative des délais a récolté 17,6 % de oui en Valais, la deuxième en 2002, 45,9 % (53 % pour le Bas-Valais, 30 % pour le Haut-Valais).

Malgré des arguments qui évoluent, l'avortement demeure perçu comme un problème: en effet, dans les divers documents consultés, on ne retrouve pas les arguments portant sur l'émancipation des femmes comme on a pu le voir dans les plannings vaudois, genevois et surtout français (pour plus d'informations: More, 2004; Chaperon, 2002; MFPP, 1982). Mais ce qu'on découvre au commencement des plannings, c'est l'idée de se libérer de la misère, comme cela a été historiquement le cas (Praz, 2015; Vouilloz Burnier, 2009). Les temps changent mais la précarité reste chevillée à la maternité, les mères pauvres sont toujours et encore soutenues par le SIPE comme en témoigne Laurence Rochel-Rippa en 2017 (Rochel-Rippa, 2017). A titre d'illustration, en 2016, le rapport d'activité précise que le SIPE a distribué 270'000 francs d'aide à la naissance (RA, 2016). Ce qui précède montre qu'assumer ou refuser une maternité est tributaire de la division sociale du travail, qui renvoie les tourments liés à la reproduction aux femmes et à la sphère privée.

Les temps changent mais la précarité reste chevillée à la maternité, les mères pauvres sont toujours et encore soutenues par le SIPE.

On peut questionner également l'évolution du vocabulaire, lisible au travers des archives; l'avortement est le terme utilisé par les femmes et la société, alors que les professionnel-le-s passent successivement d'avortement à interruption volontaire de grossesse à interruption de grossesse. Transformer le vocabulaire a certainement été une manière de rendre cet événement plus « anodin » à une époque où le terme avortement suscitait beaucoup de fantasmes et de peurs; les plus anciennes gardent certainement en mémoire les histoires effrayantes d'avortements à l'aiguille à tricoter ou d'infections létales suite à un avortement clandestin. Changer le terme a permis de rendre acceptable un événement important pour la vie et pour la liberté des femmes, tant au niveau individuel que collectif, au moment où il fallait d'abord discuter puis faire accepter sa légalisation.

Transformer le vocabulaire a certainement été une manière de rendre cet événement plus « anodin » à une époque où le terme avortement suscitait beaucoup de fantasmes et de peurs.

Pourtant, après 40 ans de lutte, l'utilisation de l'expression interruption de grossesse ne contribue-t-elle pas à une restigmatisation des femmes qui y ont recours par la « réhumanisation » induite par le terme? Ainsi, quand on parle de grossesse, l'image d'un futur enfant s'impose; une forme de responsabilité et de choix personnel sont sous-entendus par le terme interruption alors que lorsqu'on parle d'avortement, on a plutôt la vision d'un geste purement technique, déconnecté de toute référence à une quelconque humanité.

Pourtant, après 40 ans de lutte, l'utilisation de l'expression interruption de grossesse ne contribue-t-elle pas à une restigmatisation des femmes qui y ont recours par la « réhumanisation » induite par le terme?

La contraception d'urgence: un moindre mal?

Dans cet espace de redéfinition, que se passe-t-il en matière de substitution?

En 1988, les conseillères des centres régionaux sont rappelées à l'ordre par la « **fédération valaisanne des associations et centres de consultations en matière de grossesse et de planning familial et centres de consultation conjugale** », qui leur réaffirme que les centres ne sont qu'« **informateurs** » et en aucun cas « **prescripteurs** » et donc qu'ils ne peuvent distribuer la contraception d'urgence.

Le comité sierrois ignore cette remise à l'ordre comme en atteste le procès-verbal du comité du 2 **février 1989**: « Il est clair que tous les Centres donnent une telle prescription car «réalistement» il faut le faire. Le Comité décide que le Centre de Sierre continuera ce type de prescription sous couverture médicale comme c'était le cas jusqu'à présent. » (PV du comité, 1989)

Au mois de mars, la doctoresse Angèle Fornerod, gynécologue à Sierre qui collabore avec le planning, envoie un courrier à tous ses collègues effectuant la garde, dans lequel elle précise: « qu'aucune pilule abortive n'est en vente en Suisse mais simplement une médication post-coïtale qui empêche la nidation d'un ovule éventuellement fécondé. C'est une précision très technique mais qu'il est peut-être bon de donner à certaines personnes bien pensantes mais mal informées ou voulant l'être. »

Dans les années 1990, les questions de la contraception d'urgence et du rôle que les centres de grossesse peuvent y jouer sont vivement débattues, plusieurs articles de journaux en font mention. La lecture des documents concernant la prévention des grossesses non désirées met en évidence la position inconfortable dans laquelle s'inscrivent les centres de grossesse: entre conscience d'un problème social, qui appelle à de la prévention, et soumission relative à la tradition catholique qui associe féminité, désir d'enfant, nature et maternité. Pour le dire vite, quand on avorte ou qu'on refuse la maternité, on n'est pas perçue et on ne se perçoit pas, du fait de la pression sociale, comme une vraie femme, d'où la nécessité de se dédouaner en quelque sorte (Schnegg, 2007), en adoptant diverses stratégies: modifier le vocabulaire, expliquer publiquement les enjeux. Tenir cette position demande une certaine dose d'audace et de courage au nom du «réalistement» possible. En effet, il s'agit d'une part, de formuler ces actions préventives en respectant le cadre, à savoir les constructions sociales et culturelles configurant la maternité, et d'autre part de les inscrire dans le long «mouvement de reconnaissance et de promotion de la sexualité» indépendante de la reproduction (Cortolesis et Muheim, 2001, p. 88). En fait cela correspond assez bien à la politique des petits pas, souvent pratiquée en Suisse, s'agissant de l'égalité femmes et hommes.

La grossesse au cœur de l'espace public

La lutte contre l'avortement et la résistance aux moyens contraceptifs apparaît comme un fil rouge et traduit certainement l'attachement valaisan à une tradition catholique encore très empreinte des préceptes rigoristes de l'encyclique *Humanae vitae* parue en 1968. Cette tradition, comme celle d'autres religions monothéistes, assure un contrôle continu sur la production d'enfant, le corps et la sexualité des femmes, remettant en cause très régulièrement leur droit à l'autodétermination ainsi que l'ont montré des épisodes récents comme l'initiative citée plus haut, le positionnement de certains pays (Pologne, USA, etc) ou les manifestations de certains mouvements *pro life*... Néanmoins, il faut le préciser, «la morale sexuelle catholique n'est pas reçue de manière unanime par tous les fidèles, y compris dans les organisations réputées les plus conservatrices.» (Della Sudda, 2016, p. 100) et au sein même de la communauté religieuse comme le relatent les conseillères interviewées:

«Le curé et le pasteur, c'était des gens qui voulaient, qui approuvaient le moteur qui a permis que ce centre puisse exister. C'était le souci qu'avait l'Eglise à l'époque qui était bien plus ouverte que maintenant, c'était de faire quelque chose pour les couples. Il y avait une augmentation des divorces, donc il fallait mettre en place une consultation pour les couples. Le curé Mabillard était un homme de **terrain** et pas un prêchi-prêcha.»

Pour le dire vite, quand on avorte ou qu'on refuse la maternité, on n'est pas perçue et on ne se perçoit pas, du fait de la pression sociale, comme une vraie femme.

La lutte contre l'avortement et la résistance aux moyens contraceptifs apparaît comme un fil rouge et traduit certainement l'attachement valaisan à une tradition catholique encore très empreinte des préceptes rigoristes de l'encyclique *Humanae vitae* parue en 1968.

Certaines adaptations se font aussi parmi les fidèles, ainsi cette pionnière: *«Je suis une catholique pratiquante mais libre. On est des gens libres. Je n'ai jamais eu une remarque mais qu'est-ce que tu fais comme boulot, aucune remarque mais une confiance: si elle a choisi c'est que c'est bien».*

Toujours est-il que défendre une vision plus libérale que celle de l'Eglise, en Valais, a impliqué des négociations ardues, des prises de position dans l'espace public:

«...à une époque on est beaucoup allées dans la rue, on a fait des stands, lors des fêtes et des carnivals et maintenant on va moins, et on devrait retourner, et d'ailleurs avec les nouvelles populations on devrait le faire. Aller là où elles sont.»

«On devait, moi je pensais qu'on devait se faire connaître, on a fait toutes sortes d'animations, les comptoirs de la santé pour se rendre accessibles, proches.»

Cette vision a nécessité également du courage pour braver les interdits, voire pour faire acte de désobéissance comme le dit une pionnière du SIPE à un médecin qui s'opposait à la contraception d'urgence: *«Je lui ai dit: moi je continue. Pas ma collègue qui a encore un avenir mais moi, je fais un acte de désobéissance civique et tu sais qu'on continuera!»*

Le SIPE et les conseillères s'engagent pour la modification de la loi sur l'interruption de grossesse, l'adoption de la solution dite «des délais» et la contraception même si elles ne sont pas toujours totalement en accord avec les solutions proposées car dans toutes les circonstances ce qui est important, c'est que: *«chacun puisse faire son choix en connaissance de cause», c'est de «donner des outils pour qu'elle [une adolescente en consultation] fasse quelque chose avec ce qu'elle a reçu, c'est notre mission. Donner les outils, c'est aussi pour cela que ce métier sera toujours d'actualité.»*

«Surfer sur les résistances, tout le temps...»

Certaines femmes, dans les comités et sur le terrain, et certains hommes, principalement dans les comités, s'engagent de façon intensive pour que vivent les centres SIPE. Jusque dans les années 1995, on peut voir une présence écrasante des médecins dans les comités, les communications et les représentations officielles mais déjà, uniquement des conseillères en planning, et au début quelques hommes comme conseillers conjugaux. Il y a des présences fortes, indiscutables qui font véritablement office de moteur. L'engagement des pionnières dépasse, et de loin, leur temps professionnel, il se déploie au comité, à la rédaction de PV, comme conseillère, comme représentante dans les autres associations ou institutions en charge de la santé sexuelle et reproductive, comme créatrice d'associations nationales ou déléguée dans les instances internationales, bref elles sont partout. Ce sont elles qui laissent aux jeunes collègues «un héritage», rendu possible parce qu'elles en ont payé le prix: *«C'est nous qui avons été mal payées, qui avons essuyé les plâtres...»* ou fait les sacrifices nécessaires:

«...ça été quand même, moi je pense, mon travail, il y a une part d'engagement et de conviction c'est extrêmement fort pour moi et il y a des années, j'ai presque ... sacrifié mes enfants. En voulant tellement faire des formations et développer des prestations, faire partie de l'association professionnelle. Je crois qu'à l'adolescence mes enfants m'ont peu vue. C'est un peu comme si j'avais fait de la politique.»

Toujours est-il que défendre une vision plus libérale que celle de l'Eglise, en Valais, a impliqué des négociations ardues, des prises de position dans l'espace public.

Le SIPE et les conseillères s'engagent pour la modification de la loi sur l'interruption de grossesse, l'adoption de la solution dite «des délais» et la contraception même si elles ne sont pas toujours totalement en accord avec les solutions proposées.

L'engagement des pionnières dépasse, et de loin, leur temps professionnel.

Cette logique de l'engagement fait que l'on ne travaille pas par hasard dans les centres de planning. Dans le souvenir des personnes interviewées, on y vient parce que certaines conditions sont réunies :

« J'ai choisi Sierre pour différentes raisons, parce que l'équipe était extraordinaire, des quarantennaires qui venaient des CMS, des paroisses, de la protection de la jeunesse, une équipe de gens hors du commun, des courageux qui non plus n'avaient pas peur; j'ai été conquise par cette équipe. »

« On cherchait, on réfléchissait à des gens qui pouvaient faire équipe, on proposait au comité et le comité validait... Et la personne qui allait faire la formation savait qu'elle allait être engagée... C'était l'idée qu'on forme une bonne équipe. Cela s'est fait par cooptation. »

A l'évidence, les logiques sociales valaisannes sont à l'œuvre. Comme dans tous les milieux ruraux ou périurbains, être « le fils ou la fille de » ouvre des portes, donne des opportunités et une forme de légitimité, comme le souligne une des pionnières interviewées : *« Ce double nom m'a aidée terriblement, les gens qui avaient un peu peur, ils disaient : c'est une famille bien, bonne catholique. »* Et un certain nombre de choses se font par « le réseau naturel ».

Cette logique de l'engagement sous-tendue par les enjeux liés aux interdits sociaux concernant la sexualité permet de « surfer sur les résistances, tout le temps »... et fait aimer le métier : *« c'est un métier où on est au cœur des désirs, des trajectoires des hommes et des femmes. C'est privilégié, c'est un métier extraordinaire ».*

Des pratiques émancipatoires qui collent au contexte

« C'est un métier où on est au cœur des désirs, des trajectoires des hommes et des femmes. C'est privilégié, c'est un métier extraordinaire ».

Le développement du SIPE s'inscrit dans une période historique où « Tant à gauche qu'à droite de l'échiquier politique, dans les rangs féministes ou même chrétiens, un nombre important de personnes se sont entendues durant les années 1960 pour amorcer des réformes et officialiser le planning familial. » (Cortollessis et Muheim, 2002, p. 89). Ce qui explique des alliances tant improbables que productives et qui font que le SIPE subsiste, comme en témoigne, dans un contexte différent, la politicienne interviewée : *« Lorsqu'on a fondé l'Association Valaisanne pour l'Éducation Sexuelle et la Prévention, Madame [elle cite le nom d'une politicienne plus traditionaliste] était contre... A chaque article de statut elle disait non... Et puis on s'est retrouvée à la commission des questions familiales... et c'est devenu une amie. »*

Un tournant s'amorce dans les années 1980 avec la survenue du VIH et la publicisation des affaires de pédophilie.

Un tournant s'amorce dans les années 1980 ; avec la survenue du VIH (Forster, 2012) et la publicisation des affaires de pédophilie, les idéaux de l'éducation sexuelle deviennent plus individualistes « visant davantage à remédier à des situations difficiles, voire préoccupantes, de la vie des jeunes. Largement alimentée par l'inquiétude suscitée par les abus sexuels sur les enfants, cette représentation des jeunes comme des victimes potentielles semble avoir atteint la plupart des milieux socio-éducatifs. » (Cortollessis et Muheim, 2002, p. 123). Mais ces problématiques ont assurément permis une plus grande institutionnalisation des prestations de santé sexuelle et reproductive ; les entretiens et archives témoignent que, durant les années 1980-1995, les centres déploient une activité débordante.

Les problématiques ont assurément permis une plus grande institutionnalisation des prestations de santé sexuelle et reproductive.

Comme ailleurs, et en cela le Valais n'est pas différent des autres régions, l'actuel SIPE, les anciens centres de planning ou le Cirenac ne visent pas « l'abolition d'une société patriarcale » mais plutôt « la reconnaissance du plaisir sexuel féminin et des droits des femmes en de multiples do-

maines, tout particulièrement dans le cadre du choix d'avoir ou non une descendance et, dans la mesure du possible, à quel moment...» (Cortolessis et Muheim, 2002, p. 89). Les archives et les entretiens avec les conseillères permettent de repérer «l'affirmation très nette d'une subjectivité féminine, dans le souhait de laisser aux couples le soin de choisir la finalité procréatrice du mariage et d'avoir une sexualité libérée du contrôle clérical» (Della Sudda, 2016, p. 101), au moins partiellement en ce qui concerne le SIPE, comme nous l'avons vu plus haut. A une époque où la pilule contraceptive faisait ses premières apparitions et où nombre de femmes «*avaient toujours peur d'être prises*», donc d'être enceintes, travailler dans le champ de la reproduction était forcément libérateur. Sans nul doute, les personnes mobilisées dans le développement des prestations de santé sexuelle et reproductive ont ouvert des nouveaux champs de possible pour les femmes et les hommes.

Soulignons également que, et c'est un fait historique, la mise sur pied et la pérennisation des centres de grossesse et du SIPE ensuite se sont faites par la mobilisation de femmes qui ont été les actrices principales de la diffusion d'un concept de santé sexuelle et reproductive en Valais. Elles ont réussi à créer un réseau de femmes, qui dans certains cas dépasse le cadre professionnel: «*Il y a des femmes avec lesquelles je suis encore très liée*». Ces femmes «toutes mains», pour reprendre l'expression de Fraisse, ont été capables de tout: elles «*avaient le culot*», elles «*osaient*» et «*n'avaient peur de rien*».

Et même si le SIPE, au travers des écrits analysés, se garde bien d'apparaître comme un ardent défenseur du mouvement féministe, indubitablement les femmes qui ont œuvré à sa constitution font preuve d'un engagement militant: «on était toutes féministes», et elles avaient dans leur quotidien «des agacements et des convictions liées au statut des femmes». Les 40 ans du planning ont bien été portés par un féminisme pragmatique «qui tente l'inclusion plutôt que la théorisation...» (Sauzon, 2012, p. 1) en considérant ce qui est possible dans les conditions données. Dans le cas présent, celui-ci comporte quatre caractéristiques principales: une mise en réseau importante, une solidarité entre les femmes engagées dans les centres, une reconnaissance collective du sens de l'engagement et une volonté émancipatoire.

Cet activisme louable n'a vraisemblablement pas réussi à rallier les hommes qui sont singulièrement absents des postes de conseillers, nous l'avons vu, mais semblent également moins présents dans les des consultations.

Une manière de penser la sexualité de son époque et pour l'avenir

A la lumière des documents que nous avons pu analyser, il semble que le SIPE se trouve à un moment charnière où de nouveaux défis l'attendent d'un point de vue social et sociologique. On se trouve, comme pour les autres centres de santé sexuelle, à une période où le besoin se fait sentir de «pouvoir dégager du temps pour aller à la rencontre des publics-cibles prioritaires» (Méan et al., 2015, p. 37) et où on assiste à une forme d'institutionnalisation. Celle-ci pourrait faire perdre au planning son côté subversif et lui ferait courir le risque d'une «désociologisation de la sexualité» (Gelly, 2013, p. 80), à savoir la construction artificielle d'une individu-e «en état d'apesanteur sociale, dont les «comportements» ne sont pas contraints par les rapports sociaux et dont la rationalité est commandée par la préservation de sa santé.» (Gelly, 2013, p. 79).

Un des enjeux actuels se trouve dans le dépassement d'un langage psychologisant enfermant la sexualité dans des tiroirs relativement hermétiques et empreint d'une vision passablement stéréotypée: ainsi en 2000, on reconnaît aux hommes un désir «puissant» et irrésistible et

A une époque où la pilule contraceptive faisait ses premières apparitions et où nombre de femmes «avaient toujours peur d'être prises», donc d'être enceintes, travailler dans le champ de la reproduction était forcément libérateur.

Soulignons que la mise sur pied et la pérennisation des centres de grossesse et du SIPE ensuite se sont faites par la mobilisation de femmes qui ont été les actrices principales de la diffusion d'un concept de santé sexuelle et reproductive en Valais.

Les 40 ans du planning ont bien été portés par un féminisme pragmatique.

Un des enjeux actuels se trouve dans le dépassement d'un langage psychologisant enfermant la sexualité dans des tiroirs relativement hermétiques et empreint d'une vision passablement stéréotypée.

Il est primordial de garder un rôle de lanceur d'alerte en rendant visible le travail effectué et le travail possible en utilisant divers médias ou en écrivant plus régulièrement dans la presse, afin d'éviter, dans le public, une forme de « banalisation ».

En ouvrant le champ vers des populations peu accessibles et des thématiques peu investiguées ou méconnues, les professionnelles devront s'emparer d'objets de prévention secondaire pour les faire passer dans la prévention primaire.

aux femmes une sexualité plus « romantique » (Tornare et Roux, RA, 2000). Alors même qu'il serait temps de travailler à développer l'agentivité sexuelle de tous et de toutes. Ce concept « fait référence à la capacité des hommes et des femmes de prendre en charge leur propre sexualité et de l'exprimer de façon positive. [...] à la prise d'initiative, à la conscience du désir de même qu'au sentiment de confiance et de liberté dans l'expression de sa sexualité. » (Lang, 2011, p. 189 ; 191).

Il est primordial de garder un rôle de lanceur d'alerte en rendant visible le travail effectué et le travail possible en utilisant divers médias ou en écrivant plus régulièrement dans la presse, afin d'éviter, dans le public, une forme de « banalisation » qui laisserait croire « *qu'on sait alors qu'on ne sait pas* » comme le dit une interviewée. Il est nécessaire également de poursuivre une veille scientifique pour ne pas passer à côté des nouvelles problématiques, par exemple celles de l'extimité, à savoir une intimité mise en scène publiquement, induites par les technologies de l'information, comme l'exemplifie une conseillère :

« Ce qui a changé chez les jeunes, c'est cette nouvelle problématique de la notion d'intimité et de gestion de l'image de soi sur les réseaux sociaux. Ça, c'est clairement ce qui est systématiquement abordé. Avec des nouvelles situations d'abus, des filles qui ont une mauvaise réputation ou bien des parents qui appellent ici en disant : ma fille a mis une photo d'elle en étant nue. Ça, je dirais, c'est clairement ce qui est apparu comme une nouvelle problématique. »

De plus, il paraît indispensable de continuer à lutter contre les stéréotypes et les *a priori* notamment pour faire face aux nouvelles questions qui se dessinent et qui relèvent de transformations sociétales : vieillissement des populations et allongement de la vie sexuelle, remises en couple tardives, migrations induisant d'autres façons de concevoir les droits sexuels, recrudescence de certaines maladies sexuellement transmissibles, transformations de la vie sexuelle suite à une maladie comme le cancer ou la sclérose en plaques.

En ouvrant le champ vers des populations peu accessibles et des thématiques peu investiguées ou méconnues, les professionnel·le·s devront s'emparer d'objets de prévention secondaire pour les faire passer dans la prévention primaire (par ex. la violence sexuelle entre paires quels que soient leur âge et leur statut conjugal, la pornographie qualifiée de dure, la sexualité dans les institutions pour personnes en situation de handicap ou de dépendance, les transactions sexuelles auxquelles de très jeunes femmes et hommes se livrent, les questions liées aux populations LGBTQI)⁶.

Il serait utile de rendre plus visible et plus accessible ce qui ne l'est pas encore et qui pourtant touche un nombre croissant de personnes, on pense ici aux prestations concernant la fertilité et l'infertilité. Le SIPE offre un suivi psycho-social, avant, pendant et après le traitement, ce qui est un avantage certain mais mal connu... On peut citer aussi la sexologie qui permet qu'un problème sexuel ne devienne pas existentiel et que le plaisir soit de la partie à l'instar de la prévention (Launaz Perrin, 2009), le SIPE bénéficie de l'expertise de plusieurs professionnelles dans ce domaine.

Et enfin, à l'heure où les adeptes d'une nature plus vraie que nature, qui renvoient la sexualité, l'enfantement et la reproduction à du biologique, sont de plus en plus nombreux, la tâche du SIPE consistera à rappeler que ce sont, d'abord et avant tout, des faits sociaux et des constructions culturelles. Il lui appartiendra de promouvoir une véritable révolution sexuelle devant per-

6. Lesbiennes, Gays, Bisexuel·le·s, Transexuel·le·s, Queers, Intersexes.

mettre que ce qui a été gagné par l'instauration de droits sexuels comme faisant partie intégrante de la santé le soit pour tous et toutes. A charge du SIPE de défendre ces droits et de les nourrir de liberté afin qu'ils représentent une véritable émancipation.

Pour ce faire, il semble indispensable d'intégrer les questions sexuelles de plein droit dans les budgets des politiques publiques et sociales pour régler le plus durablement possible un problème récurrent dont il est fait mention dans toutes les parties du canton à savoir les questions financières et les difficultés qu'elles posent. Depuis 40 ans, périodiquement les projets des centres sont menacés par la fin ou par la diminution des subventions. Les professionnel-le-s et les membres de la direction, comité compris, se démènent pour trouver des ressources, ce qui obère certainement leurs capacités à porter des projets novateurs. On peut sans crainte affirmer que les difficultés à obtenir des financements pérennes attestent, premièrement, d'une forme de tabou qui perdure s'agissant de la sexualité et de la vie intime et deuxièmement, du très faible intérêt de l'Etat pour une problématique identifiée comme féminine. Ce qui ne va pas sans laisser de traces en termes de santé sexuelle et reproductive.

Il appartiendra au SIPE de promouvoir une véritable révolution sexuelle devant permettre que ce qui a été gagné par l'instauration de droits sexuels comme faisant partie intégrante de la santé le soit pour tous et toutes.

Il semble indispensable d'intégrer les questions sexuelles de plein droit dans les budgets des politiques publiques et sociales pour régler le plus durablement possible un problème récurrent dont il est fait mention dans toutes les parties du canton, à savoir les questions financières et les difficultés qu'elles posent.

Clothilde Palazzo-Crettol,

Professeure à la Haute Ecole de Travail Social HES-SO Valais-Wallis

Sources citées

Sources internes : procès-verbaux de séances, rapports d'activités, courrier, articles de journaux

1975 Projet de création d'un centre d'information et de planning familial à Sierre, rapport du groupe d'étude, novembre 1975

1976 PV séance de comité Sierre, 3 juin

1984 Lettre circulaire à toutes les classes du CO des Liddes, 21 mai

1985 PV n° 4 Groupe de travail chargé de rapporter sur l'organisation des centres de consultation en matière de grossesse

1985 Lettre à la commission cantonale, 5 juin

1984 Commission cantonale relative à la loi fédérale sur les centres de consultation en matière de grossesse

1989 PV séance de comité Sierre, 2 février

1989 Rapport d'Activité: centre de planning familial, centre de consultation en matière de grossesse, Sierre

1991 Rapport d'Activité: Sierre

1992 PV séance de comité Sierre, 22 septembre

1994 Rapport d'Activité: Monthey

1994 Rapport d'Activité: Sion

1995 Rapport d'Activité: Sion

2000 Rapport d'Activité: Martigny

2000 Rapport d'Activité: Centres SIPE

2006 Rapport d'Activité de la Fédération

2013-2017 Rapports d'Activités de la Fédération

Extrait du Procès-verbal des séances du Conseil d'Etat, 2 mai 1979

Rapport de la commission d'étude: information sexuelle à l'école dans le district de Sierre, mai 1990

Courrier de Madame Geneviève Schwéry-Clavien à Madame Marie-Hélène Imesch Siegrist, présidente de la commission scolaire

Courrier de la doctoresse Angèle Fornerod, aux gynécologues de Sierre, mars 1989

Fracheboud Manuelle et Rigo Martine, Laurence Rochel-Rippa « *Du Cirenac au Sipe: Martine se souvient* »

Valais Demain

Nouvelliste

L'Hebdo

La Suisse

Chaperon Sylvie, « L'histoire contemporaine des sexualités en France », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2002/3 (no 75), p. 47-59. DOI 10.3917/ving.075.0047

Cortolezzis Caroline, Muheim David, « L'éducation sexuelle dans le canton de Vaud (1969-2001). Un exemple d'intégration des risques dans une vision positive de la sexualité », *Raisons de santé*, 75, 2002.

Dafflon Alexandre, « Sexualité juvénile et fabrique du genre en milieu rural en Suisse » *Genre, sexualité et société*, n° 14, 2015.

Della Sudda Magali, « Par-delà le bien et le mal, la morale sexuelle en question chez les femmes catholiques », *Nouvelles Questions Féministes*, vol. 35, n° 1, 2016.

Fellay Jordan Jacqueline, « L'histoire des centres de planning familial de Sion et Martigny de leur création à nos jours », Travail de certification du cours « Guidance et éducation en matière de sexualité, vie affective et procréation », Unige 2004.

Forster Simone, « L'éducation sexuelle, pourquoi comment ? », *La revue de l'éducateur*, 2/2012 www.le-ser.ch

Fraisse Geneviève, *Service ou servitude: Essai sur les femmes toutes mains*, Les éditions du bord de l'eau, 2009.

Gelly Maud, « Les inégalités sociales, objet invisible pour l'éducation sexuelle ? Enquête ethnographique sur l'éducation sexuelle dans les collèges », *Sciences sociales et santé* 2013/4 (Vol. 31), p. 73-96. DOI 10.3917/sss.314.0073.

Giami Alain, « De l'émancipation à l'institutionnalisation : santé sexuelle et droits sexuels. » *Genre, sexualité & société, Circulations*, 2016.

Lang Marie-Eve, « L'agentivité sexuelle » des adolescentes et des jeunes femmes : une définition » *Recherches féministes*, vol. 24, n° 2, 2011, p. 189-209. URI : <http://iderudit.org/iderudit/1007759ar> DOI: 10.7202/1007759ar.

Launaz Perrin Eliane, « *Quelle place pour la sexologie dans un centre de planning familial? Une analyse des demandes en lien avec les problèmes sexuels dans les consultations de planning familial du Chablais Valaisan* », Mémoire de certification en sexologie clinique, UNIGE, 2009.

Méan F, Gervasoni J-P, Pasquier N, Reymond Darot S., « Planning familial. Regard sur les prestations de la Fondation Profa et de l'Espace Prévention Morges-Aubonne. », *Raisons de santé*, 111, 2005.

More Caroline, « Sexualité et contraception vues à travers l'action du Mouvement français pour le Planning familial de 1961 à 1967 », *Le Mouvement Social* 2004/2 (no 207), p. 75-95. DOI 10.3917/lms.207.0075

Mouvement français pour le Planning familial, *D'une révolte à une lutte. 25 ans d'histoire du Planning familial*, Paris, Tierce, 1982.

Praz Anne-Françoise, « Vers un planning familial » *Le Nouvelliste*, 18 juillet 2015, p.2.

Rochel-Rippa Laurence, « Je suis inquiète de voir que les droits sexuels ne sont jamais acquis », *Actualité Sociale*, 68, 2017, http://www.sipe-vs.ch/backoffice/images/news/document_fr109.pdf page consultée le 23 juin 2017.

Sauzon Virginie, « La déviance en réseau : Grisélidis Réal, Virginie Despentès et le féminisme pragmatique », *TRANS- [En ligne]*, 13 | 2012, mis en ligne le 24 juin 2012, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://trans.revues.org/550> ; DOI: 10.4000/trans.550.

Schnegg Céline, « L'avortement médicamenteux : de la technique à l'expérience. La méthode abortive en question », *Nouvelles Questions Féministes* 2007/2 (Vol. 26), p. 60-72. DOI 10.3917/nqf.262.0060

Sévegrand Martine, *L'affaire Humanae Vitae. L'église catholique et la contraception*. Paris : Karthala, 2008.

Vouilloz Burnier Marie-France, *A l'ombre de la Dixence. Vie quotidienne des femmes dans l'arc alpin*. Sierre : Editions Monographic, 2009.

<http://www.svss-uspda.ch/fr/suisse/votation.htm>

<http://www.rts.ch/archives/dossiers/3477895-le-droit-au-plaisir.html>

La professionnalisation de la Fédération valaisanne des centres SIPE : un processus relié à trois thématiques

Susanne Lorenz
Professeure
à la Haute Ecole
de Travail Social
HES-SO Valais-Wallis

Sur mandat des centres
SIPE pour marquer leur
40^e anniversaire
Novembre 2016

Résumé	24
Zusammenfassung	26
La professionnalisation de la Fédération valaisanne des centres SIPE: un processus relié à trois thématiques.	28
1. Professionnalité et professionnalisation: deux concepts clés.	28
2. Des témoignages du passé pour retracer la professionnalisation de la structure et des prestations.	29
3. Acquérir une expertise en vue de prestations ciblées.	30
3.1. Développer des prestations grâce à la formation professionnalisante.	30
3.2. Des différences selon les régions.	31
3.3. La formation continue.	32
3.4. Soutenir les initiatives en matière de formation.	32
3.5. Un débat qui évolue: de l'accès à la formation de base à l'importance de la formation continue certifiante.	33
3.6. Les espaces pour parler et concevoir la pratique.	34
4. La reconnaissance sociale de l'expertise.	34
4.1. Participer au débat public.	35
4.2. Participer à la réflexion entre professionnel.le.s.	35
5. Améliorer les conditions-cadres nécessaires à l'activité professionnelle.	36
5.1. Participer aux discussions avec les instances dirigeantes.	36
5.2. Disposer de locaux adaptés.	36
5.3. Des intervenant.e.s des deux sexes.	37
6. La Fédération comme trait d'union entre les centres de consultation.	38
6.1. Harmoniser les structures et institutionnaliser la Fédération.	38
6.2. Garder un ancrage local tout en faisant partie d'un tout.	39
7. Conclusion et perspectives.	40
Bibliographie	42

Résumé

Cet article entend mettre en lumière le processus de professionnalisation de la Fédération valaisanne des centres SIPE en partant de questions qui traitent de l'accès à une formation professionnalisante et du développement de compétences spécifiques, de la mise en place d'espaces de parole partagée, de la création de certaines conditions-cadres nécessaires à l'exercice de l'activité et, finalement, de l'institution de la Fédération comme trait d'union entre les centres de consultation pour leur quatre secteurs (consultation et éducation en santé sexuelle, conseil en périnatalité-aide à la grossesse et conseil de couple).

L'analyse des archives montre que dès l'ouverture des premiers centres, la participation du personnel à une formation professionnalisante revêt un intérêt tout particulier dans la création de l'expertise, et ce dans toutes les régions du Valais. La mise à disposition des prestations en dépendait, d'où un soutien à la formation qui ne semble pas avoir été remis en question. Les associations régionales régissant les centres, puis la Fédération, ont cherché à maintenir cette aide dans la mesure des ressources disponibles. En période de restrictions financières, les dispositifs sont adaptés de manière pragmatique. Actuellement, il existe une volonté marquée de veiller à la mise en place de cursus de formation répondant à des critères de qualité et au développement d'une offre interne.

De plus, les instances dirigeantes ont veillé à instituer des moments pour parler de la pratique entre intervenant.e.s et à ce que se développe une culture institutionnelle en matière de soutien à la supervision et/ou à la participation à divers groupes de travail. Ces occasions permettent aux professionnel.le.s de préciser leurs pratiques et les différents champs d'intervention, et de se positionner comme membres du réseau d'intervention. L'expertise des personnes engagées dans les centres de consultation est alors de plus en plus reconnue, comme en témoigne une participation accrue du SIPE dans le débat public et les divers groupes interdisciplinaires.

Concernant les locaux, si les diverses associations régionales ont opté dans un premier temps pour des espaces sous-loués, ces solutions, sans être optimales, permettaient de proposer les consultations. Le développement des prestations ainsi que les divers engagements ont rapidement exigé de trouver de nouvelles solutions. Le passage vers des bureaux occupés par les seuls centres de consultation ont permis à la Fédération de se positionner comme partenaire du réseau à part entière et de gagner en visibilité. Au cours de la même période, la répartition du travail entre les femmes et les hommes évolue. Si au départ les activités de conseil sont assurées par des femmes, la volonté d'engager des hommes se discute au sein des comités, ceci afin de tenir compte des besoins diversifiés de la population. Le nombre réduit de postulations masculines fait que l'engagement d'hommes en qualité de conseillers ou éducateurs reste toutefois l'exception. Aujourd'hui, si la quasi-totalité des personnes actives dans les centres SIPE sont des femmes, il est à relever que les postes clés que sont la présidence du comité directeur de la Fédération et la direction sont aussi occupés par des dames, ce qui n'est pas souvent le cas notamment dans les milieux associatifs.

L'année 2008 est marquée par le passage de centres régionaux indépendants à la Fédération valaisanne des centres SIPE. Cette dernière assure depuis lors, de manière centralisée, la conduite opérationnelle et la coordination des prestations au niveau cantonal. Cette restructuration a permis la dotation en ressources nécessaires pour professionnaliser la gestion administrative, améliorer la visibilité et renforcer la présence des professionnel.le.s travaillant dans

les centres SIPE au sein des différents espaces où se traitent, de près ou de loin, les différents aspects liés à l'intimité pour les quatre secteurs du SIPE.

L'ensemble des objets traités par les différentes instances et relatés dans les archives portent sur les cinq axes de la professionnalisation décrits par Aballéa (2005). Par ailleurs, l'analyse documentaire montre que différents aspects de la professionnalisation se discutent au fil du temps mais que l'intensité avec laquelle certains sujets sont débattus varie sensiblement selon les époques. Sur la base des archives, nous distinguons trois étapes, à la fois distinctes et imbriquées.

1. Durant ce que nous appelons la première étape, les documents traitent en priorité de l'engagement de personnes possédant une double formation : une formation de base et une formation professionnalisante dans le secteur d'activité concerné.
2. Ensuite, les écrits retracent un nombre croissant de réflexions autour de l'amélioration des conditions-cadres dans lesquelles s'exerce l'action spécialisée.
3. Finalement, les sujets traités dans les années 2000 évoquent surtout des échanges en vue d'instituer une structure centralisée qui coordonne les prestations et permette de répondre aux attentes du Canton en tant que bailleur de fonds.

Ce découpage temporel est particulièrement évocateur de l'accent mis par les rédactrices et rédacteurs des documents qui retracent l'histoire des centres SIPE. Les archives mentionnent des discussions révélant les préoccupations mises en évidence à certaines époques. Cela ne signifie toutefois pas que d'autres sujets moins fréquemment cités n'aient pas fait partie de la réalité institutionnelle d'alors.

Zusammenfassung

Ziel des Artikels ist es, den Professionalisierungsprozess des Walliser Dachverbandes der SIPE-Zentren anhand von verschiedenen Themen zu beleuchten. Mittels Analyse der Archive der Zentren werden folgende Fragen behandelt: die Notwendigkeit einer ergänzenden Berufsausbildung im Bereich der Sexualität, die Aneignung von Fachkompetenzen, die Teilnahme und Förderung des Austauschs unter Fachpersonen, die Schaffung gewisser Voraussetzungen zur Ausübung der Tätigkeit, sowie die Institutionalisierung des Dachverbandes als Bindeglied zwischen den einzelnen Beratungszentren.

Die Archive belegen, wie kurz nach der Gründung der Zentren, die Teilnahme an einer beruflichen Ausbildung eine entscheidende Rolle spielte, und dies in allen Sprachregionen des Wallis. Ziel war es, dass die Beraterteams über die notwendige Expertise im Bereich der sexuellen und reproduktiven Gesundheit verfügen. Das Angebot einer professionellen Dienstleistung hing davon ab. Im Verlaufe der Jahre wurde die damals in die Wege geleitete Unterstützung zur Teilnahme an spezifischen Ausbildungen nie in Frage gestellt. Die regionalen Verbände, wie auch der Dachverband, setzten sich ein, eine finanzielle Hilfe zu bewilligen. In Zeiten, in denen die finanziellen Mittel gekürzt wurden, wurde pragmatisch vorgegangen. Heute legt der Dachverband grossen Wert auf die Entwicklung von Qualitätskriterien gestützte und anerkannte Ausbildungen, sowie auf die Förderung eines internen Weiterbildungsangebotes.

Diverse Dokumente belegen wie diverse regionale Verbände, und später der Dachverband, den Austausch über die Praxis unter Fachpersonen kontinuierlich ermutigten und diverse Entscheidungen trafen, um die Beteiligung an Supervision oder Arbeitsgruppen zu institutionalisieren. Diese Gelegenheiten ermöglichten Handlungsansätze sowie die unterschiedlichen Interventionsbereiche zu präzisieren, verhalfen aber auch den Beratern und Beraterinnen sich als Bestandteil des Interventionsnetzes zu positionieren. Die mit der Zeit intensivierte Teilnahme an diversen Arbeitsgruppen sowie die aktive Beteiligung an Diskussionen in der Öffentlichkeit zeigen hier auf eine immer besser anerkannte Kompetenz der in den Beratungszentren angestellten Fachpersonen.

Bei der Einrichtung der ersten Zentren entschieden sich einzelne regionale Verbände, Büros als Untermieter zu übernehmen. Auch wenn diese Situation nicht optimal war, ermöglichte sie den Aufbau der ersten Beratungsstellen. Doch die mit der Zeit ansteigende Anzahl an Konsultationen sowie die Erweiterung der Angebote erforderten rasch neue Lösungen. Der Umzug in eigene Räumlichkeiten ermöglichte dem Dachverband sich als eigenständige und vollwertige Struktur im Interventionsnetz zu positionieren, was auch zu mehr Sichtbarkeit verhilft. Zur gleichen Zeit, wurden diverse Überlegungen über die Aufteilung zwischen Frauen und Männern geführt. In den ersten Jahren übernahmen vor allem Frauen Beratungsaufgaben. Der Wunsch war da, mehr Männer anzustellen, um so den Bedürfnissen der Klienten entgegenzukommen. Dieses Ziel wird jedoch nicht immer erreicht, die Anzahl der männlichen Bewerbungen bleibt gering. Auch wenn heute mehrheitlich Beraterinnen in den Zentren aktiv sind, so sind beide Führungspositionen von Frauen eingenommen.

Der Professionalisierungsprozess führte zur Gründung des Walliser Dachverbandes der SIPE-Zentren in seiner jetzigen Form: eine zentrale Stelle, die Aufgaben der operativen Leitung und Koordination der in den Beratungszentren angebotenen Dienstleistungen übernimmt. Diese Umstrukturierung ermöglichte den Ausbau der Ressourcen. So konnten die administrativen Prozesse professionalisiert, die Sichtbarkeit der Feldarbeit verbessert, sowie die Beteiligung in

den unterschiedlichen Gremien die sich mit dem Thema der sexuellen und reproduktiven Gesundheit beschäftigen, verstärkt werden.

Das gesamte Vorgehen entspricht den durch Aballéa (2005) beschriebenen fünf Achsen der Professionalisierung. Die Analyse der Archive zeigt auf, dass die einzelnen Dimensionen des Professionalisierungsprozesses im Verlauf der Jahre diskutiert wurden. Die Intensität mit der gewisse Themen debattiert wurden, variiert jedoch eindeutig. So erkennen wir anhand der Dokumente drei Etappen, welche sich unterscheiden aber auch eng miteinander verbunden sind:

1. In der ersten Etappe geht es vorrangig um die Anstellung von Fachpersonen, welche über eine doppelte Expertise verfügen: eine Grundausbildung und eine berufliche Ausbildung im Bereich des Aktivitätsbereiches der SIPE Zentren.
2. In einer zweiten Phase steigt die Anzahl der in den diversen Dokumenten erwähnten Überlegungen zur Verbesserung der Rahmenbedingungen zur Ausübung der Aktivitäten.
3. Schliesslich, in den Jahren 2000, geht es vor allem um die Gründung einer zentralisierten Struktur. Ziel ist es die Dienstleistungen besser zu koordinieren aber auch den Erwartungen des Kantons als Geldgeber entgegenzukommen.

Diese Aufgliederung in Etappen zeigt auf, welche Akzente die Verfasserinnen und Verfasser der einzelnen Dokumente, welche die Geschichte der SIPE Zentren aufzeigen, setzten. Demzufolge lassen die Archive erkennen, mit welchen Themen sich die einzelnen Instanzen zu einem bestimmten Zeitpunkt auseinandergesetzt haben. Dies bedeutet jedoch nicht, dass seltener erwähnte Inhalte nicht Teil der damaligen institutionellen Realität waren.

La professionnalisation de la Fédération valaisanne des centres SIPE : un processus relié à trois thématiques

Si en 2016 les centres SIPE fêtent 40 ans d'existence, c'est grâce à l'engagement des intervenant.e.s pour être reconnu.e.s et offrir à la population valaisanne des conseils de qualité en matière d'intimité, que ce soit pour la santé sexuelle et reproductive, le conseil de couple ou la périnatalité. C'est tout naturellement que nous nous sommes intéressées à la professionnalisation de leur organisation dans les deux parties du canton. Les archives des centres SIPE livrent des témoignages du passé et mettent en exergue les enjeux de la mutation des associations régionales en une structure plus fédérative. Nous examinerons le thème de la professionnalisation sous l'angle d'un processus auquel des individus prennent part et verrons comment s'organise un groupe d'intervenant.e.s pour construire sa professionnalité et pérenniser l'institution dans laquelle elles et ils œuvrent (Hughes, 1996 ; Paradeise, 2003).

En premier lieu, nous aborderons la professionnalisation sous l'angle théorique, pour en dégager les ressorts et dimensions multiples. Nous poursuivrons par une analyse documentaire afin de mettre en lumière l'accès à une formation professionnalisante, la mise en place d'espaces de parole partagée au sein des centres SIPE et avec le réseau, la création de certaines conditions-cadres nécessaires à l'exercice de l'activité et, finalement, la création de la Fédération.

1. Professionnalité et professionnalisation : deux concepts clés

Les concepts de professionnalité et de professionnalisation renvoient à des significations multiples, parfois contradictoires, parfois complémentaires.

Lorsqu'il est question de professionnalité, on pense tout d'abord aux compétences et aux savoirs nécessaires à l'exercice du métier, acquis par le biais d'une formation (Chérounet, 2009; Maubant & Roger, 2012). Ainsi conçu, l'agir professionnel relève d'un savoir savant et interdisciplinaire en opposition à un savoir *profane*, découlant de connaissances liées à des prédispositions naturelles et/ou à l'expérience. Cette perspective, hiérarchisant les savoirs, ignore que l'agir en situation de travail offre une multitude d'opportunités d'apprentissage et que le savoir savant se transforme, se développe et se complexifie. Au fil des expériences, les deux formes de savoirs finissent par s'imbriquer, à un point tel que l'agir professionnel associe (de manière plus ou moins inconsciente) ce savoir acquis en contexte (Ogien, 2009). Agir de manière professionnelle amène l'intervenante à prendre des options en fonction des situations de travail (Chérounet, 2009) et à articuler ces deux formes de savoir (Aballéa, 2005; Hughes, 1996; Wittorski, 2008).

N'entrevoir la professionnalité que sous l'angle d'un savoir-faire expert permettant d'agir en situation de travail serait réducteur.

N'entrevoir la professionnalité que sous l'angle d'un savoir-faire expert permettant d'agir en situation de travail serait réducteur. Cette notion renvoie à d'autres dimensions, au nombre desquelles l'identité professionnelle, la reconnaissance sociale du mandat d'activité par la société civile, ou encore la rémunération qui lui est associée (Hughes, 1996). Certains de ces aspects découlent du positionnement des acteurs publics, d'autres sont propres à la manière des intervenant.e.s de concevoir leur travail.

Le sentiment d'appartenance à un collectif métier et l'identité professionnelle sont déterminants.

Le sentiment d'appartenance à un collectif *métier* et l'identité professionnelle sont ici déterminants. Ces deux facteurs se développent aussi bien grâce aux formations suivies qu'aux échanges entre pairs. Participer à des espaces de réflexion autour de la pratique amène à dessiner les contours du métier (Viard, 2009) et à se différencier des *non-professionnel.le.s* (Aballéa, 2000 & 2005; Dussuet & Flahaut 2011) grâce à la conceptualisation de normes d'actions partagées. Elles et ils s'engagent aussi dans des associations professionnelles ou encore dans

l'élaboration de documents de référence (Wittorski, 2008). Ce souci de normaliser certaines pratiques traduit la volonté d'assurer que des connaissances spécifiques et des gestes professionnels soient acquis grâce à des formations. L'engagement, parfois militant, lors de discussions entre pairs vise alors à promouvoir une action qui réponde à un intérêt collectif (Aballéa, 2005; Dussuet & Flahaut 2011).

De plus, la professionnalisation d'un champ d'activité se traduit par ce que Harman (2013) nomme le *dépassement de la norme du genre*, qui postule que la division du travail et l'accès aux postes ne se fait pas (ou plus) selon une logique de genre et que des personnes des deux sexes sont actifs à tous les niveaux de l'organisation de manière paritaire. Ce point, très significatif pour certains milieux associatifs, témoigne notamment du renversement d'une logique qui veut que les fonctions dirigeantes soient assumées par des hommes, tandis que le travail de terrain (fréquemment peu rémunéré) soit réalisé par des femmes (Aballéa, 2005). Cette division genrée du travail freine la professionnalisation et la reconnaissance des intervenantes engagées sur le terrain comme professionnelles à part entière (Flahaut, 2013).

Finalement, pour définir la professionnalité, on ne saurait faire l'impasse sur l'analyse du rôle de l'Etat en tant que concepteur de politiques publiques. Ce dernier en reconnaissant le mandat d'intérêt public, désigne la population cible de la prestation et délimite le mandat, pour ensuite octroyer les subventions nécessaires au fonctionnement des structures mandatées (Dussuet & Flahaut 2011; Paradeise, 2003). C'est dans ce contexte que l'engagement des intervenant.e.s passe du statut de *travail bénévole* à celui de *travail qualifié rémunéré* (Dussuet & Flahaut 2011, Flahaut, 2013; Wittorski, 2008). Cette légitimité ne coule pas de source. Elle fait suite aux activités menées par un groupe de personnes (Bourdoncle, 2000; Paradeise, 2003) disposant d'une expertise caractérisant un champ professionnel donné (Aballéa, 2005).

On peut donc affirmer que les identités professionnelles construites au travers des formations et de l'expérience, les collaborations initiées, les options prises pour se positionner face aux décideurs (Dubar, 1991; Hugues, 1996; Wittorski, 2008) ou encore certains aspects de l'organisation du travail (horaires, contrat de travail...) sont autant de signes pour repérer ce processus de professionnalisation.

2. Des témoignages du passé pour retracer la professionnalisation de la structure et des prestations

Cet article s'appuie sur diverses sources, telles les procès-verbaux de séances des comités des différents centres régionaux, les rapports d'activités ou encore des courriers produits au fil du temps. L'analyse documentaire comme méthodologie choisie ne permet ni d'appréhender le travail réel, ni de refléter l'ensemble des discussions et faits qui ont marqué les 40 années d'activités des centres SIPE. Le matériel utilisé, soit les résumés des débats qui ont animé les équipes, n'offre pas une image exhaustive de la réalité. Ces sources témoignent toutefois de la rhétorique utilisée ainsi que des préoccupations et solutions imaginées entre la fin des années 1980 et 2015. Elles mettent également en lumière une certaine réalité des trajectoires professionnelles, trajectoires étroitement associées à un devenir collectif.

Nous avons voulu comprendre les stratégies privilégiées pour établir les pratiques, et celles qui ont conduit à la mise en place d'un organisme fédérateur reconnu en tant qu'interlocuteur reconnu en Valais dans les domaines de la santé sexuelle et reproductive, du conseil de couple et de l'aide à la grossesse. Nous voulions saisir des dimensions telles que l'accès à une forma-

Une division genrée du travail freine la professionnalisation et la reconnaissance des intervenantes engagées sur le terrain comme professionnelles à part entière.

L'engagement des intervenant.e.s passe du statut de travail bénévole à celui de travail qualifié rémunéré.

tion professionnalisante et continue, la participation à des espaces de réflexion autour de la pratique, les conditions de travail ainsi que le débat autour de l'institution de la Fédération. C'est ce questionnement qui a servi de guide lors de l'analyse des archives mises à disposition par les centres SIPE.

3. Acquérir une expertise en vue de prestations ciblées

Les archives comportent des indications précieuses quant aux discussions menées autour de la nécessité d'acquérir des compétences spécifiques. Dès la fin des années '80 et jusqu'à la deuxième moitié des années '90, les procès-verbaux soulignent à la fois l'importance de pouvoir compter sur du personnel formé et compétent et la difficulté d'en trouver, et cela pour l'ensemble des centres. Par la suite, le nombre de discussions retranscrites à ce propos tend à diminuer dans les archives, et ce même si le souci d'engager du personnel formé demeure constant.

Dès la fin des années '80 et jusqu'à la deuxième moitié des années '90, les procès-verbaux soulignent à la fois l'importance de pouvoir compter sur du personnel formé et compétent et la difficulté d'en trouver.

3.1. Développer des prestations grâce à la formation professionnalisante

Dans la partie francophone du canton, plusieurs écrits mentionnent qu'à l'ouverture des centres, les professionnel.le.s engagé.e.s possèdent une double formation et une expérience de terrain. Le dossier de presse annonçant l'inauguration du centre de Sierre précise que «*C'est Madame [...] éducatrice spécialisée, qui a complété ses connaissances par une année de formation à l'Hôpital cantonal universitaire de Lausanne [...] qui fonctionnera comme conseillère*». Les compétences et la double articulation entre formation initiale et acquisition de connaissances pointues requises dans tous les secteurs d'activités sont mises en lumière dans plusieurs documents: «*Après une formation personnelle obligatoire (sage-femme, infirmière, éducatrice, etc.), toutes les conseillères valaisannes ont suivi 1 année de cours de base identique pour les animateurs en éducation sexuelle, les conseillers conjugaux et les conseillères en planning familial, [...] Une année de stage sous la responsabilité du CHUV et de ProFamilia à Lausanne*» (PV, Comité, 1984).

Les compétences et la double articulation entre formation initiale et acquisition de connaissances pointues requises dans tous les secteurs d'activités sont mises en lumière dans plusieurs documents.

Plusieurs documents mentionnent les contenus de la formation de «base». Certaines connaissances sont ciblées (le développement de la personne aux différents âges de la vie, la sexualité, l'anatomie, les aspects culturels, etc.) et ancrées dans divers courants théoriques (systémiques, analytiques, etc.), d'autres enseignements visent le développement des savoir-faire tels que l'animation de groupe, la conduite d'entretien, etc. Il est de plus exigé des participant.e.s qu'elles et ils réalisent un travail de développement personnel et soient en mesure d'analyser leur pratique pour la réajuster. Ces cursus exigeants par leur durée allient étroitement enseignement théorique et un stage pratique d'une année. Le concept de l'éducation sexuelle précise que des contenus tels que: «*psychologische, biologische und soziale Aspekte der Sexualität, Erfahrungen in der Führung und Animation von Gruppen, Arbeit an der eigenen Person (Selbsterfahrung), Erkennen der eigenen Normen und Werte im Zusammenhang mit der Sexualität [...] es ist absolut notwendig, dass sich die Fachleute, die im Bereich der Sexualerziehung tätig sind über didaktische Fähigkeiten ausweisen können und über die Fähigkeit des Zuhören verfügen*» (Konzept Sexualerziehung, 1. Juni 1992).

De nombreux documents, notamment ceux à vocation informative quant aux prestations offertes, mentionnent que les intervenant.e.s sont formé.e.s dans le domaine des soins, de l'enseignement, ou encore du travail social, des parcours complétés par un cursus spécifique réalisé sous supervision. On peut supposer que la référence à la double formation traduit le souci de mettre en évidence que l'agir professionnel implique une expertise et des connaissances dans

L'agir professionnel implique une expertise et des connaissances dans divers champs.

divers champs, dont celui de la santé sexuelle et reproductive, mais également la capacité de (re)combinaison des savoirs pour s'ajuster à des situations de travail diverses et complexes. En référence au conseil conjugal, il est notamment dit que «*ce n'est plus une profession sympa pour laquelle il suffit d'avoir une expérience de vie*» (AG, FRSCC, 1992). La «formation de base» entend permettre l'accès à un savoir spécifique, qu'il n'est pas possible d'acquérir dans une formation initiale ou par la seule expérience.

Dans les années '90, la question de l'expertise se traduit par un discours davantage marqué par la volonté d'être en phase avec *l'évolution des connaissances*, ainsi que de différencier certains contenus. On y développe la proposition d'une formation à durées distinctes: «*la formation en planning familial durant 2 ans, celle pour l'éducation sexuelle 18 mois et la nôtre [le conseil conjugal] 3 ans*» (FRSCC, PV Comité, 1993). Par la suite, la formation de base pour l'éducation et pour le conseil en santé sexuelle se conçoit comme un tronc commun complété par des contenus spécifiques, une situation qui exige des remises à niveaux de la part des professionnel.le.s (Photographies 2002 des activités de la Fédération et des centres SIPE).

Dans les années '90, la question de l'expertise se traduit par un discours davantage marqué par la volonté d'être en phase avec l'évolution des connaissances, ainsi que de différencier certains contenus.

3.2. Des différences selon les régions

La proximité géographique entre les centres du Valais francophone et les organismes de formation du Canton de Vaud ainsi que les collaborations établies avec diverses institutions font que les difficultés évoquées dans les diverses archives ne concernent pas l'accès aux formations. Dans les années '90, il est prioritairement question du risque d'annulation des cours faute d'inscriptions en nombre suffisant, notamment dans le domaine du conseil conjugal (PV Comité, FRSCC, 1991). Les membres de la Commission formation cherchent alors à en comprendre les raisons. Ces dernières semblent multiples: citons les pratiques en matière de traitement des dossiers, une formation moins attractive que celle de thérapeute de famille, cette dernière ouvrant un plus grand champ d'activité: «*Il y a un nombre impressionnant de dérogations et ceci est un élément à considérer pour l'avenir de la formation [...] Faut-il garder une identité de conseil conjugal ou devenir thérapeute de couple?*» (PV Comité, FRTSCC, 1998). Ces réflexions témoignent bien de l'enjeu de profiler un champ d'activité et de garantir qu'un nombre suffisant de personnes se forment pour qu'en cas de postulations, les centres disposent d'un réel choix parmi les candidat.e.s (PV, FRTSCC, 1995).

Les discussions dans le Haut-Valais jusque dans les années '90 mentionnent par contre des freins tels que le manque de lieux de formation agréés, le nombre insuffisant de places pour se former, les barrières linguistiques, les distances à parcourir et un bassin de recrutement des candidat.e.s à la formation plus faible. Les craintes sous-jacentes traduisent le souci de ne pas pouvoir développer les prestations faute de personnel formé. Lorsque dans les années '80 des professionnelles débutent la formation à Lausanne, qualifiée d'exigeante, leur engagement est salué. «*Eine wichtige Aufgabe im vergangenen Vereinsjahr war die Suche nach geeigneten Leuten, die sich zu Beraterinnen ausbilden lassen möchten [...] es boten sich zwei Möglichkeiten an: Lausanne und Basel. Die gynäkologische Abteilung in Basel nimmt nur Sozialarbeiter (Protokoll, Vorstandssitzung, 1980) [...] Nach langen und teils schwierigen Vorarbeiten konnten am 1. März 1983 die zwei Beratungsstellen in Brig und Visp durch unsere Beraterinnen [...] übernommen werden. In einer zweijährigen, harten Ausbildungszeit haben sie sich auf die Uebernahme dieser Aufgabe vorbereitet. Zum erfolgreichen Abschluss gratulieren wir Ihnen aufs beste*» (Protokoll, Vorstand, 1983). Ce souci quant au manque de lieux de formation semble moins concerner le secteur du conseil conjugal, plusieurs des intervenant.e.s engagé.e.s disposant des qualifications requises avant leur entrée en fonction, ou avaient pu débiter leur formation peu après leur

Les discussions dans le Haut-Valais jusque dans les années '90 mentionnent des freins tels que le manque de lieux de formation agréés, le nombre insuffisant de places pour se former, les barrières linguistiques, les distances à parcourir et un bassin de recrutement des candidat.e.s à la formation plus faible.

engagement. En 1989, le comité évoque que: «*die Eröffnung der Eheberatungsstelle konnte so weit vorangetrieben werden, dass der Eheberater [...] dipl. Psychotherapeut, am 31.1.89 in sein Amt eingesetzt werden konnte*» (Protokoll, Vorstandssitzung, 1989).

Toutefois, même si l'offre de formation professionnalisante s'est étoffée en Suisse alémanique, les questions en matière d'accessibilité restent un sujet de préoccupation au fil des années. Se former devient moins attractif au point d'envisager une interruption du cursus lorsque le taux d'engagement est jugé trop faible et le temps de déplacement trop important. Une collaboratrice «*wünscht die Ausbildung [in Basel] abzubrechen, da ihre Anstellung ohnehin nicht sicher sei*» (Protokoll, Vorstand, 1993).

3.3. La formation continue

Les divers rapports d'activités des centres SIPE jusqu'aux années 2000 citent les cours suivis et rendent visibles les stratégies tendant à constamment améliorer, diversifier et actualiser les connaissances pour répondre aux besoins des usagers et usagères des centres.

Les formations continues suivies par les intervenant.e.s revêtent un sens particulier. Les divers rapports d'activités des centres SIPE jusqu'aux années 2000 citent les cours suivis et rendent visibles les stratégies tendant à constamment améliorer, diversifier et actualiser les connaissances pour répondre aux besoins des usagers et usagères des centres. Parfois, il s'agit également de combler des lacunes repérées lors de la formation de base: «*Im Abschlussgespräch mit den beiden Beraterinnen über die Ausbildung wurde als Manko empfunden, dass keine gründliche Ausbildung zur natürlichen Empfängnisverhütung nach Dr. Rötzer stattfand*» (Protokoll Vorstand, 1993).

Quant aux enseignements suivis, certains traitent de contenus très spécifiques et *étroitement liés au mandat*. Il s'agit alors de thématiques telles que la santé sexuelle, les méthodes contraceptives, la sexualité du 3^e âge ou de personnes en situation de handicap, le diagnostic prénatal, les relations de couple, etc. Des professionnel.le.s approfondissent certains sujets pour: «*apporter une meilleure réponse aux demandes concernant les difficultés sexuelles des personnes ou des couples*» (PV, Comité, 2002). D'autres formations continues abordent des sujets que l'on pourrait qualifier de transversaux. Ces derniers, très divers, correspondent alors à des pratiques caractérisant le travail d'accompagnement et thérapeutique, à des enjeux sociétaux ou à des difficultés auxquelles sont confrontées les personnes sollicitant des conseils. Ces cours permettent de se perfectionner dans des domaines tels que le droit, l'éthique professionnelle, le suicide, la violence à l'égard des femmes, la gestion budgétaire, etc.: «*une introduction à la PNL*» (Rapport d'activité, 1991).

Le type de formation continue suivi varie fortement. Les cycles comprenant des séminaires ou des colloques ont principalement lieu hors canton.

Le type de formation continue suivi varie fortement. Les cycles comprenant des *séminaires* ou des colloques ont principalement lieu hors canton. Les formations continues de courte durée prévoient des cours à *la journée* ou encore des soirées de discussion autour d'un thème tel que «*Ich bin nicht mehr die Frau, die du geheiratet hast - Buchlesung mit anschliessender Diskussion/Ago Bürki, Paartherapeutin*» (1996) etc. Ces manifestations ont lieu plutôt en Valais et sont décrites comme des espaces d'échange entre professionnel.le.s appartenant au réseau interdisciplinaire.

3.4. Soutenir les initiatives en matière de formation

Plusieurs documents attestent des soutiens accordés pour la formation, et ce dès la création des centres SIPE.

Plusieurs documents attestent des soutiens accordés pour la formation, et ce dès la création des centres SIPE. Les instances dirigeantes disent reconnaître une partie du temps de travail dévolu à la formation, et/ou offrir un soutien financier à cette fin (frais de formation et de déplacements, etc.). «*Le Comité, après discussion, décide de prendre en charge de tels frais [de formation] de manière ponctuelle, soit sur demande de l'intéressé et après examen*» (PV Comité, 1988). Au fil

du temps, cette intention ne varie pas sur le principe. En 1998, dans « *un forfait pour la formation continue peut être accordé par le comité jusqu'à concurrence de 2 jours par année plus un montant de Fr. 150.- pour couvrir les frais d'inscription, déplacements et repas* » (PV, Comité, 1998). Ce souci permanent que le personnel engagé acquière les compétences nécessaires se traduit par l'inscription dans le budget des montants à cet effet et par l'ancrage de certains de ces principes dans des textes officiels, tels que la charte de la Fédération.

Le budget destiné à la formation varie. Pour l'année 2001, la Fédération prévoit un soutien global à la formation de 45'679 francs (Rapport d'activité, 2001), tandis qu'en 2011 il est de 27'879 francs (Rapport d'activité, 2011). Ce constat concerne l'ensemble des centres et se vérifie au fil des années. On peut poser l'hypothèse que les montants dépendent des ressources disponibles, mais également de la fluctuation du personnel, respectivement du développement de nouvelles prestations. Les années marquées par des restrictions budgétaires amènent les divers comités des centres SIPE à débattre autour de ce soutien, sans le remettre en question totalement. Au vu des montants en jeu, plusieurs aménagements sont alors envisagés pour garantir l'équilibre des comptes, tout en soutenant la formation. Ainsi, comme l'engagement et l'encadrement des stagiaires par les collaborateurs et collaboratrices durant le stage pratique exigent des « *ressources conséquentes* », la solution proposée vise à ce que les frais soient pris en charge par la Fédération et non plus supportés par les centres (PV, Comité, 1997). Dans le même ordre d'idée, l'augmentation des charges en raison des formations continues suivies se traduit par la proposition de développer des formations à l'interne. Dans le Haut-Valais, il est dit : « *das Ziel [ist] ab 1992 über ein internes Angebot zu verfügen* » (Protokoll Vorstand, 1991).

Il est intéressant de relever que depuis 2012, les rapports d'activité ne mentionnent plus spécifiquement les dépenses en matière de formation, préférant citer des projets internes élaborés *sur mesure* et en partenariat avec des instances formatrices. Cette stratégie doit alors permettre de développer les compétences et « *[d'] actualiser des connaissances [...] selon un focus adapté aux besoins des personnes qui nous consultent: sexologie, IST, abus sexuels, migration* » (Rapport d'activité 2013). De plus, cette offre permettrait de fédérer le personnel des différents secteurs d'intervention, et ce au-delà des régions linguistiques : « *En 2014, une formation interne menée parallèlement en français et en allemand a été organisée à deux reprises. En plus de l'information importante liée aux questions juridiques et aux aspects éthiques, la possibilité a été offerte de partager un repas en commun et d'échanger collégalement ses expériences, ce qui est de grande importance pour une association cantonale* » (Rapport d'activité 2014, Le mot de la présidente).

3.5. Un débat qui évolue : de l'accès à la formation de base à l'importance de la formation continue certifiante

Le thème de l'accès à la formation de base, très présent à l'ouverture des centres SIPE, tend à être moins souvent évoqué à partir des années 2000. « *Plusieurs personnes nous ont interpellés au sujet du DAS en santé sexuelle. Trois d'entre elles ont montré un vif intérêt. L'une d'entre elle a commencé les démarches pour démarrer la formation dès cet automne. Ceci est très valorisant pour notre profession* » (Rapport d'activité 2012, p. 17). Si les documents visant à présenter les prestations à la société civile continuent de mentionner la double formation des intervenant.e.s (formation initiale puis spécifique liée aux secteurs du SIPE), les discussions internes mentionnent de plus en plus que les personnes nouvellement engagées sont non seulement formées, mais qu'elles ont aussi fréquemment suivi des formations continues certifiantes.

Ce souci permanent que le personnel engagé acquière les compétences nécessaires se traduit par l'inscription dans le budget des montants à cet effet et par l'ancrage de certains de ces principes dans des textes officiels, tels que la charte de la Fédération.

Les discussions internes mentionnent de plus en plus que les personnes nouvellement engagées sont non seulement formées, mais qu'elles ont aussi fréquemment suivi des formations continues certifiantes.

Cette situation facilite le développement des prestations et se traduit par moins de pressions en termes de soutien financier. «*Der Vorstand [hat] beschlossen [...] als neue Beraterin bei der SIPE anzustellen. [...] verfügt über einen Diplom für Krankenschwester AKP [...] zudem hat sie verschiedene Zusatzausbildungen absolviert, so dass wir eine sehr kompetente Beraterin in unser Team aufnehmen konnten*» (Jahresbericht, 2005 des Présidenten). Les propos témoignent d'un regard orienté vers l'avenir et vers l'importance d'assurer la pérennité des prestations grâce à une jeune génération de conseillers et conseillères formé.e.s. En cela, la professionnalisation ne dépend plus du seul accès aux formations ad hoc, mais également de l'institutionnalisation d'offres de formation qui répondent à des critères de qualité.

3.6. Les espaces pour parler et concevoir la pratique

Les moments de supervision et d'intervision, ainsi que l'accompagnement des stagiaires, constituent des espaces privilégiés pour échanger au sujet de l'action professionnelle.

Les moments de supervision et d'intervision, ainsi que l'accompagnement des stagiaires, constituent des espaces privilégiés pour échanger au sujet de l'action professionnelle. De cette façon se construit une identité professionnelle partagée et le champ d'activité se trouve délimité.

Dès la création des centres, et plus particulièrement entre 1980 et 1990, les archives mentionnent la décision d'accorder un temps de travail pour favoriser la participation régulière à de la supervision. La réglementation adoptée précise que : «*dans le salaire mensuel sont comprises les heures de supervision jusqu'à concurrence de 4h par mois*» (PV Comité, 1998). Lorsque la taille des équipes le permet, les supervisions ont lieu en Valais. Par contre, faute de collègues du même secteur d'activité, certain.e.s n'hésitent pas à se joindre à des équipes de l'autre partie linguistique du canton, voire à se rendre hors canton : «*Ab Juni werde ich regelmässig in Bern an einer Kleingruppe-Supervision teilnehmen, an denen unter anderem auch Fälle aus der Eheberatung zur Sprache kommen*» (Jahresbericht, 2000).

Quant à l'intervision, ces rencontres entre collègues aident à clarifier et à conceptualiser la pratique, ou encore à élaborer du matériel didactique et des stratégies pour promouvoir les prestations.

Quant à l'intervision, ces rencontres entre collègues aident à clarifier et à conceptualiser la pratique, ou encore à élaborer du matériel didactique et des stratégies pour promouvoir les prestations. Elles se révèlent comme un soutien particulièrement précieux, surtout lorsque les équipes sont de petite taille et/ou lorsque la prestation est récente. Les intervenant.e.s haut-valaisan.ne.s mettent particulièrement en lumière de tels échanges : «*Diese Kontakte waren für mich äusserst wichtig. Abgesehen von der moralischen Stütze, können in Zusammenarbeit verschiedene Aufgaben wirkungsvoller erledigt werden*» (Jahresbericht, 1993). Parler de la pratique de manière concertée entre pairs constitue un des pivots de la professionnalisation, notamment lorsque ces moments s'instituent et s'ancrent dans une culture institutionnelle. Ces rencontres considérées comme des opportunités pour débattre et confronter des points de vue entre professionnel.le.s soutiennent l'élaboration d'hypothèses d'action ancrées dans la pratique. La réflexion menée au sujet des mécanismes (théorie, valeurs, etc.) sous-jacents à l'action conceptualise une activité professionnelle complexe.

En sus, «*apprendre de la pratique*» pour gagner en compétence devient possible grâce à l'encadrement des stagiaires. Ce travail, certes exigeant, crée une émulation qualifiée de constructive au sein des équipes (Photographies 2002 des activités de la Fédération).

La professionnalisation découle également de la reconnaissance sociale des prestations et de l'expertise des intervenant.e.s.

4. La reconnaissance sociale de l'expertise

La professionnalisation découle également de la reconnaissance sociale des prestations et de l'expertise des intervenant.e.s. Cette dimension se traduit par des prises de positions publiques, des sollicitations faites aux professionnel.le.s ainsi que des collaborations établies. Si les docu-

ments analysés mentionnent une telle implication à l'ouverture des centres, les références à cet aspect du travail des collaboratrices et collaborateurs du SIPE augmentent à partir de la deuxième moitié des années '90.

4.1. Participer au débat public

Dès l'institution des premiers centres, plusieurs textes mentionnent un travail de communication. Ainsi en 1986 déjà, il s'agit de «*prévoir une information globale sur le plan valaisan (presse, radio, télévision) faite par la Fédération, pour renseigner la population sur les nouvelles prestations offertes par les centres de planning familial*» (PV, Comité, 1986). Cette stratégie contribue à renforcer l'identification des centres SIPE et leurs missions. Elle s'intensifie notamment lors de la création de la «*nouvelle identité [SIPE] en 2001*» (Activités de la Fédération valaisanne des Centres SIPE en 2001).

Ce travail de relation publique permet également d'entrevoir que l'engagement des intervenant.e.s dépasse le cadre de l'action professionnelle première qui consiste à offrir du conseil et à accompagner. Ainsi, une conseillère conjugale présente le service «*in einem einstündigen Interview am Sender von «Ischum Radio»*» puis écrit plusieurs articles dans le Walliser Bote «*aus der Serie «Céline und Robert»*» (Tätigkeitsbericht, 1992). Se positionner dans les médias et lors de présentations publiques se renforce au moment des débats autour de la question du régime des délais, de la contraception d'urgence, ou encore de l'éducation sexuelle à l'école. Les prises de positions des intervenant.e.s sont/entendent devenir publiques en raison de l'expertise qui est la leur. En 2001, «*La présidente explique brièvement le souci de la Fédération de débattre de ce thème [le régime du délai] dans l'optique de dégager d'une part les lignes directrices du message qu'elle relayera à ce sujet en cas de demande et d'autre part les recommandations qu'elle pourrait adresser aux autorités cantonales*» (PV, AG Fédération valaisanne des Centres SIPE, 2001).

4.2. Participer à la réflexion entre professionnel.le.s

Dès la fin des années '80, la mention de participations à des groupes pluridisciplinaires traitant de questions diverses telles que la santé sexuelle et reproductive, la prévention du SIDA, la maltraitance, la prévention, etc. devient de plus en plus conséquente. Ces collaborations ont notamment pour but, d'une part d'élaborer des stratégies en vue d'améliorer l'accès aux prestations et/ou de construire certains partenariats, notamment avec le milieu médical, sanitaire ou scolaire (PV, Comité, 1994). D'autre part, les professionnel.le.s délégué.e.s dans ces groupes se positionnent comme expert.e.s lors de l'élaboration de réponses face à divers problèmes sociaux. Cet engagement ne va toutefois pas toujours de soi, trouver la juste place entre une vision traditionnelle de la santé sexuelle et celle plus féministe n'est pas toujours facile. L'enjeu est alors de maintenir la participation dans ces espaces où se discutent les questions de santé sexuelle et de couple au-delà des différences: «*Les conseillères conjugales ont décidé de ne pas participer à ce groupe [sur la violence conjugale] qui ne relaye pas leur vision relationnelle de la violence mais place l'homme en position d'agresseur et la femme en celle de victime. Le comité trouve que ce groupe est au contraire un moyen pour faire entendre leur vision et de se positionner en tant que partenaire dans le réseau valaisan de prise en charge des situations des situations de violence conjugale*» (PV, Comité de la Fédération, 2002).

A partir des années '90 la reconnaissance de l'expertise des professionnel.le.s se renforce. Les rapports d'activités mentionnent des interventions dans des institutions sociales pour réfléchir autour des pratiques auprès des personnes en situation de handicap ou de vulnérabilité:

Dès l'institution des premiers centres, plusieurs textes mentionnent un travail de communication.

Se positionner dans les médias et lors de présentations publiques se renforce au moment des débats autour de la question du régime des délais, de la contraception d'urgence, ou encore de l'éducation sexuelle à l'école.

Dès la fin des années '80, la mention de participations à des groupes pluridisciplinaires traitant de questions diverses telles que la santé sexuelle et reproductive, la prévention du SIDA, la maltraitance, la prévention, etc. devient de plus en plus conséquente.

En étant présent lors de manifestations publiques, les intervenant.e.s des centres SIPE développent leur action préventive.

«trente entretiens et réunions se sont déroulées avec d'autres professionnels au sujet de situations communes (grossesse, abus sexuels, prévention) ou de réflexion sur des thèmes comme la petite enfance, violence et sexualité, la pornographie, les lieux protégés [...] La collaboration s'est également intensifiée avec les directeurs et les éducateurs des centres de jeunes en difficulté» (Rapport d'activité, 1998). En étant présent lors de manifestations publiques, les intervenant.e.s des centres SIPE développent leur action préventive. L'InfoBar dans le Haut-Valais ou encore la fête des étudiant.e.s dans le Valais central permettent d'initier un dialogue avec la population et de rappeler des messages de prévention (Groupe de prévention Festif SIPE, 2014).

Au fil des années, la Fédération est devenue un partenaire incontournable.

Au fil des années, la Fédération est devenue un partenaire incontournable: l'engagement des intervenant.e.s dans divers espaces d'échange institués avec le réseau en témoigne. Si entre 1980 et les années '90, cette participation est en priorité cantonale, elle tend à s'étendre à des instances régionales puis nationales avec la création de la Fédération. Les rapports d'activité datant d'après 2001 mentionnent de plus en plus souvent la présence de représentant.e.s lors de séances avec «Conseil d'experts de PLANeS-Fondation Suisse pour la santé sexuelle et reproductive, le Comité de la FRTSCC-Fédération romande et tessinoise des services de consultation conjugale, Conseil de la formation GESVAP (Guidance et éducation en matière de sexualité, vie affective et procréation)» (Rapport d'activité, 2001).

5. Améliorer les conditions-cadres nécessaires à l'activité professionnelle

Les archives transmises comportent des témoignages quant aux discussions autour des conditions-cadres du travail, soit les espaces de discussion avec les instances dirigeantes ou encore au sujet des locaux. Les divers documents permettent de retracer les décisions à ce propos dès la fin des années '80. Toutefois, dès la deuxième moitié des années '90, les débats tenus pour clarifier et améliorer les conditions-cadres semblent s'intensifier: une part de plus en plus importante des citations issues des archives traitent d'aspects plus organisationnels, soit d'une dimension à part entière du processus de professionnalisation.

L'importance accordée à la culture de l'échange entre collègues et instances dirigeantes se reflète dans la décision prise dans les années '90, qui veut que les collaborateur.trice.s sont invité.e.s à participer aux séances des comités des associations régionales.

5.1. Participer aux discussions avec les instances dirigeantes

L'importance accordée à la culture de l'échange entre collègues et instances dirigeantes se reflète dans la décision prise dans les années '90, qui veut que les collaborateur.trice.s sont invité.e.s à participer aux séances des comités des associations régionales: «Nach Rücksprache mit [Präsidentin des Vereins] wird das Beraterteam prinzipiell eingeladen» (Protokoll Vorstand, 25. Novembre 1997). Ce mode de faire, qui permet d'évoquer les problèmes rencontrés tout en rendant compte des activités, favorise apparemment la transparence et le flux des informations. Il exige par contre des ressources conséquentes, puisqu'il est prévu que: «Chaque conseillère note 2h. de présence pour 1 comité. Chaque comité coute environ Fr. 250.- à l'Association» (PV, Comité, 1992). Cette décision, sans être remise en question jusque dans les années 2000, sera assortie, en raison de restrictions financières, de la proposition de réduire le nombre d'heures attribuées aux intervenant.e.s. Sur un mode participatif, cette suggestion sera refusée. Avec l'institution du secrétariat central de la Fédération des centres SIPE, ces rencontres tendent à s'espacer. La participation aux assemblées générales continue à être reconnue comme temps de travail (courrier 2003).

5.2. Disposer de locaux adaptés

Vers la fin des années '80, les divers textes permettent d'identifier un souci récurrent, soit celui de travailler dans des locaux adaptés, et ce dans les deux parties linguistiques du canton. Lors de l'inauguration des premiers centres, des bureaux avaient été sous-loués à des partenaires du réseau. Ces solutions pragmatiques ne répondent rapidement plus aux attentes. L'augmen-

tation des consultations se traduit alors par un manque d'espace et la sur-occupation de certains bureaux exige de réaménager le temps de travail: «*Unser Büro in Visp wird aber vermehrt durch das Soz. med. Zentrum mitbenutzt. [...] verlegte ich meine Stunden in Visp deshalb auf Montag. Aus organisatorischen Gründen, sowie wegen des Arbeitsweges hatte dies auch eine Änderung in Leuk zur Folge*» (Protokoll, Vorstand, 1992). Au cours de la même période, plusieurs intervenant.e.s marquent le désir d'être mieux identifié.e.s comme prestataires à part entière et d'améliorer l'accessibilité aux prestations: «*Avec l'extension de l'Association, le bureau de l'Hôtel de Ville ne paraît plus du tout adapté (trop petit, peu accueillant, manque de discrétion, confusion avec le «service social»*» (PV Comité, 1989). Il s'agit alors d'accueillir les bénéficiaires dans des bureaux dignes d'une prestation professionnelle. On observe que: «*die Räumlichkeiten für die Beratungsstelle in Brig schrecklich sind: schlechtes Inventar, schlechter Zugang, nicht einladend, Schwellenängste verstärkend, nicht professionell*» (Protokoll, Vorstandssitzung, 1999).

La résolution de garantir des conditions optimales en termes d'accessibilité des lieux, de qualité de l'accueil ou encore du respect de la confidentialité entraîne des déménagements respectivement des travaux d'aménagement, ou encore l'adoption de solutions provisoires comme lors de l'arrivée de la coordinatrice en 2000: «*2 jours avant Noël nous apprenons que le comité de la LVPP n'a pas accepté cette solution et nous [nous] retrouvons sans locaux [...] Jusqu'à aujourd'hui, aucune solution définitive n'a été trouvée et la Fédération a emménagé dans un local provisoire à la [...]*» (Document non daté, probablement 2001). Cette recherche de locaux adaptés perdure dans le temps, en 2011 «*les centres de Sion et Brigue ont déménagé dans de nouveaux locaux spacieux et bien situés, pour encore mieux répondre aux besoins de la population*» (Rapport d'activité, 2011).

La résolution de garantir des conditions optimales en termes d'accessibilité des lieux, de qualité de l'accueil ou encore du respect de la confidentialité entraîne des déménagements respectivement des travaux d'aménagement.

5.3. Des intervenant.e.s des deux sexes

Une des pierres angulaires de la professionnalisation des structures consiste à dépasser la norme du genre dans la division du travail. Cette dernière veut que les fonctions dirigeantes, de même que les prestations réalisées, soient assumées par des femmes et des hommes.

Une des pierres angulaires de la professionnalisation des structures consiste à dépasser la norme du genre dans la division du travail.

L'analyse des archives montre que les professionnel.le.s engagé.e.s sont en premier lieu des femmes. Selon les secteurs d'activités, des différences méritent d'être relevées. Dans les années '90, lors de la mise sur pied de la prestation de conseil conjugal dans le Haut-Valais, les discussions insistent sur l'importance d'engager des conseillères et des conseillers, ceci pour améliorer l'accessibilité à la prestation aux personnes des deux sexes: «*Das Modell einer attraktiven Eheberatung müsste idealerweise aus einem Mann und einer Frau bestehen*» (Protokoll, Vorstand, 2006). Cette situation se heurte toutefois au nombre réduit de postulations masculines: «*Lorsque les Services souhaitent engager un conseiller conjugal, ils souhaiteraient avoir un plus grand choix de candidats: plus d'hommes, des personnes de langue étrangère...*» (PV, Comité, 1995). Les explications avancées mentionnent d'une part que peu d'hommes suivent la formation et que, d'autre part, comme la grande majorité des engagements sont à temps partiels, les postes proposés restent peu attractifs pour des conseillers conjugaux. Quant à l'éducation sexuelle, les années 2012 et 2015 sont marquées par l'engagement de deux hommes: «*konnten wir erstmals einen Mann in unserem Team willkommen heissen. Wir denken, dass für Kinder und Jugendliche eine Bereicherung ist, besonders weil im Bereich der Sexualpädagogik oftmals die männliche Sicht zu kurz kommt*» (Tätigkeitsbericht, 2012).

Cette volonté de dépasser la norme du genre doit, selon les instances dirigeantes, offrir la possibilité aux personnes qui consultent de choisir, mais également d'être au plus près des besoins

des bénéficiaires: «*Der Vorstand ist der Meinung, dass man die Beratungsstelle auch in Zukunft auf ein Beraterteam und nicht auf eine einzelne Person abstützen sollte. Dies gibt uns Gewähr für die Kontinuität und dies ist sicher im Sinne der Klientelle*» (Jahresbericht der Präsidentin, 2001).

L'autre versant de cette question de la norme du genre se reflète dans les débats autour du profil de la/du future secrétaire générale de la Fédération. On entrevoit ici une dynamique qui entend favoriser l'accès aux femmes à des postes clés. Ainsi, le résumé des discussions en 1998: «*De préférence une femme (argument plus de sensibilité), sur la présentation de l'annonce ne pas exclure les hommes*» (PV, Comité de la Fédération, 1998)

Au fil du temps, les associations ont cherché à dépasser cette norme du genre. Cet objectif semble toutefois difficile à atteindre pour l'ensemble des secteurs d'activité.

Au fil du temps, les associations ont cherché à dépasser cette norme du genre. Cet objectif semble toutefois difficile à atteindre pour l'ensemble des secteurs d'activité. Lorsque la prestation s'adresse aux personnes des deux sexes, les archives témoignent de tentatives dans ce sens. En 2017, l'équipe reste uniquement féminine, à une exception près. Et pour ce qui concerne les instances dirigeantes, des femmes ont occupé/occupent aussi les postes-clés.

6. La Fédération comme trait d'union entre les centres de consultation

A la fin des années '90, plusieurs documents mentionnent des discussions portant sur la nécessité de «professionnaliser la structure» et de renforcer le statut de la Fédération en tant qu'interlocuteur privilégié.

A la fin des années '90, plusieurs documents mentionnent des discussions portant sur la nécessité de «professionnaliser la structure» et de renforcer le statut de la Fédération en tant qu'interlocuteur privilégié (PV, Comité de la Fédération 1997). Les instances dirigeantes expriment alors leur intention d'harmoniser les structures et de créer un secrétariat central, notamment pour répondre au souhait de l'administration cantonale «*d'avoir un seul répondant qui regrouperait tous les centres*» (PV, Comité de la Fédération, 1997).

La proposition du Comité de la Fédération de créer une seule et même structure (PV, Comité de la Fédération, 1997) soulève différentes questions, dont celle du statut des différentes associations locales et de la nécessité d'un travail conséquent de refonte des centres. Divers enjeux sous-jacents transparaissent ici, parmi lesquels l'harmonisation des organisations et des pratiques administratives, mais également une meilleure coordination des prestations. Trois ans après les premières discussions, les représentant.e.s des centres régionaux décident de la création d'un «*secrétariat professionnel à 30%*» dont le mandat est «*de faciliter la coordination cantonale entre ses membres*» (Document non daté, probablement 2001). Les années 2000 sont ainsi marquées par la mise en place de mesures visant à centraliser et à optimiser les processus décisionnels et administratifs pour un pilotage plus efficient. Ce mode de faire vise à intensifier le «*développement de projets*» tout en veillant à la représentativité des centres régionaux et des secteurs d'activités (Rapport d'activité, 2006).

Les années 2000 sont marquées par la mise en place de mesures visant à centraliser et à optimiser les processus décisionnels et administratifs pour un pilotage plus efficient.

6.1. Harmoniser les structures et institutionnaliser la Fédération

Avec la création de la Fédération, l'harmonisation des structures fait l'objet de nombreuses discussions à partir de la fin des années '90: «*Les centres devront unifier leurs canevas pour les rapports, budgets, salaires, etc.*» (PV, Comité de la Fédération, 1997). Les archives de cette époque permettent de repérer toute une série de discussions autour des textes de référence tels que les statuts professionnels et les règlements qui régissent les conditions-cadres du travail. Ces documents conceptualisent l'action professionnelle et décrivent le pourtour des quatre secteurs: «*la Fédération a adopté de nouveaux statuts qui reconnaissent officiellement l'éducation sexuelle comme la quatrième prestation assurée par les centres*» (Rapport d'activité, 2000). Les rapports d'activité publiés entre 2001 et 2010 mentionnent l'importance de ce travail et la coordination qui en résulte. L'année 2010 voit notamment la mise en place de contrats-cadres

du personnel et de cahiers des charges «*adapté(e)s à la nouvelle structure [et] l'élaboration d'un contrat de prestation avec le département de la santé*». Cette reconnaissance des prestations par les services financeurs se traduit alors par une augmentation des ressources, dont la création du nouveau poste de secrétaire et celui d'une «*conseillère en santé sexuelle et reproductive à l'hôpital de Sion*» (Rapport d'activité, 2010).

Le travail du Comité, puis de la secrétaire générale devenue coordinatrice, porte également sur la mise en place d'un système informatique centralisé pour un relevé systématique et uniformisé des prestations qui doit soutenir le pilotage stratégique de la Fédération grâce aux données qui illustrent l'action de terrain. Il doit aussi de faciliter la gestion administrative des centres. Il s'agit entre autres de répondre à la demande de PLANeS qui, en qualité d'instance faîtière et nationale, souhaite accéder à des données statistiques permettant des comparaisons intercantoniales (Rapport d'activité, 2000). L'uniformisation de divers processus administratifs, dont les directives en matière de droit à la formation, l'adaptation des salaires, complète ce processus. Au fil des années, le secrétariat central règle une part conséquente des questions administratives. En 2007, le Comité de la Fédération décide de transformer le poste de coordinatrice suite au constat que «*ce sont toujours les comités régionaux qui sont responsables du personnel et de la gestion des centres. Ce système qui repose sur l'engagement bénévole de personnes enthousiastes et militantes est à bout de souffle*» (Rapport d'activité, 2007). Il institue une direction centralisée avec pour mandat d'assurer la partie opérationnelle de la structure.

L'année 2010 voit notamment la mise en place de contrats-cadres du personnel et de cahiers des charges «*adapté(e)s à la nouvelle structure [et] l'élaboration d'un contrat de prestation avec le département de la santé*».

En 2007, le Comité de la Fédération décide de transformer le poste de coordinatrice, il institue une direction centralisée avec pour mandat d'assurer la partie opérationnelle de la structure.

6.2. Garder un ancrage local tout en faisant partie d'un tout

Ce travail sur la mission et les conditions-cadres qui guident l'action a certainement contribué à fédérer les centres. Le défi consistait à associer non seulement quatre secteurs d'activité, mais aussi des centres régionaux situés dans les deux parties linguistiques du canton marquées par certaines différences culturelles. Ce processus ne semble pas s'être fait sans heurts. Les archives permettent de repérer certaines inquiétudes et hésitations, dont celle de perdre en autonomie et un ancrage local. Dans le Haut-Valais «*wird darüber diskutiert, ob ein Halbtags-Sekretariat die Organisation aller Beratungsstellen übernehmen soll. [...] hat sich enorm gewehrt: nur, wenn total bilingue gearbeitet wird. [...] hinterfragt den Sinn dieses Sekretariats: irgendjemand im Sekretariat wird nicht zugunsten der Stelle arbeiten können. Wichtig, dass sich die Beraterinnen wehren*» (Protokoll Vorstand, 1998). Deux ans plus tard, lorsque l'engagement de la coordinatrice aura fait consensus, le centre du Haut-Valais rappelle l'importance de garder une identité propre. Les membres du Comité défendent l'idée : «*dass wir immer eine Einheitlichkeit wünschen und uns dieser nicht entgegensetzen werden. Grundsätzlich sind wir aber ein eigenständiger Oberwalliser Verein*» (Protokoll, Vorstand, 2000).

Les enjeux de créer une structure cantonale au-delà des régions linguistiques se reflètent dans les discussions au sujet des compétences attendues envers la personne qui va assurer le secrétariat général. Que «*le secrétaire doit être bilingue*» (PV, Comité de la Fédération, 1997) fait unanimité, et lors de la préparation des entretiens avec les candidat.e.s au poste, la représentante du Haut-Valais recommande de vérifier les connaissances dans le domaine de la sexualité, mais aussi de tester la maîtrise des deux langues (Notes de préparation à l'entretien, 1999). Dans le même ordre d'idée, les discussions autour de la nouvelle identité montrent la volonté des instances dirigeantes de trouver une solution qui satisfasse à la fois aux exigences du bilinguisme et à celles de créer un sigle unique pour la structure. L'acronyme SIPE renvoie à des concepts commençant par les mêmes lettres dans les deux langues (Sexualité – Information – Prévention – Education / Sexualität – Information – Prävention – Erziehung).

Les enjeux de créer une structure cantonale au-delà des régions linguistiques se reflètent dans les discussions au sujet des compétences attendues envers la personne qui va assurer le secrétariat général.

7. Conclusion et perspectives

Les documents consultés évoquent un nombre conséquent de considérations axées sur la professionnalisation des Centres SIPE. Selon les périodes, le nombre de citations abordant l'une ou l'autre dimension de ce processus varie sensiblement. Ce constat nous amène à identifier trois espaces-temps, au cours desquelles certains thèmes de réflexions semblent avoir été davantage mis en exergue lors de la rédaction des documents qui constituent les archives des centres SIPE.

Le premier temps voit la création d'associations dans plusieurs régions du Valais, ces dernières offrant des prestations grâce à des professionnelles engagées et formées.

Le premier temps voit la création d'associations dans plusieurs régions du Valais, ces dernières offrant des prestations grâce à des professionnelles engagées et formées. Au cours des années '80, la question de l'expertise dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et du conseil conjugal s'est posée sous l'angle de l'accès à des formations professionnalisantes et reconnues comme telles. Acquérir des compétences très ciblées apparaît alors comme la condition *sine qua non* dans la mise en place des centres, ceci dans la perspective d'offrir des prestations spécifiques et de se positionner comme un partenaire légitime et à part entière du réseau. Plusieurs documents soulignent l'importance d'intensifier les échanges au sein de la structure et avec le réseau professionnel. A partir des années '90, l'enjeu de la formation est cité moins systématiquement dans les archives. Ce thème reste toutefois d'actualité pour les intervenant.e.s et les instances dirigeantes, comme en témoignent les diverses dispositions visant à soutenir les démarches dans ce domaine et l'intention de renforcer le programme de formation continue interne à la Fédération. L'étendue des pratiques professionnelles, l'évolution des mœurs, les avancées des connaissances dans le domaine de la santé sexuelle et les besoins, respectivement les questions qui en découlent pour les bénéficiaires, la complexité de situations sociales qui résultent des changements sociétaux permanents sont autant de facteurs qui montrent la nécessité de se former. Il s'agit pour les intervenant.e.s d'intégrer dans leur pratique des connaissances complexes et en constante évolution, mais aussi de répondre aux besoins de bénéficiaires confrontés à des situations de vie et/ou des vulnérabilités diverses.

La création des conditions-cadres pour exercer l'activité professionnelle marque la deuxième époque.

La création des conditions-cadres pour exercer l'activité professionnelle marque la deuxième époque. Cette question préoccupe déjà les collaboratrices et collaborateurs à l'ouverture des premiers centres, les années '90 apparaissant comme charnières. Un nombre croissant de documents datant de cette époque mentionne spécifiquement l'engagement des intervenant.e.s et des comités pour conceptualiser les différents secteurs d'activités et pour créer un espace de travail optimal. Les démarches visent à faire reconnaître l'expertise des professionnelles, dont le rôle est de veiller à ce que la question des relations de couple ou de la santé sexuelle et reproductive soit abordée de manière professionnelle dans différents espaces parmi lesquels le milieu scolaire. Avec le temps se dégagent les quatre secteurs qui caractérisent aujourd'hui les prestations de la Fédération valaisanne des Centres SIPE, soit la consultation de périnatalité – aide à la grossesse, le conseil en santé sexuelle - planning familial, l'éducation à la santé sexuelle et le conseil conjugal. En parallèle, les discussions visent à ce que les prestations puissent être offertes dans un cadre respectueux et répondant aux exigences d'une professionnalité. Même si au fil des années, les questions autour des conditions-cadres de travail ou de la participation à des espaces de discussion sont moins mises en évidence dans les archives, elles restent d'actualité.

La troisième phase, soit à partir des années 2000, voit la centralisation et la professionnalisation de la structure elle-même.

La troisième phase, soit à partir des années 2000, voit la centralisation et la professionnalisation de la structure elle-même. Si celle-ci s'est substituée aux associations régionales en raison du transfert des tâches administratives et décisionnelles, elle agit avant tout comme trait

d'union entre six centres de consultation, dont quatre dans le Valais francophone et deux dans le Haut-Valais. Cet organe central assure la part opérationnelle de la Fédération en soutenant le développement de projets et en se positionnant comme partenaire lors de l'élaboration des politiques publiques dans les domaines qui concernent l'intimité (couple – santé sexuelle – périnatalité). Il en résulte une meilleure reconnaissance publique, et une légitimité des collaborateurs et collaboratrices qui dépasse celle du seul engagement personnel.

Ces trois temps mettent en évidence les ressorts d'un processus qui a permis aux intervenant.e.s engagé.e.s dans les centres SIPE de passer du statut de *professionnel.le.s méconnu.e.s* à celui de *professionnel.le.s salarié.e.s* (Dussuet & Flahaut, 2011) sous l'angle des six axes décrit par Aballéa (2005):

- La dimension fondatrice grâce à la formation et à la qualification des professionnel.le.s ;
- L'institutionnalisation d'une structure au travers de la reconnaissance publique de son mandat via des contrats de prestations, la participation à des groupes interdisciplinaires et dans des instances qui dépassent les frontières cantonales;
- L'aspect économique et la rémunération des intervenant.e.s grâce au soutien financier et aux fonds publics versés;
- La dimension symbolique qui découle de la conceptualisation de l'activité et du mandat moyennant le travail sur la structure et le statut professionnel. La définition des champs d'activités marquent la singularité de l'action;
- Les stratégies de socialisation des savoirs auprès de tiers, notamment lors de la participation à des groupes de travail ou la formation, posent les jalons d'une culture propre à l'action professionnelle.

Quant aux perspectives, l'enjeu vise à trouver un équilibre entre (in)dépendance envers les instances qui financent et définissent le mandat, et la volonté d'être à l'écoute des bénéficiaires et des terrains. Si la Fédération offre les avantages d'une structure centrale et bien identifiable, elle doit également garantir un ancrage local. De plus, la possibilité de se former doit rester une priorité en raison de la complexité du métier et de l'exigence pour les professionnel.le.s d'avoir plusieurs cordes à leur arc. La singularité des situations des bénéficiaires implique de jongler avec des thématiques qui exigent des savoirs dans différents domaines. Les intervenant.e.s sont donc amené.e.s à se positionner comme spécialistes de la santé sexuelle, de la périnatalité ou du couple, mais aussi comme généralistes face aux préoccupations abordés par les personnes qui les sollicitent.

Ces trois temps mettent en évidence les ressorts d'un processus qui a permis aux intervenant.e.s engagé.e.s dans les centres SIPE de passer du statut de professionnel.le.s méconnu.e.s à celui de professionnel.le.s salarié.e.s.

La possibilité de se former doit rester une priorité en raison de la complexité du métier et de l'exigence pour les professionnel.le.s d'avoir plusieurs cordes à leur arc.

Susanne Lorenz,
Professeure à la Haute Ecole de Travail Social HES-SO Valais-Wallis

Bibliographie

- Aballéa, Fr. (2000). Travail social et intervention sociale: de la catégorisation à l'identité. In: *Recherches et Prévisions: Villes et logements*, n° 62, p. 71 – 81
- Aballéa, Fr. (2005) La professionnalisation inachevée des assistantes maternelles. In: *Recherches et prévisions: Acteurs et politiques de la petite enfance. Permanences et mutations*, n° 80, p. 55 – 65
- Bourdoncle R. (2000). Autour des mots: professionnalisation, formes et dispositifs. In: *Recherche et formation*, n° 35, p. 117-132.
- Chérounet H., (2009). La construction de la professionnalité éducative [En ligne], URL: <http://sejed.revues.org/index6214.html>
- Dubar Cl. (1991). *La socialisation, construction des identités sociales et professionnelles*. Paris: Colin.
- Dussuet A. & Flahaut E. (2011). Entre professionnalisation et salarisation, quelle reconnaissance du travail dans le monde associatif. In: *Formation emploi / Ed. La documentation française*, p. 35 - 50
- Flahaut, E. (2013). Le Planning familial et la professionnalisation du conseil conjugal et familial: reproduire la norme de genre au nom de la subversion? In: *Cahiers du Genre* 2013/2 (n° 55), p. 89-108
- Harman, E., (2013). Militer en travaillant contre les violences conjugales. In: *Les cahiers du Genre*, 2013/2, n° 55, p. 65 – 87
- Hugues E.C. (1996). *Le regard sociologique*. Paris: Éd. de l'EHESS.
- Maubant Ph. & Roger, L. (2012). Les métiers de l'éducation et de la formation: une professionnalité en tension. In: *Revue Internationale de Pédagogie de l'Enseignement Supérieur*, 28(1). <http://ripes.revues.org/593> - 30 septembre 2012
- Ogien, A. (2009). Le non-lieu de l'erreur. In: Christiane Chauviré, Albert Ogien, & Louis Quéré (dir.), *Dynamiques de l'erreur*. Paris: Éditions de l'EHESS, p. 111-131
- Paradeise C. (2003). Comprendre les professions: l'apport de la sociologie. In: *Sciences humaines*, n° 139, p. 26-29.
- Wittorski, R. (2008). La professionnalisation, In: *Savoirs* 2008/2 (n° 17), p. 9-36.

Historischer Kontext und Gründung der SIPE-Beratungszentren im Oberwallis

Ursula Christen
Hochschule
für Soziale Arbeit Wallis
HES-SO Valais – Wallis

Im Auftrag der
SIPE-Beratungszentren
anlässlich ihres
40jährigen Bestehens
November 2016

Einleitung	44
Résumé	45
1 Exkurs durch die Geschichte des Abendlandes.	46
1.1 Sexualität, Partnerschaft und Ehe.	46
1.2 Begrenzung der Kinderzahl.	48
1.2.1 Abtreibung.	48
1.2.2 Aussetzung und Tötung.	48
2 Die rechtliche Situation in der Schweiz im 20. Jahrhundert.	50
2.1 Rechtslage zu Abtreibung.	50
2.2 Stellung der Frau.	54
2.3 Erstes Zwischenfazit: Familienplanung und Eheberatung.	56
3 Gründungszeit der SIPE im Oberwallis.	56
4 Inhaltliche Tätigkeit der Stellen.	58
4.1 Schwangerschaftshilfe und Familienplanung.	58
4.2 Ehe- und Paarberatung.	60
4.3 Zweites Zwischenfazit: Inhaltliche Angebote.	60
4.4 Ergänzungen und persönliche Erinnerungen.	61
5 Verhältnis zur katholischen Sexualmoral.	61
5.1 Ergänzungen und persönliche Erinnerungen.	63
5.2 Haltung in der Abtreibungsfrage.	64
5.3 Ergänzungen und persönliche Erinnerungen.	66
5.4 Haltung zur Verhütung.	67
5.5 Drittes Zwischenfazit: Verhältnis zur katholischen Sexualmoral.	68
5.6 Ergänzungen und persönliche Erinnerungen.	68
6 Schlussfazit.	69
6.1 Ergänzungen und persönliche Erinnerungen.	70
Quellenverzeichnis	71

Einleitung

Die SIPE feiert im Jahr 2016 ihr 40jähriges Bestehen. Aus diesem Anlass hat sie der Hochschule für Soziale Arbeit den Auftrag erteilt, aus den Archiv-Beständen der SIPE die Geschichte der Beratungsstellen im Wallis zu rekonstruieren. Dieser Artikel befasst sich mit dem historischen Kontext, in dem die Entstehungszeit und die frühe Entwicklung der SIPE-Zentren im Oberwallis zu verstehen sind. Die Gründung der ‚SIPE‘ bzw. der ‚Sektion Oberwallis für Familienberatung und Schwangerschaftshilfe‘ erfolgte in bewegten Zeiten und war eine Reaktion auf enorme gesellschaftspolitische Prozesse. Daher wird im ersten Teil dieses Artikels ausführlich auf geschichtliche und juristische Hintergründe eingegangen.

Die den Artikel leitende Fragestellung lautet: Welche sozialen Themen, welche politischen Spannungsfelder und welche historischen Eckpunkte lassen sich aus dem Archivmaterial der SIPE wiedererkennen und in welcher Weise werden sie abgebildet?

Zur Beantwortung dieser Frage wurde eine qualitative Inhaltsanalyse des SIPE-Archivs Oberwallis vorgenommen. Die Dokumente wurden daraufhin untersucht, welche historischen und gesellschaftspolitischen Themen in ihnen abgebildet sind, und die in den Dokumenten aufscheinenden sozialen Themen wurden historisch aufgearbeitet. Da das Aufbewahren der Unterlagen nicht immer systematisch erfolgte, wurden zirkulär einzelne heutige SIPE-Mitarbeiterinnen in den Forschungsprozess miteinbezogen und die vorläufigen Resultate mit ihnen diskutiert, so dass bei bestehenden Lücken Ergänzungen vorgenommen werden konnten. Der Schlusstext wurde schliesslich Zita Burgener, Koordinatorin der Oberwalliser SIPE-Zentren vorgelegt, welche mündlich zu den einzelnen Kapiteln und den darin gezogenen Schlussfolgerungen Stellung nahm. Ihre Ergänzungen, Berichtigungen und persönlichen Erinnerungen sind als solche sichtbar gemacht und dem Text in wörtlicher Rede beigelegt.

Kapitel eins blendet tief in die Geschichte der Menschheit zurück, und erläutert in einem kurzen Exkurs einerseits, wie in früheren Jahrhunderten Sexualität und Ehe und gelebt wurden, und andererseits wie frühere Kulturen die Kinderzahl durch Abtreibungen, Aussetzungen und Tötungen von Neugeborenen zu begrenzen versuchten.

Kapitel zwei zeigt die juristischen und sozialpolitischen Hintergründe der Schweiz und insbesondere des Wallis im Verlaufe des 20. Jahrhunderts im Hinblick auf den umfassenden Normenwandel zu Frauen- und Kinderfragen.

Kapitel drei rekonstruiert aus den Dokumenten des SIPE-Archivs die Gründung der ‚Sektion Oberwallis für Familienberatung und Schwangerschaftshilfe‘ im Jahr 1979 und die Aufgaben, die der Verein sich stellte.

Kapitel vier schliesslich geht der Frage nach, in welchem Verhältnis die professionelle Beratungstätigkeit rund um aktuelle Fragen der Sexualität zu der katholisch geprägten Moral des Gründungsvorstandes stand, und wie sie sich von dieser entfernt hat.

Aide à la grossesse, planning familial et conseil conjugal - Contexte historique et fondation des centres SIPE dans le Haut-Valais

Résumé

En 2016, la Fédération valaisanne des centres SIPE¹ a fêté son quarantième anniversaire. C'est pourquoi elle a mandaté quatre professeures de la Haute Ecole de Travail Social, HES-SO Valais-Wallis, pour retracer son histoire par l'analyse des documents figurant dans ses archives.

L'article ci-dessous s'intéresse à la création et au développement du SIPE dans le Haut-Valais en mettant la focale sur les contextes historiques et sociopolitiques. La création du SIPE ou plutôt de la 'Sektion Oberwallis für Familienberatung und Schwangerschaftshilfe' s'est déroulée en des temps assez turbulents et ne peut se comprendre qu'en réaction à des processus sociopolitiques plus globaux en Suisse ou en Occident.

Le principal questionnement qui charpente cet article est le suivant: quels thèmes sociaux, quelles contraintes politiques et quels ancrages historiques apparaissent dans les archives du SIPE et de quelle manière ?

La méthode de recherche privilégiée pour répondre à cette interrogation consiste en une analyse qualitative de contenu, qui, d'une part, cherche à identifier les thèmes politiques et historiques contemporains mentionnés dans les documents et, d'autre part, veut mettre en lumière la façon dont les comités, au travers des PV, se saisissent de ces questions. Comme les documents consultés n'ont pas toujours été collectés d'une manière systématique, un processus de restitution aux collaboratrices actuelles du SIPE a été mis en place. Afin de combler les éventuelles lacunes, le texte final a été relu et complété par Zita Burgener, coordinatrice et « mémoire » des centres SIPE du Haut-Valais.

La première partie de l'article s'arrête aux arrière-plans historiques et juridiques, elle met en évidence les nécessités et les options prises en matière de régulation des naissances, au cours de l'histoire de l'humanité.

La deuxième partie s'attache plus spécifiquement aux changements juridiques et sociaux, touchant la vie des femmes et des enfants au cours du 20^e siècle en Suisse et en Valais.

La troisième partie relate, au travers des archives du SIPE, le développement de la section haut-valaisanne et les actions qu'elle a menées depuis 1979.

La quatrième partie met en évidence les tensions qui existent dans la mise en place d'un concept de droits sexuels et reproductifs dans un contexte fortement marqué par la tradition catholique.

L'article montre aussi bien le changement que la persistance des normes et des valeurs concernant la vie familiale, le mariage, le divorce, la contraception et l'avortement. Il s'appuie sur les extraits des procès-verbaux des comités qui témoignent des contradictions ou des discussions qui ont animé la vie de la section sur ces questions.

1. La Fédération des centres SIPE regroupe 6 centres de consultation dans tout le Valais (Monthey, Martigny, Sion, Sierre, Brig et Loèche), ci-après le SIPE.

1. Exkurs durch die Geschichte des Abendlandes

Die Vorstellung einer gleichberechtigten Beziehung zwischen Mann und Frau in einer liebevollen Partnerschaft ist ein Konstrukt der Moderne. In der Antike und durch das ganze Mittelalter hindurch wurden Ehen selten aus Liebe, aber oft aus ökonomischen Gründen und aufgrund familiärer Zwänge geschlossen.

Und während Jahrtausenden waren Kindesaussetzungen, Kindstötungen und Abtreibungen jene Mittel, die für Bevölkerungs- und Familienplanung zur Verfügung standen. Eine effektive Verhütung verlangt zutreffende anatomische und medizinische Kenntnisse, solche wurden erst ab der Neuzeit entwickelt.

1.1. Sexualität, Partnerschaft und Ehe

Wie in schriftloser Vorzeit Menschen ihre Sexualität gelebt und ihr Zusammenleben gestaltet haben, lässt sich nicht wirklich rekonstruieren, erst mit der Erfindung der Schrift wurden kulturelle Vorstellungen an uns Nachfahren überliefert. Aus den Hinterlassenschaften der frühesten Hochkulturen – Sumerer, Ägypter und Akkader – lässt sich für Frauen eine mit Männern nahezu ebenbürtige Stellung erkennen. Im alten Ägypten war es beispielsweise Frauen möglich, hohe Ämter und angesehene Berufe zu erlangen, aber dennoch ergab sich das Ansehen einer Frau zu grossen Teilen aus der Anzahl ihrer Nachkommen, und nur wenige Frauen nahmen die theoretisch gegebenen beruflichen Möglichkeiten wahr. Auch schlossen im frühen Ägypten Frauen nicht durch Zeremonie eine Ehe mit einem Mann, sondern durch blosses Zusammenleben, und genauso informell konnte eine Ehe auch wieder aufgelöst werden.

Das Ansehen einer Frau ergab sich zu grossen Teilen aus der Anzahl ihrer Nachkommen, und nur wenige Frauen nahmen die theoretisch gegebenen beruflichen Möglichkeiten wahr.

Die meisten grossen Kulturen der Menschheitsgeschichte wiesen eine klare Geschlechterrolle auf mit einer Höherbewertung des Männlichen.

Die meisten grossen Kulturen der Menschheitsgeschichte wiesen jedoch eine klare Geschlechterrolle auf mit einer Höherbewertung des Männlichen. So beschränkt sich im jüdischen Teil der Bibel die Bedeutung überlieferter Frauengestalten meist darauf, durch Geburt oder anderswie das Wirken grosser Männer zur Geltung zu bringen. Im Alten Athen hatten selbst die reichen Frauen der Oberschicht, die ihre Kinder traditionsgemäss Ammen zum Säugen und Aufziehen übergaben, in der Öffentlichkeit nichts zu suchen und waren in ihre Häuser verbannt.

Die europäische Antike kannte verschiedene Formen von Ehe.

Die europäische Antike kannte verschiedene Formen von Ehe: Im germanischen Recht gab es nebst der Kebs- und Muntehe eine sogenannte Friedelehe, bei der Frauen aus der Oberschicht ein formloses, mit einem Mann gleichberechtigtes Zusammenleben führten. Die Kebshehe kam in sehr vielen Kulturen vor und berechtigte einen Mann zu einer Zweitfrau. Am häufigsten war im römischen und germanischen Reich die Muntehe, die dem ‚pater familias‘, die absolute Hausgewalt übertrug und Frauen – auch die Ehefrauen der Söhne – in den Status von Kindern und Sklaven versetzte. Daneben gab es auch die sogenannte manusfreie Ehe, bei der die verheiratete Frau unter der Hausgewalt ihres Vaters blieb. Ohne Zweifel diente die Ehe der Sicherung legitimer Nachkommen, um in patrilinearen Gesellschaften die Erbschaft zu regeln. Sowohl im Alten Israel, im antiken Rom und in Griechenland ging Besitz ganz selbstverständlich vom Vater auf den Sohn über, Töchtern stand aus dem Vermögen der Familie meist nur die Mitgift (Aussteuer) zur Verfügung, die sie bei Tod des Gatten materiell absichern sollte. In vielen Kulturen wurden Frauen im Mädchenalter verheiratet oder heiratswilligen Männern versprochen. Die Ehe fand in aller Regel nicht aus romantischen Gründen statt, sondern aus ökonomischen und politischen. Die Höhe der Mitgift (oder in gewissen Regionen: des Brautgeldes, das an die Familie des Mannes gezahlt wurde) richtete sich nach dem Stand des Ehegatten, damit wurde sichergestellt, dass arme Familien nicht durch Verheiratung ihrer Mädchen sozial aufsteigen konnten. Aus all

Ohne Zweifel diente die Ehe der Sicherung legitimer Nachkommen, um in patrilinearen Gesellschaften die Erbschaft zu regeln.

diesen Regelungen ergab sich, dass in patrilinearen Gesellschaften Knaben viel wertvoller für eine Familie waren als Mädchen.

Um sicherzustellen, dass die Söhne biologisch der richtigen Abstammungslinie angehörten, mussten Frauen in ihrer Sexualität kontrolliert werden. Vielerorts wurden Seitensprünge von Männern mit grosser Nachsicht oder gar sozialer Anerkennung behandelt, während Frauen für dasselbe Verhalten durchaus getötet werden konnten.

Bereits im römischen Reich hatte die Familie einen sehr hohen Stellenwert und galt als heilig und als Kernzelle des Staates. Die Einflüsse des römischen und germanischen Rechts reichten bis ins frühe Mittelalter, danach wurden sie mehr und mehr durch die Werte des Christentums und der sich bildenden katholischen Kirche ersetzt. Die Kirche übernahm aus der Vielfalt der vorhandenen Eheformen die Muntehe als jene, die sie in den Jahrhunderten ihrer Macht durchsetzte. Die Synode von Elvira um ca. 300 verurteilte sexuelle Ausschweifungen, Scheidung, Ehebruch und Abtreibung, ebenso wurde für Bischöfe, Priester und Diakone der Zölibat vorgeschrieben und für Christen die Ehe mit Juden und Heiden verboten.

Die Kirchenväter beschäftigten sich sehr früh und sehr intensiv mit Sexualität. So war gemäss Augustinus (354-430) die menschliche Sexualität eine Strafe Gottes für Adams und Evas Sünde im Paradies, und jedes Kind galt durch die Lust bei seiner Erzeugung als mit der Erbsünde befleckt. Allein die Taufe konnte die Menschen davon befreien. Auf der Synode von Karthago 416 wurde Augustins Lehre der Erbsünde ein wichtiges Dogma, und allmählich entwickelte sich die kirchliche Sexualmoral, die Askese und Mönchtum als gottgeweihteste Lebensform sah, und Sexualität einzig zum Zweck der Fortpflanzung innerhalb einer Ehe gestattete. Auf dem Konzil von Châlons Ende des 8. Jahrhunderts wurde die Wiederverheiratung nach einer Scheidung verboten, bis dahin waren Scheidungen - noch geprägt durch das römische und germanische Recht - häufig. Zahlreiche Kirchenväter diskutierten ihre Überzeugungen, dass lustvolle Sexualität Sünde sei und debattierten beispielsweise die Frage, ob der Geschlechtsakt mit einer hässlichen oder mit einer schönen Frau die grössere Sünde darstelle. In seinem berühmten Werk ‚summa theologica‘ arbeitete Thomas von Aquin (1225-1274) seine Überzeugung aus, dass die Frau, verglichen mit dem Mann etwas Minderwertiges, Mangelhaftes sei, deren einziger Nutzen in der Fortpflanzung bestehe. Auf dem Konzil von Trient 1563 wurde die Ehe als ein Sakrament festgelegt.

Die Reformation wandte sich zwar gegen Papst, Zölibat und Mönchtum, verlangte aber von den Gläubigen und insbesondere den Frauen weiterhin ein sittsames und keusches Leben. Bis zur Aufklärung behielt die Kirche die Deutungsmacht, danach veränderten wissenschaftliche Erkenntnisse die Sichtweise auf Sexualität. So sah man 1677 erstmals die menschliche Samenzelle unter dem Mikroskop und nahm an, dass sie einen winzigen Menschen enthalte. 1830 erfolgte die Entdeckung des Eisprungs, 1882 jene der Gene.

Im Zuge der Industrialisierung entstand die Kleinfamilie, und das bürgerliche Familienmodell löste die Subsistenzwirtschaft des ‚ganzen Hauses‘ ab, die durch das ganze Mittelalter hindurch beibehalten worden war. Damit begann, was die Soziologen ‚das romantische Liebesideal‘ nennen: Die Verbindung von Mann und Frau beruhte - erst in der Oberschicht, später auch in unteren Schichten - auf Liebe, Zuneigung und freier Wahl, damit wurden die Paarverbindungen einerseits tiefer, andererseits aber auch brüchiger, die Sexualität wurde sowohl intimer und privater wie auch mit höheren Ansprüchen beladen.

Bereits im römischen Reich hatte die Familie einen sehr hohen Stellenwert und galt als heilig und als Kernzelle des Staates.

Die Kirchenväter beschäftigten sich sehr früh und sehr intensiv mit Sexualität.

Auf der Synode von Karthago 416 wurde Augustins Lehre der Erbsünde ein wichtiges Dogma, und allmählich entwickelte sich die kirchliche Sexualmoral, die Askese und Mönchtum als gottgeweihteste Lebensform sah.

So sah man 1677 erstmals die menschliche Samenzelle unter dem Mikroskop und nahm an, dass sie einen winzigen Menschen enthalte. 1830 erfolgte die Entdeckung des Eisprungs, 1882 jene der Gene.

Bis weit ins 20. Jahrhundert gibt es viele Belege über Ängste, die erwachsene Menschen hatten, weil sie in ihrer Jugend Selbstbefriedigung vorgenommen hatten.

Noch in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts war das Reden über Sexualität sehr schambesetzt und öffentlich kaum möglich; erwachsene Menschen und Ehepaare verfügten nur über rudimentäres und oft auch falsches Wissen, die Aufklärung Jugendlicher beschränkte sich i.d.R. auf Verbote, Warnungen und Verhaltensvorschriften.

Während das griechische, das römische und das germanische Recht Abtreibung und Aussetzung als weitgehend normal erachteten, positionierten sich etliche Vertreter des Judentums und des frühen Christentums dagegen.

Im 18. und im 19. Jahrhundert warnte erst die Medizin, dann auch die Psychiatrie vor den schädlichen Folgen der Onanie: Sie wurde als Ursache verschiedenster Krankheiten und Leiden angenommen. Der Lausanner Arzt Richard Tissot (1728-1797) erlangte grosse Berühmtheit mit seinem Essai 'sur les maladies produites par la Masturbation'. Bis weit ins 20. Jahrhundert gibt es viele Belege über Ängste, die erwachsene Menschen hatten, weil sie in ihrer Jugend Selbstbefriedigung vorgenommen hatten.

Der Begriff ‚Sexualität‘ kam erst Mitte des 19. Jahrhunderts in Umlauf, und der Psychiater Richard von Krafft-Ebing, der sich wie andere seiner Zeitgenossen mit Sexualität beschäftigte, beschrieb in seinem Werk ‚Psychopathia sexualis‘ 1867 diverse sexuelle Paraphilien als psychische Krankheiten. Wie viele andere Psychiater erforschte auch er die ‚conträre Sexualempfindung‘ (heute Homosexualität genannt), die er für eine psychische Störung hielt. Sigmund Freud schockierte zu Beginn des 20. Jahrhunderts die Fachwelt mit der Idee, dass auch kleine Kinder schon sexuelle Empfindungen haben und dass die Menschen nicht nur aus Verstand bestehen, sondern auch aus unbewussten Trieben. Noch in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts war das Reden über Sexualität sehr schambesetzt und öffentlich kaum möglich; erwachsene Menschen und Ehepaare verfügten nur über rudimentäres und oft auch falsches Wissen, die Aufklärung Jugendlicher beschränkte sich i.d.R. auf Verbote, Warnungen und Verhaltensvorschriften.

1.2. Begrenzung der Kinderzahl

1.2.1. Abtreibung

Bereits die ältesten Texte der Menschheit enthalten vereinzelt Hinweise auf bewusst verhinderte und abgebrochene Schwangerschaften. Der altägyptische Papyrus Ebers von 1550 v. O. enthält über 800 Rezepte, mit denen eine Frau verhüten oder ihre Frucht abtreiben kann: Säfte aus Akazien, Zierkürbissen, Bier, Sellerie und Öl, sowie eine Art pflanzliche Pessare aus Krokodildung. Der griechische Philosoph Aristoteles vertrat die Idee, dass der männliche Fötus am 40. Tag beseelt werde, der weibliche am 80. Tag. Sowohl Platon wie Aristoteles sahen im herbeigeführten Verlieren der Leibesfrucht ein probates Mittel, um den idealen Bevölkerungsstand zu erhalten.

Während das griechische, das römische und das germanische Recht Abtreibung und Aussetzung als weitgehend normal erachteten, positionierten sich etliche Vertreter des Judentums² und des frühen Christentums³ dagegen. In der Bibel selber finden sich keine direkten Worte zur Frage nach Abtreibung oder dem Schutz ungeborenen Lebens. Als Kaiser Konstantin (ca. 280-337) sich zum Christentum bekehrte, weitete er die Todesstrafe auch auf Abtreibung aus, welche zuvor straffrei gewesen war. Die christliche Theologie⁴ folgte lange der altgriechischen Lehre, nach welcher ein Fötus nicht von Anfang an beseelt ist, und gemäss der Abtreibung in den ersten Wochen zwar Sünde, aber erst Abtreibung des beseelten Fötus ein todeswürdiges Verbrechen sei. Papst Pius IX schuf 1869 diese Unterscheidung ab und erklärte ein Kind bereits ab dem Zeitpunkt der Zeugung als beseelt.

1.2.2. Aussetzung und Tötung

Trotz dieser Auseinandersetzungen mit Abtreibung wurden bis in die Moderne mehr Kinder nach der Geburt ausgesetzt oder direkt getötet als vorgeburtlich abgetrieben, da das Herbeiführen von Aborten unzuverlässig und mit schweren Risiken für die werdende Mutter verbunden war. Poseidippos soll um 300 v. O. gesagt haben: „Selbst ein reicher Mann setzt immer eine Tochter aus.“ (zitiert nach Tuor-Kurth, 2004). Aus Sparta sind die Kindesaussetzungen am

2. Wie etwa Philo von Alexandrien.

3. Clemens von Rom, Basilius von Caesarea, Augustinus, Johannes Chrysostomos, Tertullian.

4. z.B. Augustinus, Hieronymus, Thomas von Aquin.

Füsse des Taygetos-Gebirges überliefert. Im alten Rom und im germanischen Recht war es der ‚pater familias‘, der nach der Geburt darüber entschied, ob ein Kind einen Namen erhielt und in die Familiengemeinschaft aufgenommen oder ausgesetzt werden sollte. Auch die eigens hierfür eingesetzte Hebe-Ahnik (was der etymologische Ursprung des Begriffes ‚Hebamme‘ ist), entschied mit, ob ein Kind zum Leben aufgehoben werden sollte oder dem Tod geweiht war. Insbesondere kranke und behinderte Kinder, Nachzügler und Mädchen hatten schlechte Überlebenschancen, aber auch Mehrlingsgeburten galten vielerorts als schlechtes Omen. Seneca überlieferte für das alte Rom ganz unumwunden: „Tolle Hunde schlagen wir tot, einen wilden und unbändigen Stier töten wir, sieches Vieh schlachten wir, damit es die Herde nicht anstecke. Missgeburten schaffen wir aus der Welt, selbst Kinder ertränken wir, wenn sie schwächlich und missgestaltet zur Welt gekommen sind, und es ist nicht Zorn, sondern Vernunft, Untaugliches von Gesunden zu scheiden.“ (Seneca, 1,15,2).

Die Mythen, Geschichten und religiösen Schriften der Menschheit sind voll mit bitteren Erfahrungen ausgesetzter Kinder. Nicht selten kehren die von ihren Eltern verlassenen Söhne später als Helden zurück: So gründete das von Wölfen gesäugte Zwillingsspaar Remus und Romulus die Stadt Rom; der von seinen Brüdern als Sklave verkaufte Josef wurde mächtig und reich in Ägypten; der im Körbchen auf dem Nil ausgesetzte Mose wuchs am Hofe des Pharao auf; Ödipus, der ausgesetzte Sohn des Königs von Theben, kehrte zurück und erfüllte das Orakel, indem er seinen Vater tötete; und der mit seiner Mutter Hagar in die Wüste verbannte Ismael errichtete nach muslimischer Interpretation die Kaaba und wurde Stammvater der arabischen Völker. Märchen wie ‚Hänsel und Gretel‘, ‚Schneewittchen‘ oder ‚Brüderchen und Schwesterchen‘ zeugen davon, mit welcher Selbstverständlichkeit Kinder aus bitterer Not und Elend oder aus Neid und Missgunst aus ihrem Heim vertrieben wurden.

Ab dem 9. Jahrhundert entstanden in Europa zahlreiche Findelhäuser, meist kirchliche Einrichtungen, die ausgesetzte Kinder aufnahmen. Von Papst Innozenz III ist überliefert, dass er 1198 am Hospital von Santo Spirito die erste Drehlade anbringen liess, nachdem er mehrfach Fischer dabei beobachtet hatte, wie sie nicht Fische, sondern Kinderleichen aus dem Tiber herauszogen. Gemäss Oehme (1988) betrug die Anzahl der Findlinge im Jahr 1790 in Frankreich 40'000.

Bis ins 18. Jahrhundert erreichte nur die Hälfte aller Kinder das Erwachsenenalter. Noch Martin Luther empfahl zu Beginn des 16. Jahrhunderts ‚Wechselbälger‘ also vom Teufel eingeschmuggelte (behindert geborene oder abnormale) Kinder zu ertränken oder auf den Misthaufen zu werfen. Das Schicksal dieser ausgesetzten und/oder getöteten Kinder ist eng verknüpft mit der misslichen Rechtsstellung von Frauen und von behinderten Menschen: Nur ehelich geborene Kinder galten als legitime Kinder, vorehelich und ausserehelich gezeugte hatten mit grossen Diskriminierungen zu rechnen⁵. Bis ins 19. Jahrhundert galt das Töten behinderter Menschen rechtlich nicht als Tötungsdelikt. Die Ansicht, dass behinderte Menschen von Dämonen und dem Teufel besessen seien, war Bestandteil der christlichen Religion und der Volksfrömmigkeit und gipfelte in der Zeit der Hexenverfolgung. Erst 1840 drohte ein Braunschweiger Gesetz erstmals eine Strafe für das Töten von Krüppeln an.

In ihrem historischen Roman zeichnet Ines Mengis-Imhasly das Schicksal eines unehelichen Kindes und seiner Mutter im Wallis des frühen 19. Jahrhunderts nach. Die Geschichte zeigt anhand eines Einzelbeispiels, wie ledige Mütter geächtet, ausgegrenzt und sexuell belästigt wurden, und das Leben eines ‚Bastardkindes‘ durch Diskriminierung gekennzeichnet war.

Die Mythen, Geschichten und religiösen Schriften der Menschheit sind voll mit bitteren Erfahrungen ausgesetzter Kinder.

Ab dem 9. Jahrhundert entstanden in Europa zahlreiche Findelhäuser, meist kirchliche Einrichtungen, die ausgesetzte Kinder aufnahmen.

Bis ins 18. Jahrhundert erreichte nur die Hälfte aller Kinder das Erwachsenenalter.

Das Schicksal von ausgesetzten und/oder getöteten Kinder ist eng verknüpft mit der misslichen Rechtsstellung von Frauen und von behinderten Menschen.

5. In der Schweiz wurde erst mit der Revision des Kindesrechts von 1978 eine definitive Gleichstellung ehelich und unehelich geborener Kinder geschaffen, damit verschwand auch der einmal geläufige Beschimpfungsbegriff des ‚Bastards‘ aus dem allgemeinen Sprachgebrauch.

Bis ins beginnende 20. Jahrhundert war der Begriff der ‚Engelmacherinnen‘ geläufig.

Der Begriff der ‚Engelmacherinnen‘ wurde nicht nur für Kindestötungen, sondern auch im Zusammenhang mit illegalen Abteibungen verwendet.

Bis ins beginnende 20. Jahrhundert war der Begriff der ‚Engelmacherinnen‘ geläufig. Ein Bericht über ein Kinderkrankenhaus in Frankfurt hielt 1869 fest: „Die Engelmacherinnen sind die Weiber, die unerreichbar dem Gesetz, die ihnen anvertrauten Kleinen durch Kälte, Mangel und verdorbene Nahrung hinmorden und um so besser von den Müttern, wenn sie diesen Namen verdienen, bezahlt werden, je früher sie dieselben von der Last ihres Kindes befreien, unerreichbar dem Gesetz, das ohne Rücksicht die Ärmsten straft, welche fast unzurechnungsfähig den Beweis ihrer Schande verzweiflungsvoll wegzuräumen suchen.“ (zitiert nach Schmid, 1972, S. 14). Der Begriff der ‚Engelmacherinnen‘ wurde nicht nur für Kindestötungen, sondern auch im Zusammenhang mit illegalen Abteibungen verwendet.

2. Die rechtliche Situation in der Schweiz im 20. Jahrhundert

2.1. Rechtslage zu Abtreibung

Zu Beginn des 20. Jahrhunderts setzte ein massiver Rückgang der Geburtenrate ein, der historisch nicht restlos geklärt ist. In der Schweiz z.B. sank die durchschnittliche Anzahl Kinder von 3,7 je Frau um 1900 auf 1,8 Kinder pro Frau in den 1930^{er} Jahren (2015: 1,54). Ein Teil dieses markanten Geburtenrückgangs dürfte mit Abtreibungen zu erklären sein, die infolge besserer anatomischer und medizinischer Kenntnisse risikoärmer und zuverlässiger geworden waren. Die Schweizer Juristenzeitung schrieb (1912, S. 151): „Es ist einmal zu sagen, dass heutzutage namentlich in Städten die Abtreibung eines der häufigsten, aber auch eines der am wenigsten zur Aburteilung gelangenden Verbrechen ist. (...) Im Bewusstsein der Masse ist die Abtreibung durch die Schwangere selbst oder durch Dritte ohne gewinnsüchtige Absicht schon lange kein Verbrechen mehr.“

Was damals sicher für Zürich oder Genf galt, war indessen für ländliche Kantone keineswegs der Fall. Einen nicht zu unterschätzenden Einfluss hatten dabei auch eugenische Debatten, die unter Ärzten und Psychiatern geführt wurden: Man war sich einig, dass behinderte Menschen, psychisch kranke, liederliche und arbeitsscheue sich nicht fortpflanzen sollten. Beispielsweise empfahl der renommierte Westschweizer Psychiater Auguste Forel in seinem Werk ‚la question sexuelle‘ eugenische Massnahmen für ‚degenerierte Bevölkerungsteile‘.

Bereits innerhalb der Ersten Frauenbewegung war Abtreibung Gegenstand heftiger Debatten, setzten sich doch die bürgerlichen Frauen gegen, die sozialistischen für einen legalen Schwangerschaftsabbruch ein. Bis zur Einführung des ersten gesamtschweizerischen Strafgesetzbuches 1942 waren Abtreibungsfragen kantonal geregelt. Alle Kantone verboten die Abtreibung, die meisten liessen jedoch einen Schwangerschaftsabbruch bei einem Notstand zu, was zu sehr unterschiedlichen Handhabungen führte. Das StGB von 1942⁶ erklärte Abtreibung unter Androhung von Gefängnis für Mutter und Helfer als grundsätzlich illegal, liess aber, wie zuvor die meisten Kantone, mit Artikel 120 Abs. 2 einen Ausweg: „Eine Abtreibung im Sinne dieses Gesetzes liegt nicht vor, wenn die Schwangerschaft mit schriftlicher Zustimmung der Schwangeren infolge von Handlungen unterbrochen wird, die ein patentierter Arzt nach Einholung eines Gutachtens eines zweiten patentierten Arztes vorgenommen hat, um eine nicht anders abwendbare Lebensgefahr oder grosse Gefahr dauernden schweren Schadens an der Gesundheit von der Schwangeren abzuwenden.“

Obwohl mit dieser Gesetzesvorgabe eigentlich eine schweizweite Regelung angestrebt worden war, interpretierten liberale Kantone die medizinische Indikation auch für soziale und psychologische Gründe, während in den katholisch geprägten Kantonen gar keine Abtreibungen durchgeführt wurden. Dies führte zu einem ‚Abtreibungstourismus‘: Etwa die Hälfte der Frauen, die in

Bis zur Einführung des ersten gesamtschweizerischen Strafgesetzbuches 1942 waren Abtreibungsfragen kantonal geregelt. Alle Kantone verboten die Abtreibung.

Dies führte zu einem ‚Abtreibungstourismus‘.

6. Artikel 118-121 altStGB.

Zürich, Genf, Waadt, Basel, Bern und Neuenburg abtrieben, kam aus dem Ausland, ein Drittel aus anderen Kantonen. Der CVP-Nationalrat Antoine Favre kritisierte 1952 diese Entwicklung, und die CVP setzte sich dafür ein, Schwangerschaftsabbrüche nur noch im Wohnkanton zuzulassen. Im Kanton Bern ging die Zahl der legalen Abtreibungen 1966 massiv zurück, als die Gesuche ausländischer Frauen nicht mehr bewilligt wurden. Auch in Neuenburg wurden ab 1969 ausländische Frauen, die damals 80% der Klientinnen ausmachten, zurückgewiesen. 1988 erklärte das Bundesgericht die Wohnsitzklausel für ungültig.⁷

Frauen, deren Abtreibungsgesuch abgelehnt wurde, und insbesondere ledige, junge Mütter riskierten massive gesellschaftliche Ächtung bis hin zu Kindeswegnahme und administrativer Verwahrung in Gefängnis oder Psychiatrie. Erst in jüngster Zeit wird das Schicksal junger Mütter und unehelicher Kinder aus dieser Zeit aufgearbeitet. (vgl. z.B. Biondi, 2003 oder den Film ‚Lina‘ von Michael Schärer). Neben jenen von ärztlicher Seite her bewilligten und unter einigermaßen professionellen Verhältnissen durchgeführten Abtreibungen gab es daher weiterhin auch viele illegale und selber herbeigeführte Aborte.

Nach Inkrafttreten des StGB 1942 stieg die Zahl der Verurteilungen erst an, sank aber gegen Ende der 50er Jahre wieder mit zunehmend liberalerer Praxis in einigen Kantonen. Zwischen 1954 und 1968 standen im Kanton Zürich jährlich im Durchschnitt 51 Frauen wegen Abtreibung vor Gericht. In Neuenburg wurden ab 1955 alle Verurteilten durch das Kantonsparlament begnadigt. Die Zahl der Abtreibungen in der Schweiz wird ab Beginn des 20. Jahrhunderts bis in die 1960er Jahre auf jährlich ca. 50'000 geschätzt, wovon die Hälfte bis zwei Drittel illegale Abtreibungen waren (vgl. z.B. Stamm, 1970).

Als die Verhütungspille in den 60er Jahren auf den Markt kam, begann sich die Situation zu entschärfen, und sowohl die Zahlen der legalen Abtreibungen, wie auch die Verurteilungen wegen illegalen Abtreibungen gingen zurück. Innerhalb weniger Jahre griffen Millionen Frauen zur Pille, um Schwangerschaften zu verhindern. Während die Pille ursprünglich für verheiratete Frauen gedacht war, die ihre Kinderphase abschliessen wollten, führte sie – sozusagen als Nebeneffekt – zu revolutionären gesellschaftlichen Veränderungen. Sie beeinflusste nicht nur die Rolle der Frauen und die gesellschaftliche Sexualmoral, sondern auch die Bedeutung von Kindern, die Beziehungs- und Familienformen und die demografischen Verhältnisse. Einen weiteren Beitrag zum Rückgang von Abtreibungen leistete wenig später auch die ‚Pille danach‘.

Das Recht auf Abtreibung war eines der grossen Themen der Zweiten Frauenbewegung. Feministinnen skandierten in Berlin, Köln und Zürich: ‚Kinder oder keine, entscheiden wir alleine – mein Bauch gehört mir!‘ In Frankreich und Deutschland erklärten Frauen öffentlich: ‚Wir haben abgetrieben!‘ – 1971 ein Skandal, über den auch in der Schweiz sehr heftig debattiert wurde. Im selben Jahr wurde eine Initiative zur ‚Straflosigkeit der Schwangerschaftsunterbrechung‘ eingereicht, die eine Legalisierung bis kurz vor der Geburt vorsah und schliesslich in eine Fristenlösung bis zur zwölften Schwangerschaftswoche umgewandelt wurde. Die Abstimmungsvorlage wurde von der CVP, der EVP, sowie kleineren katholischen und freikirchlichen Organisationen bekämpft.

In der Abstimmung 1977 wurde die Fristenlösung mit 51,7% der Stimmen verworfen. Die kantonalen Unterschiede waren sehr gross, beispielsweise stimmten im Kanton Genf 78,8% dafür, in Appenzell Innerrhoden 92,6% dagegen. Die Analyse der Abstimmungsergebnisse zeigte einen tiefen Graben, nicht zwischen linken und rechten Wählerinnen, sondern zwischen konfessionell

Nebst von ärztlicher Seite her bewilligten und unter einigermaßen professionellen Verhältnissen durchgeführten Abtreibungen gab es daher weiterhin auch viele illegale und selber herbeigeführte Aborte.

Die Zahl der Abtreibungen in der Schweiz wird ab Beginn des 20. Jahrhunderts bis in die 1960er Jahre auf jährlich ca. 50'000 geschätzt, wovon die Hälfte bis zwei Drittel illegale Abtreibungen waren.

Als die Verhütungspille in den 60er Jahren auf den Markt kam, begann sich die Situation zu entschärfen.

In der Abstimmung 1977 wurde die Fristenlösung mit 51,7% der Stimmen verworfen.

7. BGE 114 IA 452.

gebundenen und konfessionell neutralen; Katholiken und Katholikinnen lehnten die Initiative zu 72% ab, von den CVP-Wählenden waren 94% dagegen. Im Wallis stimmten 82,4% gegen die Fristenregelung.

Ein Jahr später kam der indirekte Gegenvorschlag zur Abstimmung, den das Parlament als Folge dieser heftigen gesellschaftspolitischen Debatten ausgearbeitet hatte. Dieser Kompromiss – er sah eine erweiterte Indikationenlösung vor – hatte jedoch keine Chance, da er weder von linksliberaler noch von rechtskonservativer Seite her mitgetragen wurde. 1980 reichten Abtreibungsgegner die Initiative „Recht auf Leben“ ein, welche in der Bundesverfassung festhalten wollte: „Das Leben des Menschen beginnt mit dessen Zeugung und endet mit seinem natürlichen Tode. Der Schutz des Lebens und der körperlichen und geistigen Unversehrtheit darf nicht mit Rücksicht auf weniger hohe Rechtsgüter beeinträchtigt werden. Eingriffe sind nur auf rechtsstaatlichem Wege möglich.“ Dieser Gesetzesvorstoss wurde 1985 von 69% der Stimmentenden verworfen. Auch hier zeigte sich ein grosser konfessioneller Graben, sowie auch ein Unterschied Stadt-Land im Abstimmungsverhalten. Der Kanton Wallis wies mit 70% den höchsten Ja-Stimmenanteil auf.

Problemlos passierte dagegen 1981 das ‚Bundesgesetz über die Schwangerschaftsberatungsstellen‘ das Parlament, mit welchem die Kantone verpflichtet wurden, Beratungsstellen einzurichten.

Problemlos passierte dagegen 1981 das ‚Bundesgesetz über die Schwangerschaftsberatungsstellen‘ das Parlament, mit welchem die Kantone verpflichtet wurden, Beratungsstellen einzurichten. Peter von Roten spottete dazu in einer Kolumne im Walliser Boten vom 19. November 1981: „Nachdem sich mit Initiativen, Referenden und Abstimmungen, mit Minder- und Mehrheiten und Unter- und Oberanträgen herausgestellt hat, dass in Bezug auf die Bestrafung der Abtreibung in der Schweiz nun einmal kein Konsens auf einer einigermaßen einleuchtenden Basis zu erreichen war, hat man sich politischerseits zusammengefunden, um doch wenigstens aus diesem Salat von guten Meinungen und bösen Vorschlägen ein Gesetzlein herauszuretten, das den Vorzug hat, absolut nichtssagend zu sein, völlig überflüssig und illusorisch, aber immerhin in unserer eidgenössischen Gesetzessammlungen einen Beweis dafür abgeben soll, wie dem gesetzgeberischen Bund das Wohl unserer ungeborenen Kinder am Herzen liegt.“

1993 reichte die SP-Nationalrätin Barbara Haering Binder eine parlamentarische Initiative zur Fristenregelung ein.

1993 reichte die SP-Nationalrätin Barbara Haering Binder eine parlamentarische Initiative zur Fristenregelung ein. Frauenorganisationen und Fachverbände sprachen sich während des Vernehmlassungsverfahrens für eine Fristenregelung aus, ebenso der Vorstand des Schweizerischen Evangelischen Kirchenbundes und die Christkatholische Kirche. Die Schweizerische Bischofskonferenz lehnte die Fristenlösung ab, ebenso der katholische Frauenbund, welcher sich aber Modelle wünschte, welche die Frauen nicht kriminalisierten. Diverse Fachgremien empfahlen, die Prävention durch flächendeckenden Sexualkundeunterricht an Schulen und durch Beratungs- und Familienplanungsstellen auszubauen.

Ende 1997 lancierte zusätzlich der Verein ‚Ja zum Leben‘ eine Initiative, für Mutter und Kind - für den Schutz des ungeborenen Kindes und für die Hilfe an seine Mutter in Not‘, welche im Gesetz festhalten wollte: „Wer ein ungeborenes Kind tötet oder massgeblich zur Tötung beiträgt, macht sich strafbar, es sei denn, die Fortsetzung der Schwangerschaft bringt die Mutter in eine akute, nicht anders abwendbare, körperlich begründete Lebensgefahr.“

Die CVP war in ihrer Haltung gespalten, die offizielle Abstimmungspareole der Partei war ein ‚Nein‘ zur Fristenlösung und ein ‚Ja‘ zur Initiative ‚für Mutter und Kind‘, einzelne CVP-Politiker engagierten sich stark für die Kriminalisierung von Abtreibung. Teile der Jungen CVP und der CVP-Frauen, sowie auch Bundesrätin Ruth Metzler äusserten sich hingegen für die Fristenlö-

sung. Die SVP sprach sich gegen jegliche Fristenlösung aus und übernahm die früher von der CVP besetzte wertekonservative Position.

Am 2. Juni 2002 kamen die beiden Initiativen zur Abstimmung. Die Fristenlösung wurde von 72,2% des Stimmvolkes angenommen; sie trat im Oktober 2002 in Kraft. Die Initiative zum ‚Schutz von Mutter und Kind‘ wurde mit 81,8% der Stimmen abgelehnt. Die folgende Grafik zeigt einen Vergleich der beiden Abstimmungen zur Fristenlösung von 1977 und 2002: Während die Fristenlösung 1977 gesamtschweizerisch knapp und von 17 Kantonen und Halbkantonen abgelehnt wurde, sprachen sich 2002 nur noch die Kantone Wallis und Appenzell-Ausserrhodens dagegen aus.

Die Fristenlösung wurde am 2. Juni 2002 von 72,2% des Stimmvolkes angenommen; sie trat im Oktober 2002 in Kraft.

Kanton	Abstimmung 1977			Abstimmung 2002		
	Ja	Nein	Ja in %	Ja	Nein	Ja in %
GE	58476	15844	79	95742	13302	88
VD	92531	28546	76	151181	25241	86
NE	31117	10325	75	46437	7951	85
BS	43194	21823	66	45614	10181	82
BL	40005	26992	60	58651	14827	80
ZH	216849	143153	60	267154	77584	77
BE	149147	145900	51	187399	67717	73
FR	13789	39155	26	38329	15590	71
ZG	9215	16875	35	22948	9464	71
GL	4292	6032	42	7614	3145	71
SO	30452	47019	39	53935	23095	70
AG	59813	80193	43	87173	39427	69
JU	-	-	-	9904	4592	68
SH	15840	14386	52	19379	9364	67
AAR	5581	9783	36	10356	5553	65
GR	13818	34007	29	28335	16064	64
TI	36196	37723	49	32096	18728	63
NW	2602	8185	24	7737	4522	63
LU	27955	80226	26	68190	45193	60
TG	22137	37843	37	33699	22656	60
SG	34211	88320	28	67221	47020	59
SZ	6314	24703	20	22958	17061	57
OW	1292	8218	14	5294	4101	56
UR	2457	10391	19	4458	4339	51
VS	11692	54912	18	26430	31166	46
AIR	350	4376	7	1477	2228	40
Schweiz	929325	994930	48	1399711	540111	72

Die Nationale Ethikkommission hielt zu den Abstimmungen fest, „dass das eigentliche Ziel der Bemühungen sein muss, ungewollte Schwangerschaften zu verhindern, bevor sie entstanden sind. Dazu sind vermehrt Anstrengungen im präventiven Bereich notwendig. Abtreibungen sollen auch in Zukunft die Ausnahme sein, Verhütung die Regel.“ (NEK, 2002, S. 7).

Die Annahme der Fristenlösung führte nicht, wie von Gegnern befürchtet, zu einer Zunahme an Abtreibungen.

Die Annahme der Fristenlösung führte nicht, wie von Gegnern befürchtet, zu einer Zunahme an Abtreibungen. Im Jahr 2014 gab es nach Angaben des Bundesamtes für Statistik 10'249 Abtreibungen. Davon fanden 95% innerhalb der ersten 12 Schwangerschaftswochen statt. Der Kanton Wallis liegt mit 6,3 Abtreibungen pro 1'000 Frauen im mittleren Bereich der Gesamtschweiz. 70% der Aborte wurden medikamentös herbeigeführt, 30% chirurgisch. 1% der Abtreibungen betraf Jugendliche unter 16 Jahren. Nicht nur Schwangerschaftsabbrüche Jugendlicher sind zurückgegangen, sondern Teenagerschwangerschaften überhaupt. Im Jahr 2011 brachten die Frauen zwischen 15 und 19 Jahren sieben Mal weniger Kinder zur Welt als im Jahr 1971. Die Schweiz befindet sich hier im internationalen Vergleich in einer Spitzenposition, äusserst selten sind werdende Mütter unter 20 Jahre alt. Ohnehin ist das durchschnittliche Alter der Gebärenden massiv angestiegen, lag es doch 1981 bei durchschnittlich 27,9 Jahren und 2013 bei 31,6 Jahren, wobei der Kanton Wallis leicht unter dem Schweizerischen Mittel liegt.

Die Schweiz befindet sich hier im internationalen Vergleich in einer Spitzenposition.

Die bisher letzte Initiative zum Thema Abtreibung war jene, die die obligatorischen Krankenkassenleistungen abschaffen und Abtreibung zu einer privat finanzierten Angelegenheit machen wollte. Dieses Anliegen wurde gesamtschweizerisch mit 70% der Stimmen abgelehnt. Der Kanton Wallis lag diesmal im durchschnittlichen Mittel der Schweiz, wobei das Unterwallis stärker zu einer Ablehnung beitrug als das Oberwallis.

2.2. Stellung der Frau

Als 1789 – im Kontext der französischen Revolution – die Menschenrechte verkündet wurden, fiel der Schriftstellerin Olympe de Gouges auf, dass die Frauen dabei vergessen worden waren. Zwei Jahre später verfasste sie das ‚Manifest über die Rechte der Frau und Bürgerin‘, das mit dem Satz beginnt: „Die Frau ist frei geboren und bleibt dem Manne gleich in allen Rechten.“ (zitiert nach Olympe, 1994, S. 11). Wie sie prangten auch in Deutschland und England vereinzelt Frauen ihre Schlechterstellung gegenüber Männern an. Als starke politische Kraft formierten sich die Frauen jedoch erst Ende des 19. und zu Beginn des 20. Jahrhunderts, als sie in der sog. Souffragettenbewegung Stimm- und Wahlrecht einzufordern begannen. Als erste Staaten führten Australien 1902 und Finnland 1906 das Wahlrecht für Frauen ein, Finnland schuf in derselben Zeit ein modernes Zivilrecht, das die Stellung der Frauen massiv verbesserte.

In der Schweiz wurde seit Ende des 19. Jahrhunderts von linken Parteien, Gewerkschaften und Frauenorganisationen um das Frauenstimmrecht gekämpft.

Auch in der Schweiz wurde seit Ende des 19. Jahrhunderts von linken Parteien, Gewerkschaften und Frauenorganisationen um das Frauenstimmrecht gekämpft. Nach diversen kantonalen Entscheiden wurde 1959 erstmals gesamtschweizerisch darüber abgestimmt. Das Stimmrecht für Frauen wurde mit 67% Nein wuchtig verworfen, nur in den Kantonen Waadt, Genf und Neuenburg hatte sich eine Mehrheit dafür ausgesprochen. Der Walliserin Iris von Rothen wurde vorgeworfen, sie hätte mit ihrem feministischen Buch ‚Frauen im Laufgitter‘, das ein Jahr zuvor erschienen war, zur Ablehnung beigetragen. 1971 schliesslich wurde das Frauenstimmrecht von 66% der Stimmenden angenommen, im Kanton Wallis waren 80% dafür. Bis jedoch das Frauenstimmrecht in allen Kantonen und Gemeinden realisiert war, dauerte es weitere zwanzig Jahre.

Nebst politischen Rechten kämpfte die Zweite Frauenbewegung für wirtschaftliche und sexuelle Eigenständigkeit der Frauen, für Schutz vor männlicher Gewalt.

Nebst politischen Rechten kämpfte die Zweite Frauenbewegung, die sich Ende der 60er Jahre aus der linken Studentenbewegung abgespalten hatte, für wirtschaftliche und sexuelle Ei-

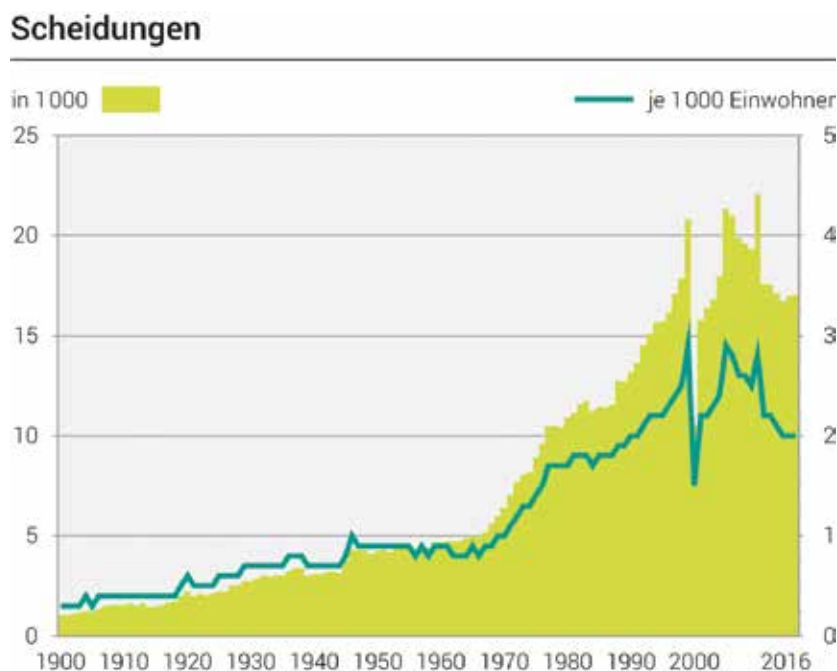
genständigkeit der Frauen, für Schutz vor männlicher Gewalt, für Sichtbarkeit von Frauen in der Öffentlichkeit und für das Recht auf Abtreibung. 1971 entstand beispielsweise in Cheswick (London), das erste Frauenhaus und in rascher Folge wurden in fast allen westeuropäischen Grosstädten Frauenhäuser errichtet. Mehr und mehr wurde es üblich, dass Mädchen auch aus unteren Schichten Berufsausbildungen und Universitätsabschlüsse erlangen konnten. Sukzessive wurden in der zweiten Hälfte des 20. Jahrhunderts die Rechte und Möglichkeiten von Frauen und Mädchen gestärkt.

Während zu Beginn des zwanzigsten Jahrhunderts das Schweizer Zivilgesetzbuch die männliche und die weibliche Rolle von Eheleuten formell festschrieb, wurde 1981 mit Artikel 8.3 in der Bundesverfassung die Gleichstellung von Mann und Frau verankert. Als Folge davon trat 1988 ein neues Eherecht in Kraft, das den Mann von seiner bisherigen Rechtsstellung als Familienoberhaupt entthronte. 1992 wurde durch die Revision des Sexualstrafrechts Vergewaltigung in der Ehe verboten und seit 2004 gilt Gewalt in Ehe und Partnerschaft als Officialdelikt.

Während noch in den 1970er Jahren die meisten Menschen im Verlaufe ihres Lebens eine Ehe eingingen (87% bzw. 83% der ledigen Frauen und Männer), haben sich die Lebensformen in den nachfolgenden Jahrzehnten deutlich pluralisiert. Begriffe wie ‚Patchworkfamilien‘, ‚Single‘, ‚Alleinerziehende‘, ‚eingetragene Partnerschaften‘ fanden Eingang ins Alltagsvokabular. 2014 vermeldete das BfS, dass erstmals mehr ledige als verheiratete Menschen in der Schweiz leben. Ledige und geschiedene Mütter sind heute keine Seltenheit mehr, sie sind kaum mehr gesellschaftlichen Diskriminierungen ausgesetzt und im Gegensatz zu früher befinden sie sich auch seltener in einer extremen materiellen Notlage bzw. werden durch staatliche Einrichtungen wie Alimentenbevorschussung, Krippensubventionierung, Mutterschaftsversicherung (seit 2005) und Sozialhilfe aufgefangen. 1960 erfolgten - gemäss BfS - knapp 4% aller Geburten ausserhalb einer Ehe, 2015 waren es 23%.

1981 wurde mit Artikel 8.3 in der Bundesverfassung die Gleichstellung von Mann und Frau verankert. Als Folge davon trat 1988 ein neues Eherecht in Kraft, das den Mann von seiner bisherigen Rechtsstellung als Familienoberhaupt entthronte. 1992 wurde durch die Revision des Sexualstrafrechts Vergewaltigung in der Ehe verboten und seit 2004 gilt Gewalt in Ehe und Partnerschaft als Officialdelikt.

Die unten stehende Grafik zeigt die Zunahme der Scheidungen seit den 1970er Jahren⁸:



8. Der Gap um 2000 ist der Einführung des neuen Scheidungsrechtes zu verdanken. Im Jahr bevor es in Kraft trat, gingen die Scheidungen massiv zurück, da die Ehepaare es vorzogen, zu warten und mit dem neuen Recht, das anstelle von vier Jahren Trennung nur noch zwei verlangte, auseinanderzugehen.

Von Familienplanung zu sprechen, macht erst ab den 1960/70^{er} Jahren Sinn, als infolge des gestiegenen biologischen Wissens über die menschliche Fortpflanzung die Verhütung zunehmend sicherer wurde.

Moderne Familienplanungs- und Paarberatungsstellen, in die die Beratungszentren der SIPE sich einreihen, sind ein Produkt der Neuzeit, nicht denkbar, ohne die in den vorangegangenen Kapiteln dargelegten historischen Prozesse.

Die SIPE selber führt ihre Entstehung auf das ‚Bundesgesetz über die Schwangerschaftsberatungsstellen‘ von 1981 zurück.

Aufgrund dieses Bundesgesetzes „sind die SIPE-Zentren seit 1987 offiziell vom Kanton Wallis beauftragt, der Walliser Bevölkerung diese Dienstleistung anzubieten“.

Hinter den statistischen Zahlen verbergen sich, wie immer, Einzelschicksale. Ein eindrückliches Bild eines solchen vermitteln Herger und Looser (2012) in der Aufarbeitung der ‚Geschichte der Anna Maria Boxler 1884-1965‘. Darin zeigen sie, wie eng verwoben ‚illegitime‘ Geburt, bitterste Armut, Kriminalisierung und Kindeswegnahme durch Behörden am untersten Rand der Schweizer Arbeiterschicht in der ersten Hälfte des 20. Jahrhunderts waren.

2.3. Erstes Zwischenfazit: Familienplanung und Eheberatung

Von Familienplanung zu sprechen, macht erst ab den 1960/70^{er} Jahren Sinn, als infolge des gestiegenen biologischen Wissens über die menschliche Fortpflanzung die Verhütung zunehmend sicherer wurde. Im Zuge der Frauenbewegung wurden die Lebensmöglichkeiten und Beziehungsformen vielfältiger, die Sexualität freier, individueller und komplizierter, und es entstand ein Bedarf an Beratungsstellen – insbesondere für Frauen – die einen emanzipatorischen Ansatz verfolgten. Moderne Familienplanungs- und Paarberatungsstellen, in die die Beratungszentren der SIPE sich einreihen, sind ein Produkt der Neuzeit, nicht denkbar, ohne die in den vorangegangenen Kapiteln dargelegten historischen Prozesse.

Obwohl die Gründung der ‚Sektion Oberwallis für Familienberatung und Schwangerschaftshilfe‘ in die aktive Zeit der Schweizer Frauenbewegung fiel, und sich ähnlicher Themen wie diese annahm, lässt sich in den Archiven kein Hinweis auf explizite feministische Haltungen finden. Die Slogans der Frauenbewegung sind nicht in die Gründungsdokumente der SIPE Oberwallis eingeflossen, der Fokus ist, wie nachfolgend gezeigt wird, ein anderer. Indirekt zeigt das starke gesellschaftspolitische Engagement einiger Oberwalliser Frauen jedoch eine selbstbewusste und durchaus emanzipierte gesellschaftliche Stellung, und die von der SIPE gebotenen Möglichkeiten zu Aus- und Weiterbildung wurden von den Beraterinnen mit enormem Interesse aufgenommen und trugen zur sozialpolitischen Ermächtigung von Frauen bei.

Die Aufgaben der SIPE stütz(t)en sich auf gesetzliche Vorgaben, die aufgrund der dargelegten gesellschaftspolitischen Veränderungen erlassen wurden.

3. Gründungszeit der SIPE im Oberwallis

Die SIPE selber führt ihre Entstehung auf das ‚Bundesgesetz über die Schwangerschaftsberatungsstellen‘ von 1981⁹ zurück. Dieses hielt fest:

„Art 1

1. Bei Schwangerschaft haben die unmittelbar Beteiligten Anspruch auf unentgeltliche Beratung und Hilfe.
2. Sie werden über die privaten und öffentlichen Hilfen, auf die sie bei einer Fortsetzung der Schwangerschaft zählen können, über die medizinischen Bedeutungen des Schwangerschaftsabbruchs und über die Schwangerschaftsverhütung aufgeklärt.
3. Die Kantone errichten Stellen für eine umfassende Schwangerschaftsberatung. Sie können solche Stellen gemeinsam errichten, bestehende anerkennen sowie für die Einrichtung und den Betrieb private Organisationen heranziehen.
4. Die Beratungsstellen müssen über genügend Mitarbeiter und finanzielle Mittel verfügen, um die Beteiligten ohne Verzug unentgeltlich zu beraten und ihnen die notwendige Hilfe zu gewähren.“

Aufgrund dieses Bundesgesetzes „sind die SIPE-Zentren seit 1987 offiziell vom Kanton Wallis beauftragt, der Walliser Bevölkerung diese Dienstleistung anzubieten“ – so steht es im Begleitbrief vom Juli 2002 zum alljährlichen Versand des SIPE-Jahresberichtes.

9. Vgl. S. 9.

Tatsächlich jedoch fand die Gründungsversammlung schon früher statt, und die SIPE trug damals auch noch nicht den Namen ‚SIPE‘. Im Jahr des Kindes, am 29. Mai 1979 wurde in Visp die ‚Sektion Oberwallis für Familienberatung und Schwangerschaftshilfe‘ gegründet, nachdem im Unterwallis bereits die ersten derartigen Beratungsstellen eröffnet worden waren. Der Walliser Bote feierte in seiner Berichterstattung vom 31. Mai 1979 unter dem Titel „Taten statt leere Worte“ die Vereinsgründung und beschrieb sie als Folge der 1977 abgelehnten Fristenlösungsinitiative: „Im Oberwallis haben sich breite Kreise für die Verwerfung dieses unmenschlichen Begehrens eingesetzt“, unter anderem der katholische Frauenbund, auf dessen Initiative nun das Einrichten einer Beratungsstelle für in Not geratene schwangere Frauen erfolgt sei.

Die SIPE trug damals auch noch nicht den Namen ‚SIPE‘.

Am 29. Mai 1979 wurde in Visp die ‚Sektion Oberwallis für Familienberatung und Schwangerschaftshilfe‘ gegründet.

Der Vereinsvorstand setzte sich – gemäss Gründungsprotokoll – aus einem Arzt (Dr. Alfred Klingele), einem Psychologen (Walter Schnyder), einem Pfarrer (Josef Sarbach), sowie Vertretungen der sozialmedizinischen Zentren SMZ (Armand Zenhäusern, Beat Salzmann) und des katholischen Frauenbundes (Martita Loretan), Frau Agatha Wirz-Julen und einigen beruflich nicht näher beschriebenen ‚Fräuleins‘ (Ursula Ambord, Regina Mathieu) zusammen. Letztere war Grossrätin und amtierte während der folgenden 10 Jahre als Präsidentin des Vereins. Nebst dem katholischen Frauenbund prägte Dr. med. Alfred Klingele den Verein stark, denn er leistete in seiner Praxis bereits seit Jahren Beratung für Familienplanung und Hilfe bei unerwünschten Schwangerschaften, plädierte jedoch immer wieder dafür, dass professionell Geschulte diese Tätigkeit übernehmen sollten.

1979 schlossen sich die Unterwalliser ‚Association pour le mariage‘ und die Oberwalliser ‚Stelle für Familienplanung und Schwangerschaftshilfe‘ zu einem kantonalen Verein zusammen.

1979 schlossen sich die Unterwalliser ‚Association pour le mariage‘ und die Oberwalliser ‚Stelle für Familienplanung und Schwangerschaftshilfe‘ zu einem kantonalen Verein zusammen.

Damit war die SIPE der Gesetzgebung des Bundes weit voraus, deren „Bundesgesetz über die Schwangerschaftsberatungsstellen“ von 1981 erst 1984 in Kraft trat und den Kantonen explizit den Auftrag zur Einrichtung von Beratungsstellen gab. Ab 1987 wurden dann die SIPE-Zentren, die damals noch ‚Beratungsstellen für Familienplanung und Schwangerschaftshilfe‘ hiessen, offiziell vom Kanton beauftragt, der Walliser Bevölkerung diese Dienstleistung zur Verfügung zu stellen.

Von Anfang an wurde – so ist es aus den erhaltenen Protokollen ersichtlich – eine Diskussion darüber geführt, ob diese spezifischen Beratungsstellen tatsächlich notwendig seien und ob nicht die bestehenden SMZ und das Jugendamt solche Beratungen besser durchführen könnten. Zur Rechtfertigung wurde auf die Komplexität der Situationen und die dafür notwendige Professionalität der Beraterinnen verwiesen. Aus den vorhandenen Dokumenten des SIPE-Archivs lässt sich wenig über diese frühen inhaltlichen Diskussionen erfahren, klar ist nur, dass sie stattgefunden haben. So steht im Protokoll zur ersten Jahresversammlung, dass das Protokoll der Gründungsversammlung berichtigt werden solle, weil „der Sozialdienst nicht gegen Sexual- und Schwangerschaftsberatung, sondern gegen Familienberatung“ sei.

Ein weiteres wichtiges Standbein der SIPE kam hinzu, als neben der Familienplanung und Schwangerschaftshilfe auch Paar- und Eheberatung angeboten wurde. Von allem Anfang an war dies ein Diskussionspunkt, der für Irritationen und Unstimmigkeiten sorgte und sich immer wieder auch in der Frage spiegelte, wie die neu zu schaffenden Stellen zu nennen seien. Während der Begriff ‚Eheberatung‘ in den Anfängen vermieden wurde, lautete der Name ab 1990 offiziell: „Stelle für Eheberatung, Familienplanung und Schwangerschaftshilfe, Sektion Oberwallis“.

Ein weiteres wichtiges Standbein der SIPE kam hinzu, als neben der Familienplanung und Schwangerschaftshilfe auch Paar- und Eheberatung angeboten wurde.

Alfred Klingele forderte schon 1985 eine Ausdehnung der Stelle auf Eheberatung. 1987 suchte der Verein nach möglichen Kandidaten, die eine Ausbildung zum Eheberater machen wollten, und zwei wurden in das Selektionsverfahren beim ‚Institut für Ehe und Familie‘ in Zürich geschickt. Beat Venetz und Alice Stucki-Schwitzer absolvierten in der Folge diese Ausbildung und besetzten ab 1989 bzw. 1990 die neu geschaffenen Stellen für Eheberatung in Visp und Leuk, sowie in Brig.

Auch dieses Angebot wird auf einen gesetzlichen Auftrag zurückgeführt: Das neue Ehegesetz auflegt mit ZGB Art. 171 seit 1988 den Kantonen: „Die Kantone sorgen dafür, dass sich die Ehegatten bei Eheschwierigkeiten gemeinsam oder einzeln an Ehe- oder Familienberatungsstellen wenden können.“ Auch in diesem Bereich war also der Verein der kantonalen gesetzlichen Grundlage voraus und konnte dem Kanton Wallis zur Umsetzung der vom Bund verlangten Richtlinien bereits ausgereifte Lösungen anbieten.

Etwas unvorbereiteter diskutierte der Vereinsvorstand 1993 die Frage, ob er zuständig für die Hilfe und Beratung von Opfern aus Straftaten sei. Das neue Bundesgesetz ‚über die Hilfe an Opfer von Straftaten‘ verlangte nämlich wiederum von den Kantonen geeignete Beratungsstellen mit diesem Auftrag zu betrauen. Eine Übernahme dieses kantonalen Auftrags durch die SIPE erfolgte jedoch nicht.

4. Inhaltliche Tätigkeit der Stellen

4.1. Schwangerschaftshilfe und Familienplanung

Die erste grosse Aufgabe des 1979 gegründeten Oberwalliser Vereins bestand darin, qualifiziertes Personal für die neu geschaffene Aufgabe zu finden. Zwei Frauen, Elisabeth Trummer und Käthy Hänni-Scharrer wurden eine Ausbildung am Spital Lausanne bezahlt. Diese umfasste im ersten Jahr alle 3 Wochen 2-3 Tage Unterricht, sowie vier Wochenende pro Jahr. Im zweiten Jahr erfolgten Praktika im Spital Lausanne und bei Pro Familia. Inhaltlich wurden Anatomie, Soziologie, Psychologie und Psychopathologie unterrichtet.

Im Frühling 1983 konnten im Oberwallis zwei Stellen für ‚Familienplanung und Schwangerschaftsberatung‘ mit den eigens dafür ausgebildeten Beraterinnen eingerichtet werden. Deren Arbeit sollte einerseits in der Hilfe für notleidende schwangere Frauen und andererseits in der Prävention unerwünschter Schwangerschaften bestehen.

Im Frühling 1983 konnten zwei Stellen für ‚Familienplanung und Schwangerschaftsberatung‘ mit den eigens dafür ausgebildeten Beraterinnen eingerichtet werden. Deren Arbeit sollte einerseits in der Hilfe für notleidende schwangere Frauen und andererseits in der Prävention unerwünschter Schwangerschaften bestehen. Die Nachfrage nach materieller und ideeller Hilfe durch schwangere Frauen blieb jedoch marginal, so wurde etwa 1986 ein einziger Fall registriert. Das Budget stellte jährlich zwischen 20'000 und 25'000.- für schwangere Frauen in Not zur Verfügung.

Auch die unentgeltlich angebotenen Beratungen zur Familienplanung wurden zu Beginn nicht besonders rege genutzt. Sie umfassten sehr oft nur eine kurze telefonische Anfrage und eher selten ausführlichere Gespräche zu Themen wie Vaterschaftsanerkennung, Wohnungssuche oder familiäre Probleme. Das als primär definierte Ziel - bei unerwünschten Schwangerschaften zu einer Akzeptanz des Kindes verhelfen zu können - trat nur selten als Fall ein. Um aber ja nicht einen Notfall für eine Beratung zu verpassen, waren die Beraterinnen auch unter ihren privaten Telefonnummern jederzeit erreichbar. 1991 zum Beispiel verzeichnete die Beratungsstelle für Familienplanung und Schwangerschaftshilfe in Brig 43 telefonische Auskunftsgespräche, wovon neun über den privaten Anschluss geführt wurden.

Die Beraterinnen und der Vereinsvorstand waren der Meinung, dass die Stellen zu wenig bekannt seien; regelmässig steht dies in den Dokumenten der ersten Jahre, so etwa im Jahresbe-

richt der Präsidentin 1988: „Die Stelle muss noch besser bekanntgemacht und genutzt werden.“ Nach zehnjährigem Bestehen des Vereins mag das Schlusswort der Präsidentin auch ein wenig selbsttröstend klingen: „Ihre (der Beraterinnen, uc) Arbeit ist oft nach aussen wenig ersichtlich, und auch für sie persönlich mag es ab und zu den Eindruck erwecken, dass zu wenig ‚läuft‘. Es kommt bei dieser Aufgabe jedoch nicht auf die Zahl der Beratungen an als vielmehr um die Wirksamkeit ihres Einsatzes bei den Ratsuchenden und Hilflosen, die die Beratungsstelle konsultieren.“

In der Folge bestand ein grosser Teil der Arbeit darin, das Angebot weitherum vorzustellen. Zu diesem Zweck wurden Medien angeschrieben, Vorträge organisiert, Schulen, Jugendherbergen, Jugendzentren, Arztpraxen und Pfarreien besucht, sowie Jugendkonferenzen organisiert. Von Anfang an besuchte Elisabeth Trummer regelmässig die Wöchnerinnen im Spital (z.B. im Jahr 1989 vierzig Mal) und diskutierte mit ihnen Fragen von Schwanger- und Mutterschaft, Empfängnisverhütung und Familienplanung.

Der Jahresbericht der Präsidentin von 1991 mag einen Einblick geben über die zu diesem Zeitpunkt geleistete Arbeit:

„Besonders positiv werden bewertet:

- Die finanzielle Unterstützung für bedürftige Schwangere oder Mütter durch unseren Verein.
- Der Besuch der Wöchnerinnen durch unsere Beraterinnen im Spital von Brig und die jeweiligen Gruppengespräche.
- Den gut besuchten Kurs über natürliche Empfängnisverhütung von Frau Elisabeth Trummer.
- Informationen an verschiedenen Schulen über Fragen der Freundschaft und Liebe, Sexualität, Empfängnisverhütung und Geschlechtskrankheiten durch Frau Clara Schnyder.
- Durchführung einer Oberwalliser Jugendkonferenz durch die beiden Familienberaterinnen.
- Mitwirkung bei der Grundausbildung der schulischen Mediatoren zum Thema „Sexualität im Jugendalter und Empfängnisverhütung“.
- Teilnahme an einer Veranstaltung über Aidsprävention an den Schulen im Rahmen einer Mediatorentagung.“

Immer stärker verschob sich die Arbeit der Beraterinnen von der wenig nachgefragten direkten Hilfe für Mütter in Not hin zu Prävention, insbesondere bei Jugendlichen. Die Kontakte zu den Schulen konnten dank dem unermüdlichen Einsatz der Beraterinnen im Verlaufe der Jahre intensiviert und ausgebaut werden. Nach und nach etablierte sich ein regelmässiger Sexualkundeunterricht, auch die Aids-Prävention wurde ein wesentlicher Bestandteil der Aufklärung an Schulen.

Aber erst im Herbst 2006 konnte mit dem Erziehungsdepartement des Kantons Wallis eine Konvention unterzeichnet werden, die seither verbindlich folgende Unterrichtslektionen garantiert:

- 4. Primarklasse: 2 Stunden Sexualpädagogik
- 6. Primarklasse: 3 Stunden Sexualpädagogik
- OS: 4 Stunden Sexualpädagogik

Sehr wichtig wurde auch die Mitarbeit in Fachgruppen und Kommissionen. Die Beraterinnen bildeten sich fortlaufend und ausführlich auf verschiedensten Gebieten rund um Familienplanung, Sexualität und Prävention weiter und verfüg(t)en über spezialisiertes Fachwissen. So war und

In der Folge bestand ein grosser Teil der Arbeit darin, das Angebot weitherum vorzustellen.

Immer stärker verschob sich die Arbeit der Beraterinnen von der wenig nachgefragten direkten Hilfe für Mütter in Not hin zu Prävention, insbesondere bei Jugendlichen. Die Kontakte zu den Schulen konnten dank dem unermüdlichen Einsatz der Beraterinnen im Verlaufe der Jahre intensiviert und ausgebaut werden.

Aber erst im Herbst 2006 konnte mit dem Erziehungsdepartement des Kantons Wallis eine Konvention unterzeichnet werden, die seither verbindlich Unterrichtslektionen garantiert.

ist ihr Wissen zunehmend in Arbeitsgruppen gefragt, beispielsweise zu Prostitution, sexueller Ausbeutung oder HIV.

Die Eheberatung wurde von Anfang an rege genutzt.

4.2. Ehe- und Paarberatung

Einen etwas anderen Verlauf zeigte die Eheberatung der SIPE, die ab 1989 ins Programm aufgenommen wurde. Für diese schien mehr als für die Schwangerschaftsberatung ein Bedarf in der Oberwalliser Bevölkerung zu bestehen, denn sie wurde von Anfang an rege genutzt. So gab es 1991 bereits 160 Beratungen für 49 Paare und Einzelpersonen. 1996 waren es dann 250 Sitzungen. Die in den Beratungen angesprochenen Probleme reichten von sexuellen und finanziellen Sorgen über Eifersucht, Drittbeziehungen und Suchtproblematiken bis hin zu unterschiedlichen Weltanschauungen, Erziehungsfragen und Gewalt.

1993 veröffentlichten Alice Stucky und Beat Venetz im Walliser Bote eine achteilige Serie, in der sich ein fiktives Ehepaar zu verschiedenen Themen Briefe schrieb. Die ausgewählten Themen – Geld, Hausarbeit, Sexualität, Schwiegereltern – spiegelten typische Konflikte wider und sollten die Lesenden dazu veranlassen, bei Problemen im Eheleben schneller eine Beratungsstelle aufzusuchen. Denn dass oft trotz Beratung eine Scheidung nicht vermieden werden konnte, führten die Berater darauf zurück, dass die Beratungsstelle zu spät konsultiert wurde. Auch die Präsidentin machte sich in ihren Jahresberichten 1989 und 1990 Gedanken darüber, woran der Erfolg der Eheberatung zu erkennen sei: „Der Erfolg der Eheberatung ist schwer messbar. In einem Fall konnte mit Sicherheit, in einem anderen möglicherweise die Scheidung vermieden werden.“ Und: „Immerhin hat dank der Eheberatung in mehreren Fällen der anfängliche Scheidungsentschluss einer reiferen Paarbeziehung weichen müssen, in welcher das Prinzip der Vernunft, der Gegenseitigkeit, der Achtung mit Einschluss der Lust- und Zärtlichkeitsbedürfnisse der Partner seinen Platz gefunden hat. Aber auch wenn in einzelnen Fällen eine Scheidung nicht verhindert werden konnte und die adäquate Lösung war, hat die Beratung wenigstens zu einer fairen Auseinandersetzung beitragen können, bei welcher die Kinder soweit als möglich nicht zum Spielball der Eltern werden mussten.“

Zumeist wurde die Eheberatungsstelle der SIPE gut genutzt und scheint ein Bedürfnis der Oberwalliser Bevölkerung abzudecken. Jedoch gab es auch Krisen, insbesondere in den Jahren, in denen die Beratung einzig durch einen Mann abgedeckt war. Da Beratungsgespräche mehrheitlich von Frauen initiiert werden und öfters Frauen mit heiklen Themen wie häuslicher Gewalt oder sexueller Probleme in die Beratung kamen, wurde im Vorstand mehrfach die Frage diskutiert, ob ein männlicher Berater diese Aufgabe zufriedenstellend wahrnehmen kann. Bei der Stellenneubesetzung 2006 war das Geschlecht ein wichtiges Kriterium.

4.3. Zweites Zwischenfazit: Inhaltliche Angebote

Das Aufgabengebiet der SIPE verschob sich von der ehemals als dringend erachteten Schwangerschaftshilfe mit dem eher eng gefassten Ziel, Abtreibungen zu verhindern, hin zu einer breiten Beratungstätigkeit rund um menschliches Familienleben.

Das Aufgabengebiet der SIPE verschob sich von der ehemals als dringend erachteten Schwangerschaftshilfe mit dem eher eng gefassten Ziel, Abtreibungen zu verhindern, hin zu einer breiten Beratungstätigkeit rund um menschliches Familienleben, oder in den Worten der Präsidentin im Jahresbericht von 1997: „Was dazumal aus viel Idealismus von privater Seite gegründet wurde, später vom Staat als Aufgabe durch das Bundesgesetz über die Schwangerschaftsberatungsstellen übernommen werden musste und eher eine Pflichtübung war, verlangt heute nach Professionalität und klarer Aufgabenteilung.“

Auch im Protokoll der GV 2006 wird festgehalten: „Im Verlaufe der letzten Jahre hat es sich gezeigt, dass der Schwerpunkt bei der Beratung von Jugendlichen und speziell auch bei der

Prävention in den Schulen liegt. Die Sexualpädagogik wird immer wichtiger.“ Und während in den ersten Jahren die Bekanntmachung der Stelle den allergrössten Teil der Arbeit ausmachte, wird 2006 vom Vorstand dem Team ans Herz gelegt, „nicht noch mehr Mandate anzunehmen ohne vorher mit den Stellenprozenten überein zu sein“.

Es zeigen sich wesentliche Unterschiede bei der Beratungstätigkeit zu Familienplanung und Schwangerschaftshilfe auf der einen Seite und zu Eheberatung auf der anderen Seite. Während die Familienplanung von der Bevölkerung wenig nachgefragt und ihr eher aufgedrängt wurde, entsprach die Eheberatung von Anfang an einem Bedürfnis. Deshalb erfolgte hier keine Verlagerung in Prävention oder andere Tätigkeitsfelder, wie dies bei der ursprünglich eingesetzten und wenig nachgefragten Schwangerschaftshilfe der Fall war. Die christliche Haltung des Oberwalliser Vorstandes und die Tätigkeit der beratenden Personen scheinen bei der Eheberatung weniger konfliktuell zu sein, und obwohl die für die Eheberatung angestellten Personen weit mehr berufliche Qualifikation mitbringen als die zuvor eigens vom Verein ausgebildeten Familienplanungsberaterinnen, wird in den Dokumenten des SIPE-Archivs kaum je ihre Professionalität hervorgehoben, während die Tätigkeit der Familienplanerinnen und Schwangerschaftsberaterinnen in den Gründungsjahren überschwänglich betont wurde. Ebenso wird bei Eröffnung der Eheberatungsstellen kein Widerstand mehr durch die bereits bestehenden Beratungsstellen im Oberwallis (insbesondere die SMZ) mehr vermerkt, während in der Gründungszeit die Frage der Notwendigkeit und der Legitimation dieser Stellen mehrfach aufgeworfen wurde.

All diese Unterschiede können eine Folge der zehnjährigen erfolgreichen Tätigkeit der SIPE sein, die durch Öffentlichkeitsarbeit, Präventionsangebote und breite Bekanntmachung ihrer Angebote von der Bevölkerung und von anderen Fachstellen zunehmend als wertvolle Dienstleistung anerkannt und geschätzt wurde.

4.4. Ergänzungen und persönliche Erinnerungen

von Zita Burgener, die seit 1992 bei der SIPE arbeitet und heute Koordinatorin der SIPE-Zentren Oberwallis ist:

„Ich bin einerseits erstaunt, wie viel sich aus unseren Archiven herauslesen lässt, andererseits deckt sich das Forschungsergebnis nicht in allen Punkten mit meinen Erinnerungen. Zum Beispiel, was die Unterstützung von schwangeren Frauen anbelangt: Finanzielle Unterstützung von Schwangeren gab es sicher nicht sehr oft, Verhütungsberatung praktisch keine. Bei Schwangerschaftshilfe im Sinne von Beratung und Ressourcenerschliessung jedoch kann ich mich gut erinnern, dass dies häufig stattgefunden hat.“

Auch das Stichwort ‚Prävention bei Paarberatung‘ sehe ich etwas anders. Die ersten Stelleninhaber Beat Venetz und Alice Stucky haben viel Öffentlichkeitsarbeit und damit Prävention geleistet. Und heute ist ein Teil dessen, was hier ‚Präventionsarbeit bei Paaren‘ genannt wird, in die Sexualaufklärung an Schulen integriert, da wird nebst Sexualität auch über Liebe, Paarkommunikation und den Umgang miteinander gesprochen. Richtig ist aber, dass die Paarberaterin mit der Zielgruppe der Jugendlichen nicht in Kontakt kommt, ihre Präventionsarbeit bezieht sich auf Erwachsene.“

5. Verhältnis zur katholischen Sexualmoral

In seinen Anfängen war der Verein ideologisch stark durch den katholischen Frauenbund geprägt. Dieser hatte bis zur Vereinsgründung die Federführung in der vorbereitenden Kommis-

In seinen Anfängen war der Verein ideologisch stark durch den katholischen Frauenbund geprägt.

sion, und brachte seine Wünsche und Vorstellungen in die zu schaffenden Beratungsstellen ein. In den Gründungsstatuten wurde als Ziel (Art. 2) wenig konkret definiert: „Getragen vom christlichen Menschenbild bestrebt sich der Verein, die Entfaltung der Person zu fördern.“

Die erste Präsidentin, Regina Mathieu, hielt schon 1986 fest: „Die Beratungsstellen arbeiten politisch und konfessionell neutral. Die Ratsuchenden werden beraten und informiert. Eine Entscheidung kann ihnen weder abgenommen, noch aufgezwungen werden. Die Beratungsstellen gelten als flankierende Massnahmen gegen den Schwangerschaftsabbruch.“ In dieselbe Richtung geht auch die folgende Aussage im Protokoll der GV 1987: „Die Beratungsstelle will so objektiv und breit als möglich informieren. Die Entscheidung muss aber in jedem Fall beim Ratsuchenden selbst liegen.“

Diesen Grundsatzklärungen widersprechen andere Aussagen, z.B. jene der GV ein Jahr zuvor, welche vermerkte: „Als Berater kommen auch neutrale Personen in Frage, welche aber unserer Weltanschauung Rechnung tragen müssen.“

In den Pflichtenheften der beiden Stellen ‚Eheberatung‘ und ‚Familienberatung und Schwangerschaftshilfe‘ vom Oktober 1991 wird erklärt: „Der Vorstand bestimmt die weltanschauliche Grundhaltung für die Beratung, die im Grundsatz der christlichen Sittenlehre und den einschlägigen Richtlinien der christlichen Kirchen verpflichtet ist.“

Es stehen sich widersprechende Aussagen zu konfessioneller Neutralität und der Verpflichtung auf ein katholisches Menschenbild einander gegenüber.

Es stehen also sich widersprechende Aussagen zu konfessioneller Neutralität und der Verpflichtung auf ein katholisches Menschenbild einander gegenüber. Welche im Einzelfall, vor allem Klienten gegenüber, wie zum Tragen gekommen sind, kann aus den Dokumenten des SIPE-Archivs nicht rekonstruiert werden. Die Haltung des Vorstandes zur Gründungszeit ist jedoch klar eine von religiösen Werten und katholischer Ideologie geprägte. Auf sie wird auch später Bezug genommen, wenn ein langjähriges Vereins- und Gründungsmitglied würdig verabschiedet wird, und etwa gesagt wird, wie sehr diese Tätigkeit der betreffenden Person eine Herzensangelegenheit war und mit welcher Aufopferung sie sich für die Einrichtung einer solchen Beratungsstelle engagiert hatte. Es ist klar, dass der Wunsch nach dieser Stelle und deren Realisierung ein stark von Werten getragenes Projekt mit hohem persönlichem Einsatz war.

Die Haltung des Vorstandes zur Gründungszeit ist jedoch klar eine von religiösen Werten und katholischer Ideologie geprägte.

Die hier implizit angesprochene Weltanschauung lässt sich aus den im SIPE-Archiv vorhandenen Dokumenten nicht explizit und im Detail rekonstruieren. Unzweifelhaft ist jedoch, dass sie zu grossen Teilen auf persönlichen Einstellungen zur Fristenlösung beruhte und als zentrales Motiv Abtreibungen verhindern wollte. Die oft unpräzisen Formulierungen lassen aber Spielraum für verschiedene Interpretationen.

Auch in späteren SIPE-Jahren blieb die katholische Sexualmoral ein Berührungspunkt der Beratungen. So organisierte die SIPE am 20. Januar 1999 ein Podiumsgespräch ‚Kirche und Sexualität‘. „Ein liberaler Umgang mit der Sexualität lasse sich mit einer stark kirchlich geprägten Kultur schwer verbinden“ wird die SIPE-Beraterin Annemarie Guler-Schibli im WB vom 15. Januar 1999 zitiert. Eingeladen für das Podiumsgespräch waren ein Pater und Eheseelsorger, eine Theologiestudentin, eine Mutter junger Erwachsener, ein ‚Vertreter der Jugend‘, sowie ein Theologe und Sexologe. Die Leitung hatte ein Theologe.

Aus den Unterlagen der SIPE lassen sich gewisse Widersprüche zwischen der Haltung des Gründungsvorstandes und der Tätigkeit der Beraterinnen herauskristallisieren.

Aus den Unterlagen der SIPE lassen sich gewisse Widersprüche zwischen der Haltung des Gründungsvorstandes und der Tätigkeit der Beraterinnen herauskristallisieren. Allfällige Konflikte

te wurden zwar nicht ausführlich dokumentiert, aber zwischen den Zeilen lässt sich erahnen, dass sie stattgefunden haben müssen, auch wenn sie vielleicht mehr im Innern der Beraterinnen als an den Sitzungen mit dem Vorstand ausgetragen wurden.

Die unten stehende Tabelle versucht idealtypisch die Haltung des Gründungsvorstandes und die reale Tätigkeit der Beraterinnen zu erfassen. Allerdings darf die Gegenüberstellung nicht allzu absolut verstanden werden, denn auch die Beraterinnen teilten bis zu einem gewissen Grad die Ideologie des Gründungsvorstandes. Schliesslich wurden sie ja durch den Vorstand ausgewählt und angestellt und mit Pflichtenheften versehen. Dadurch blieb gewährleistet, dass sich die konkrete Beratungstätigkeit nicht allzu weit von der ideologischen Grundlage des Vereins entfernte. Andererseits war auch im Vorstand ein Wissen um personenzentrierte Haltungen in Beratungstätigkeiten vorhanden, und die Inhalte von Weiterbildungen, die die Beraterinnen zahlreich besuchten, brachte vermutlich auch die eine oder andere Veränderung in der Haltung von Vorstandsmitgliedern.

Die Inhalte von Weiterbildungen, die die Beraterinnen zahlreich besuchten, brachte vermutlich auch die eine oder andere Veränderung in der Haltung von Vorstandsmitgliedern.

	Ideologie des Gründungsvorstandes	Tätigkeit der Beraterinnen
Haltung	Christliches Menschenbild	Konfessionelle und politische Neutralität
Hintergründe	CVP-Einfluss, Katholischer Frauenbund	Professionelle Beratungsstandards aus Psychologie und Sozialer Arbeit
Ziel	Familienplanung: Verhinderung von Abtreibungen Eheberatung: Verhinderung von Scheidungen	Begleitung von Frauen (und Männern) in ihrer persönlichen Entscheidungsfindung
Angebot	Hilfe für schwangere Frauen in Not Familienplanung Ab 1989 Eheberatung	Wenig Nachfrage durch Frauen in Not ➔ Verlagerung in Prävention ➔ Mitarbeit in Fachgruppen ➔ Breite Öffentlichkeitsarbeit Vielfältige Themen und Fragen

5.1. Ergänzungen und persönliche Erinnerungen

von Zita Burgener, die seit 1992 bei der SIPE arbeitet und heute Koordinatorin der SIPE-Zentren Oberwallis ist:

„Ja sicher! Nicht nur ‚vermutlich‘, sondern ganz bestimmt hat sich auch die Haltung des Vorstandes weiter entwickelt! Das war ja die ganze politische Zeit der feministischen Bewegung, der humanistischen Psychologie mit personenzentrierter Beratung nach Carl Rogers, die ganze

Gesellschaft war enorm in Bewegung! Ich erinnere mich, wenn wir im Vorstand etwas erkämpfen wollten, hatten wir recht gute Unterstützung, da war keine sture Haltung. So wurden finanzielle und materielle Leistungen immer gewährt, oder Neuerungen wie mit Sexualpädagogik an Schulen zu gehen, da waren wir Beraterinnen ja viel, viel früher als das Mandat vom Kanton kam. Der Vorstand war immer offen, wir haben die Beratungstätigkeit kontinuierlich weiter ausgebaut, und der Vorstand war immer unterstützend.

Vom ehemaligen Gründungsvorstand war allerdings 1992 noch kaum jemand übrig, ausser Frau Agatha Wirz-Julen, die war zu dieser Zeit Präsidentin des Vereins. Was in den ersten zehn Jahren im Vorstand passiert ist, dazu kann ich nicht so viel sagen. Aber gemäss meiner Erinnerung ist der Punkt in der Tabelle ‚wenig Nachfrage durch Frauen in Not‘ nicht zutreffend. Finanzielle Hilfe wurde sicher in den Dokumenten festgehalten, die andere Hilfe – Beratungen – jedoch nicht. Und wer zu uns kam, das habe ich in meinen Anfangszeiten oft gemerkt, kam in der Hoffnung, Hilfe zu finden, um das Kind zu behalten. Wer überzeugt war, das Kind nicht bekommen zu wollen, nahm den Tourismus in Anspruch und half sich selber, diese Frauen sahen wir in unserer Beratung nicht bzw. sehr selten. Heute ist das überhaupt nicht mehr so. Hier zeigt sich die ganze gesellschaftliche Veränderung der Sozialsysteme, der Familienkontexte und der Normen.“

5.2. Haltung in der Abtreibungsfrage

In den folgenden zwei Kapiteln wird versucht, aus dem SIPE-Material die Haltung zu den beiden zentralen Themen ‚Haltung in der Abtreibungsfrage‘ und ‚Haltung zu Verhütung‘ herauszukristallisieren, um die angesprochenen Unterschiede zwischen Vorstandshaltung und realer Beratungstätigkeit zu diskutieren.

Als 1983 die ersten Beraterinnen ihre Tätigkeit aufnahmen, steht im Protokoll der Generalversammlung: „Frau Amanda Bumann begrüsst die Beraterinnen und beglückwünscht sie. Die Eröffnung der Beratungsstellen sieht sie als Sternstunde des Katholischen Frauenbundes Oberwallis, welcher sich vehement gegen die Schwangerschaftsunterbrechung eingesetzt hat.“

Die Präsidentin schreibt 1990 in ihrem Jahresbericht: „Zentrales Anliegen und Gebot ist der Schutz des ungeborenen Lebens.“ Und 1993: „Erfreulich sind immer wieder jene Situationen, bei denen unsere Beraterinnen dazu beitragen können, dass die Betroffenen sich entschliessen, ein anfänglich nicht erwünschtes Kind zu behalten.“ Ziel der Beratung ist es – gemäss Bericht der Präsidentin 1994 - „Ja zum Leben“ zu sagen, wenn es sich um eine unerwünschte Schwangerschaft handelt.

Im Pflichtenheft von 1991 sowohl für die Eheberatung wie auch für Familienberatung und Schwangerschaftshilfe wird ganz ausdrücklich festgehalten: „Die Beraterin ist nicht zuständig für Vermittlung von Abtreibungsadressen.“ Im Protokoll der Vorstandssitzung vom 20. September 1994 steht zu lesen, dass die fachlich-inhaltlichen Sitzungen mit dem Eheberatungsteam und den Familienplanerinnen ergeben: „Durch das Fehlen von Aufgabenbeschreibungen und eines Leitfadens hat sich die Arbeit als sehr schwierig erwiesen. (...) Im Zusammenhang mit den Abtreibungsfragen ist die Ausarbeitung eines Leitbildes von grosser Wichtigkeit und notwendiger denn je.“

Leider lässt sich aus den vorhandenen Dokumenten kein inhaltlicher Diskurs rekonstruieren, es scheint aber so, als hätten zuweilen die praktische Arbeit der Teams und die ideologische Grundhaltung des Trägervereins zu Diskussionen geführt. Das vom Vorstand klar deklarierte

Leider lässt sich aus den vorhandenen Dokumenten kein inhaltlicher Diskurs rekonstruieren, es scheint aber so, als hätten zuweilen die praktische Arbeit der Teams und die ideologische Grundhaltung des Trägervereins zu Diskussionen geführt. Das vom Vorstand klar deklarierte

christliche Menschenbild und der Kampf gegen Abtreibung, für den der Verein ja gegründet wurde, vertragen sich wenig mit einer konfessionell neutralen Beratungshaltung, die den Klientinnen den freien Willen lässt und sie in ihrer Entscheidungsfindung begleitet.

Als gegen Ende des Jahrtausends die Initiative zur Fristenlösung zustande kam, muss dies innerhalb des Vereins zu Auseinandersetzungen geführt haben. So wird etwa an der GV 1997 vermerkt, das letztjährige Referat des Zürcher Sozialethikers Alberto Bondolfi¹⁰ habe „recht emotionale Reaktionen“ nach sich gezogen, und für einige diesjährige Abmeldungen aus Protest geführt, aber weder sind über die Inhalte des Referats noch über die Meinungen der sich darüber Empörenden Notizen erhalten geblieben.

Einige Mitglieder erwarteten, dass der Verein sich in die politische Diskussion einbringen und Stellung gegen Abtreibung beziehen möge. Aber der Vorstand beschliesst bewusst, sich aus der Abstimmungskampagne herauszuhalten: „Die von uns oftmals verlangten Stellungnahmen hätten im Widerspruch zu unserer Beratungstätigkeit gestanden.“ Hier also setzte sich die für die Beratung postulierte politisch und konfessionell neutrale Haltung gegenüber dem wert geprägten Gründungsethos durch. Ein Teil dieser Haltung mag auch verhindert haben, dass die vielleicht unterschiedlichen ethischen Positionen innerhalb der SIPE allzu deutlich sichtbar wurden und ein anderer Teil mag politisches Kalkül gewesen sein, um den Verein im Falle einer Annahme der Fristenlösung nicht in die Kritik der Öffentlichkeit zu manövrieren.

Am 11.2.98 hält das Vorstandsprotokoll eine Diskussion fest, ob und wie auf eine falsche Berichterstattung über die Beratungstätigkeit in einer Zeitung zu reagieren sei: „Wir werden keine Gegenstellung abgeben, aus verschiedenen Gründen, letztlich auch im Hinblick auf die eventuelle Legalisierung, die unsere Stelle in dieser Form auch unnötig machen würde.“

Ebenso wurden an der Vorstandssitzung vom 1.2. 1998 Ängste geäußert: „Grundsatzfrage überhaupt: Wie geht es weiter mit unserer Stelle. Wenn die in ca. 2 Jahren zur Abstimmung gelangende Fristenlösungs-Initiative angenommen wird, hat unser Verein keinen gesetzlichen Grund mehr zur Existenz, und damit werden auch keine Finanzen mehr fließen – obwohl die Arbeit, welche die Beraterinnen anbieten, sicher sinnvoll ist.“

Am 18. Mai 1999 organisierte der Verein einen Vortrag von Fleur Perrig¹¹ zum Thema „Mögliche Folgen eines Schwangerschaftsabbruchs – ein Bericht über das Post Abortion Syndrom“. Der Vortrag wurde mit folgendem Text angekündigt: „Die Fristenlösung wird häufig aus moralischer, ethischer, religiöser Sicht diskutiert. Dabei wird ein sehr wichtiger Aspekt dieses Eingriffs vernachlässigt: die Folgen und Auswirkungen, die ein Schwangerschaftsabbruch auf sehr viele Frauen, aber auch auf das ganze Familiensystem (auf Partner und die lebenden Kinder) hat. Frau Fleur Perrig wurde durch ihre Trauerarbeit mit diesem sehr spezifischen Teil der Trauer konfrontiert und hat sich dort mehr Fachwissen angeeignet. Sie wird (...) über diese viel zu wenig bekannten Aspekte der Abtreibung orientieren.“ Indirekt bezog der Verein hier Stellung gegen die Fristenlösung, indem er ein klinisch nicht existierendes Krankheitsbild – das Post Abortion Syndrome – das die religiöse Rechte in den USA propagierte, aufnahm.

Trotz der geäußerten Ängste, dass der Verein bei Annahme der Fristenlösung seine Legitimation und sein Ziel verlieren könnte, wurde die vorherige Tätigkeit auch unter der veränder-

10. Emer. Dr. theol. Alberto Bondolfi ist römisch-katholischer Theologe und Ethiker. Er arbeitete als Privatdozent für Ethik, war von 1990–1996 Präsident der Schweizerischen Gesellschaft für Biomedizinische Ethik und 1995–1999 Präsident der Europäischen Gesellschaft für --ethische Forschung. Er ist Mitglied der zentraethischen Kommission der Schweizerischen Akademie der Medizinischen Wissenschaften (SAMW) und verschiedener Bundeskommissionen, die sich mit Ethik in der Medizin beschäftigen.

11. Fleur Perrig ist dipl. Atem- u. Körpertherapeutin IKP, in ihrer Praxis bietet sie Klangarbeit und Lebenshilfe in Trauerzeiten an.

Der in den Ursprüngen intendierte Zweck, eine Beratungsstelle zu schaffen, um in Not geratenen schwangeren Frauen zu einer Akzeptanz ihres Kindes zu verhelfen, hatte nie genug Nachfrage, um die angestellten Beraterinnen ausfüllend zu beschäftigen. Die flankierenden Massnahmen, ein günstiges Umfeld zu schaffen, in dem unerwünschte Schwangerschaften möglichst gar nicht entstehen, stellten dagegen für die Beraterinnen interessante Herausforderungen dar. Immer mehr glichen sich damit die Beratungsstellen anderen, weniger bzw. anders ideologisch geprägten, Beratungsstellen an.

ten Rechtslage nahtlos weitergeführt. Längst schon hatten Sexualpädagogik an Schulen und Beratungen rund um Beziehungsfragen den ursprünglichen Gründungszweck pragmatisch verdrängt. Der in den Ursprüngen intendierte Zweck, eine Beratungsstelle zu schaffen, um in Not geratenen schwangeren Frauen zu einer Akzeptanz ihres Kindes zu verhelfen, hatte nie genug Nachfrage, um die angestellten Beraterinnen ausfüllend zu beschäftigen. Die flankierenden Massnahmen, ein günstiges Umfeld zu schaffen, in dem unerwünschte Schwangerschaften möglichst gar nicht entstehen, stellten dagegen für die Beraterinnen interessante Herausforderungen dar. Immer mehr glichen sich damit die Beratungsstellen anderen, weniger bzw. anders ideologisch geprägten, Beratungsstellen an.

Im Vorfeld der Abstimmung zur Fristenlösung stellte sich die SIPE im Walliser Boten (24. Mai 2002) einmal mehr der Oberwalliser Bevölkerung vor. Dabei wurde sehr auf eine vorsichtige und neutrale Wortwahl geachtet, die beiden Beraterinnen Annemarie Guler-Schibli und Zita Burgener-Imoberdorf zeigen sich als empathische, offene Gesprächspartnerinnen, die alle Sorgen und Anliegen rund um Familienplanung ernst nehmen und ungewollt schwangere Frauen in ihrer Lebenskrise stützen und begleiten, ohne ihnen jedoch die Entscheidung abzunehmen. Die Aufgabe der SIPE-Beratung ist Information und Begleitung bei der Entscheidungsfindung, nicht aber der Frau eine Entscheidung aufzudrängen.

Noch deutlicher als zuvor steht auch in den offiziellen Dokumenten ab 2003, dass die SIPE eine politisch und konfessionell neutrale Beratungsstelle ist, die professionelle Leistungen bei Familienplanung, Schwangerschaft, Sexualpädagogik, Paar- und Eheberatung anbietet.

An der GV 2003 wurde die SIPE mit folgender Frage aus der Versammlung konfrontiert: In den Oberwalliser Spitälern kann trotz der veränderten Gesetzeslage nicht abgetrieben werden. Unternimmt hier die SIPE etwas? „Das ist nicht Aufgabe der SIPE, sondern des Departementes“, lautete die Antwort. „Die SIPE informiert die Frauen über alle Hilfen und Angebote und begleitet sie, egal wie sich die Frauen entscheiden.“ Ob zu diesem Zeitpunkt nun das Vermitteln von Abtreibungsadressen aus Sicht des Vorstandes auch zur Aufgabe der SIPE-Beraterinnen gehörte, lässt sich aus den Dokumenten nicht eruieren. Hingegen ergibt sich aus dem Zusammensetzen dieser Puzzle-Teile aus diversen Protokollen die Vermutung, dass die SIPE-Beraterinnen wohl öfters mit ihren Klientinnen pragmatische Lösungen gesucht haben, die nicht immer dem ideologischen Kurs des Vorstandes entsprochen haben mögen.

Heute finden in den SIPE-Beratungsstellen hoch professionelle Gespräche mit ratsuchenden Frauen und Männern statt. Dass die Beraterinnen politisch und konfessionell neutral sind und den Hilfesuchenden keine ideologischen Lösungen aufdrängen, sondern sie in ihrer eigenen Entscheidungsfindung begleiten, ist selbstverständlich.

Heute finden in den SIPE-Beratungsstellen hoch professionelle Gespräche mit ratsuchenden Frauen und Männern statt. Dass die Beraterinnen politisch und konfessionell neutral sind und den Hilfesuchenden keine ideologischen Lösungen aufdrängen, sondern sie in ihrer eigenen Entscheidungsfindung begleiten, ist selbstverständlich. Auch auf Seiten des Vorstandes geht es heute nicht mehr darum, in erster Linie Abtreibungen und Scheidungen zu verhindern, sondern zeitgemässe Lösungen für die Sorgen der Menschen in Familien und Partnerschaften finden zu helfen.

5.3. Ergänzungen und persönliche Erinnerungen

von Zita Burgener, die seit 1992 bei der SIPE arbeitet und heute Koordinatorin der SIPE-Zentren Oberwallis ist:

„An den Vortrag von Alberto Bondolfi kann ich mich sehr gut erinnern, das war ein spannendes Referat mit vielen Leuten, die auch viele Fragen stellten. Da war wirklich ein bisschen der Bruch zwischen dem Vorstand und dem Beratungsteam, weil Bondolfis Fokus war ‚präinatale Tests und

Behinderung; und wir, das Beratungsteam, empfanden ihn sehr differenziert, also nicht schwarz- weiss, und der Vorstand hätte damals lieber eindeutige Aussagen gehabt. Seine Kernaussage lautete ungefähr: Man muss dafür einstehen, dass Menschen mit Behinderungen ein Recht auf Leben haben, aber man muss auch verstehen, wenn die Forschung in die Richtung geht, dass man zunehmend pränatale Tests machen kann, und man sollte solche Tests nicht verbieten, sondern die Leute befähigen, damit umzugehen. Eigentlich genau das, was wir heute auch so sehen. Aber der Vorstand hätte damals lieber gehört, dass man diese Tests erst gar nicht zulassen soll, um nicht in eine Gewissensnot zu kommen. Bondolfi war hier der Zeit, also der Oberwalliser Zeit, voraus. Der Vorstand positionierte sich damals eindeutig gegen Schwangerschaftsabbruch, ich bin aber nicht ganz sicher, ob das wirklich die Haltung aller war, oder ob sich ein, zwei Personen mit ihrer Meinung zurückhielten.

Bei der Abstimmung zur Fristenlösung wurde schnell der Entscheid gefasst, sich nicht zu positionieren. Auch innerhalb des Vorstands gab es keine Diskussionen. Wir als Beratungsteam wussten klar, dass wir diese Diskussion mit dem Vorstand nicht führen wollten.

Beim anderen erwähnten Vortrag, dem von Fleur Perrig, war das Beraterteam nicht so begeistert, wir empfanden das Referat ein bisschen als einseitig. Allerdings sollte dieser Anlass nicht überbewertet werden, er fand im Rahmen einer GV nicht öffentlich und mit wenig Publikum statt, und er zeigt den damaligen Wissensstand von Frau Perrig im Rahmen ihrer Ausbildung zur Trauerarbeit. Auch sie hat, wie die ganze damalige Gesellschaft, eine enorme Entwicklung gemacht.

Es gab auch weitere Vorträge, die vielleicht im Archiv nicht erhalten sind, z.B. von der Medizinerin Susanne Braga, die sich mit Beratungen z.B. bei Paaren mit genetischen Risikobelastungen beschäftigte."

5.4. Haltung zur Verhütung

Die erste Beraterin in Brig, Frau Elisabeth Trummer, besuchte von Anfang ihrer Tätigkeit an regelmässig die Gebärenden im Spital und klärte dort die Wöchnerinnen auch über Verhütungsmittel auf. An keiner Stelle findet sich im erhaltenen Material eine Kritik an dieser Praxis, und im Pflichtenheft steht auch nichts darüber, welche Art Verhütung von den Beraterinnen propagiert werden sollte, aber 1987 wird vermerkt, dass Frau Trummer eine Ausbildung für natürliche Empfängnisregelung besuchte. In der Folge wird sie dieses Wissen stark in ihre Tätigkeit einfließen lassen und auch selber entsprechende Kurse anbieten. Auch Annemarie Guler-Schibli, die 1992 ihre Beratungstätigkeit aufnahm, stellte in ihrem Jahresbericht eine grosse Nachfrage nach natürlicher Empfängnisregelung fest. „Natürlich“, schrieb sie, „führte ich auch Gespräche, bei denen andere Methoden der Empfängnisverhütung im Vordergrund standen. So z.B. die Sterilisation von Mann oder Frau.“

Die erste Beraterin in Brig, Frau Elisabeth Trummer, besuchte von Anfang ihrer Tätigkeit an regelmässig die Gebärenden im Spital und klärte dort die Wöchnerinnen auch über Verhütungsmittel auf. An keiner Stelle findet sich im erhaltenen Material eine Kritik an dieser Praxis, und im Pflichtenheft steht auch nichts darüber, welche Art Verhütung von den Beraterinnen propagiert werden sollte.

1996 bildeten sich die vom Vorstand angestellten Beraterinnen nochmals in der NER-Methode nach Dr. med. Josef Rötzer weiter. Dabei wurde wiederum ausdrücklich betont, dass es sich um ein Bedürfnis der Klienten handle, diese zeigten eine „gewisse Pillenmüdigkeit“ und äusserten den Wunsch nach Alternativen. Die Beraterinnen bildeten sich zu Multiplikatorinnen aus, und es ist anzunehmen, dass viele ihrer Angebote wie zum Beispiel „Familienplanung – ja, aber wie? Ein Informationsabend über medizinisch verantwortbare und sinnvolle Empfängnisverhütung für Jugendliche und Erwachsene“ oder „Neue Wege der natürlichen Empfängnisverhütung“ (beide 1998 ausgeschrieben) sich auf diese Verhütungsmethoden konzentrierten.

Eine Haltung zu anderen Verhütungsmethoden, insbesondere den vom Vatikan abgelehnten Pille und Kondomen, ist aus den frühen Dokumenten nicht ersichtlich.

Im Vorstandsprotokoll vom 5. November 1997 findet sich folgende seltsame Begebenheit:

„Clara informiert den Vorstand, dass Jugendliche von Visp an sie gelangten mit der Bitte, bei den Ärzten über ‚Die Pille danach‘ zu diskutieren, damit auch im Oberwallis diese für Fr. 30.- abgegeben werden könne. Anscheinend gehen Jugendliche dafür nach Sitten, wo dies möglich ist. – Clara informiert sich bei einer Ärztin im Spital Brig, wie dies hier gehandhabt würde. Es wird hier zuerst ein Ultraschall gemacht, um festzustellen, ob eine Befruchtung eingetreten ist. Erst dann wird die Pille abgegeben. Insofern sind die Kosten hier natürlich höher. Beschluss: Wir sind eine Beratungsstelle und übernehmen keine solchen Verpflichtungen.“

Seltsam mutet diese Begebenheit an, weil mit Ultraschall frühestens in der fünften Schwangerschaftswoche ein Embryo in der Fruchtblase erkennbar ist, und weil zu diesem Zeitpunkt natürlich eine ‚Pille danach‘ nicht mehr zur Diskussion steht. Was hier als ‚Pille‘ beschrieben wird, ist vermutlich eine medikamentöse Abtreibung. Ob Clara Schnyder es nicht besser wusste, oder ob die Protokollschreiberin unsorgfältig gearbeitet hat, lässt sich nicht mehr feststellen. Von der politisch und konfessionell neutralen, klientenzentrierten Beratung ist jedenfalls die Haltung des Vorstandes weit entfernt. Ob die Beraterin den jugendlichen Klientinnen gegenüber empathischer und wertschätzender auftrat, geht aus den Unterlagen nicht hervor. An dieser Stelle jedoch setzte sich die von katholischen Werten geprägte Vereinsmoral gegenüber der pragmatischen konfessionell neutralen Vorgehensweise der Beraterinnen durch.

Nachdem seit 2002 die ‚Pille danach‘ rezeptfrei in Apotheken verkauft wird, wurde vom SIPE-Team 2006 das Anliegen an den Vorstand eingebracht: „Nach wie vor ist die Frage, warum eine Abgabe der ‚Pille danach‘ an einer Fachstelle wie der SIPE nicht möglich ist, nicht geklärt.“

Aus dem vorhandenen Aktenmaterial der SIPE ist insgesamt wenig Inhaltliches zu Verhütungsfragen zu finden. Seit den 2000^{er} Jahren ist es jedoch klar und selbstverständlich, dass Kondome in den Büros der SIPE abgegeben werden. Auch die ‚Pille danach‘ wird heute von der SIPE verkauft. Im sexualpädagogischen Unterricht an Schulen wird offen über die verschiedenen Möglichkeiten der Verhütung informiert, wie die Bachelor-Arbeit von Frau Andenmatten (2016) zeigt.

5.5. Drittes Zwischenfazit: Verhältnis zur katholischen Sexualmoral

Die SIPE wurde früh in ihrem Selbstbild als konfessionell neutrale Beratungsstelle beschrieben, auch als der Vorstand die Beraterinnen noch explizit auf ein christliches Menschenbild verpflichtete. Einige Andeutungen zu Abtreibung und zu Verhütung zeigen, in welchem Spannungsfeld die SIPE-Beraterinnen ihre Arbeit verrichteten. Aus den Dokumenten im SIPE-Archiv lässt sich wenig darüber in Erfahrung bringen, wie sie diese Herausforderungen ganz konkret gemeistert haben, offensichtlich jedoch ist es ihnen gelungen, sie zur Zufriedenheit ihrer Arbeit- und Geldgeber zu erledigen. Von Seiten der Klientinnen finden sich in den Archiven der SIPE weder Reklamationen noch Dankeschreiben, und es gab in den frühen SIPE-Jahren auch noch keine Umfrage bei Klienten und Klientinnen zur Zufriedenheit mit den Dienstleistungen der SIPE.

5.6. Ergänzungen und persönliche Erinnerungen

von Zita Burgener, die seit 1992 bei der SIPE arbeitet und heute Koordinatorin der SIPE-Zentren Oberwallis ist:

Die SIPE wurde früh in ihrem Selbstbild als konfessionell neutrale Beratungsstelle beschrieben, auch als der Vorstand die Beraterinnen noch explizit auf ein christliches Menschenbild verpflichtete. Einige Andeutungen zu Abtreibung und zu Verhütung zeigen, in welchem Spannungsfeld die SIPE-Beraterinnen ihre Arbeit verrichteten.

„Dankesschreiben gab es durchaus, diese wurden aber aus Datenschutzgründen entsorgt, sie waren meist sehr persönlich. Systematische schriftliche Befragungen gab es damals nicht, der soziale Kontext war noch ganz anders. An Reklamationsschreiben kann ich mich nicht erinnern – mit einer Ausnahme: Eine Mutter beklagte sich darüber, dass bei der Aufklärung im Schulunterricht der Lehrer mit anwesend war, und sich dadurch die Schüler und Schülerinnen nicht frei äussern konnten. Seit einigen Jahren gibt es als Folge einer Qualitätskontrolle ein A5-Blatt mit sechs geschlossenen Fragen zur Kundenzufriedenheit, sowie zwei offenen Fragen für Verbesserungsvorschläge und allgemeine Bemerkungen. Die Auswertung macht jeweils der SIPE-Dachverband. Ebenfalls erheben wir die Zufriedenheit der Schüler und Schülerinnen über den Sexualekundeunterricht, auch bei den Lehrern haben wir schon Befragungen zur Qualität durchgeführt.“

In den Anfängen war diese natürliche Schwangerschaftsverhütung tatsächlich stark vertreten. Auch ich habe damals diese Multiplikatorinnenausbildung gemacht. Für disziplinierte Leute ohne Hormonstörungen kann dies eine sehr sichere Methode sein. Ich würde sie aber sicher nicht einer 16jährigen oder einer Frau in den Wechseljahren empfehlen. Mir gefällt nicht, wenn diese Methode zur Ideologie wird, man muss sie ganz klar als eine Methode unter vielen Möglichkeiten sehen.

An die Anfrage von Clara im Vorstand erinnere ich mich überhaupt nicht. Jedoch war später die Pille danach immer wieder ein Thema. Wir fragten wiederholt den Vorstand an, warum im Unterwallis die ‚Pille danach‘ in SIPE-Zentren abgegeben werden konnte, bei uns jedoch noch nicht.“

6. Schlussfazit

Nach 40 Jahren ist die Beratung der SIPE stark in der Bevölkerung des Oberwallis verankert, sie ist fachlich breit abgestützt und gut vernetzt. Die anfänglichen Bedenken der SMZ und anderer Beratungsstellen sind verschwunden. Die SIPE scheint ihren Weg gefunden zu haben, mit einer pragmatischen und unaufgeregten Haltung möglichst viele verschiedene Kräfte im Wallis einzubinden und für ihre Tätigkeit zu gewinnen. Eine diplomatische Haltung, hohe Fachkompetenz und keine pointierten Stellungnahmen in der Öffentlichkeit scheinen das Erfolgsrezept der SIPE zu sein, um sowohl konservative wie auch liberale Ansprüche an Familienplanung, Schwangerschaftshilfe und Paarberatung zufrieden zu stellen.

Es ist anzunehmen, dass die zukünftige Arbeit der SIPE auch weiterhin direkt und indirekt von sozialen und politischen Entwicklungen beeinflusst wird. Nachfolgend einige Stichworte, die zeigen, welche Veränderungen momentan das Leben in der Schweiz mitgestalten; mit einigen davon hat sich auch der Bundesrat in seinem Bericht zum Postulat Fehr (2015) auseinandergesetzt:

- Migration, binationale Partnerschaften, Pluralisierung der Werte.
- Pornografie, Online-Partnersuche, Internetberatungen.
- Neue vielfältige Lebensformen, eingetragene Partnerschaften, Scheidungen, Patchworkfamilien.
- Demografische Veränderungen, tiefe Geburtenrate, Unfruchtbarkeit.
- Fortpflanzungsmedizin, soziale und biologische Elternschaft, Samen- und Eizellenspende.
- Vaterschaftsklärungen, -anerkennungen und -anfechtungen.
- Kinder und Scheidungen als Armutsrisiko.

Nach 40 Jahren ist die Beratung der SIPE stark in der Bevölkerung des Oberwallis verankert, sie ist fachlich breit abgestützt und gut vernetzt.

Die SIPE scheint ihren Weg gefunden zu haben, mit einer pragmatischen und unaufgeregten Haltung möglichst viele verschiedene Kräfte im Wallis einzubinden und für ihre Tätigkeit zu gewinnen.

6.1. Ergänzungen und persönliche Erinnerungen

von Zita Burgener, die seit 1992 bei der SIPE arbeitet und heute Koordinatorin der SIPE-Zentren Oberwallis ist:

„Ja, all diese Themen betreffen die Arbeit der SIPE mit. Und da ist auch wieder diese grosse Auseinandersetzung in der Gesellschaft zwischen ‚Hardlinern‘ und der offenen Gesellschaft.“

Was mir in der Aufzählung fehlt, ist der Begriff der ‚Working Poor‘, die in unserer Arbeit sehr oft vorkommen und auch zunehmend ein Thema sein werden. Auch die gemeinsame elterliche Sorge hat Veränderungen gebracht, über die wir nicht nur glücklich sind.“

Was sich bei den Beraterinnen durchgezogen hat, vom Anfang bis heute und mir sehr wichtig ist, ist die humanistische Psychologie. Ich würde es nicht ‚christliche Grundwerte‘ nennen, aber ‚humanistische Psychologie‘, und da müssen wir auch dazu stehen, dass dies nach wie vor so ist. Darunter verstehe ich, dass wir uns bewusst sind, dass gewisse Grundwerte der Klienten aufgenommen werden, und dass die sehr oft auch geprägt sind von ihrem Familiensystem, auch wenn sie vielleicht das im Vordergrund gar nicht wahrnehmen, aber die so durchscheinen, und wir darauf achten, dass wir diese ein Stück weit unterstützen können, weil wir denken, gerade bei Schwangerschaftskonfliktberatung spielen die schon eine wichtige Rolle. Also wir unterstützen den Entscheid einer eigenständigen Person, aber fragen zuweilen auch ganz bewusst: Was würde Ihre Mutter dazu sagen? Und machen auf unterschiedliche Haltungen aufmerksam und tragen diese mit der Frau mit, denn das eigene Familiensystem ist immer sehr wichtig - auch bei Menschen, die sagen, Familie sei ihnen eigentlich egal, löst diese Frage oft sehr viel aus“

Ursula Christen,
Hochschule für Soziale Arbeit Wallis HES-SO Valais – Wallis

Quellenverzeichnis

- Andenmatten Melanie : Sexualaufklärung an Oberwalliser Schulen. Bachelorarbeit HETS Wallis. Sierre, 2016.
- Bericht des Bundesrates zum Postulat Fehr (12.3607): Modernisierung des Familienrechts. Bern: März 2015.
- Online:
<http://www.ejpd.admin.ch/dam/data/bj/aktuell/news/2015/2015-03-250/ber-br-d.pdf>
<http://www.ejpd.admin.ch/dam/data/bj/aktuell/news/2015/2015-03-250/ber-br-f.pdf>
- Biondi Ursula: Geboren in Zürich. Eine Lebensgeschichte. Frankfurt: Cornelia Goethe, 2003.
- Constitutio Criminalis: Die peinliche Gerichtsordnung:
https://login.gmg.biz/earchivmanagement/projektdate/earchiv/media/1532_Peinliche_Halsgerichtsordnung.pdf
- Gaillard Ursula: Historisches Lexikon der Schweiz: <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/d/D7977.php>
- Gerhard Ute (Ed.): Frauen in der Geschichte des Rechts. Von der frühen Neuzeit bis zur Gegenwart. München: Beck, 1997
- Herbst Hans R.: Behinderte Menschen in Kirche und Gesellschaft. Stuttgart: Kohlhammer, 1999.
- Herger Lisbeth, Looser Heinz: Zwischen Schande und Sehnsucht. Die Geschichte der Anna Maria Boxler, 1884-1965. Baden: hier und jetzt, 2012.
- Lenzin Danièle: Die Sache der Frauen. OFRA und die Frauenbewegung in der Schweiz. Zürich: rotpunkt, 2000.
- Luther Martin: Tischrede 5207 von 1540.
- Mengis-Imhasly Ines: Gully-Marie, die Geschichte einer ‚Kindsmörderin‘. Visp: Rotten-Verlag, 2005.
- Museum für Verhütung und Schwangerschaftsabbruch, Wien: <http://demuvs.org/museum/info/>
- NEK, Nationale Ethikkommission: Stellungnahme zur Fristenregelung. Stellungnahme Nr. 2/2002 vom 2.5.2002.
- Oehme Johannes: Das Kind im 18. Jahrhundert. Beiträge zur Sozialgeschichte des Kindes. Lübeck, 1988.
- Olympe, Feministische Arbeitshefte zur Politik. Nr. 1, Zürich, 1994.
- Rey Anne-Marie: Die Erzeugelmacherin. Das 30-jährige Ringen um die Fristenlösung. Zürich: Xanthippe, 2007.
- Schmid Franz: Das behinderte Kind und die Gesellschaft. Münsterdorf, 1972.
- Schweizer Juristenzeitung: Heft 10, 1912.
- Seneca: Das grosse Buch vom glücklichen Leben. Gesammelte Werke. Leipzig: Meiner, 1923.
- Schulze Peter H.: Frauen im alten Ägypten. Bergisch Gladbach: Lübbe, 1993,
- Schweizerische Vereinigung für Strafflosigkeit des Schwangerschaftsabbruchs: <http://www.svss-uspda.ch/>
- Stamm Heinrich: Schwangerschaftsunterbrechung, Schwangerschaftsfürsorge und Schwangerschaftsverhütung. Bibliotheca Gynaecologica, Nr. 55 / Vol. 42. Basel: Karger, 1970.
- Tissot Samuel Auguste André David: L'onanisme. Essai sur les maladies produites par la Masturbation. Paris: Garnière Frères, 1905. <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k81556v/f8.image>
- Tuor-Kurth Christina: Kindesaussetzung in den antiken Gesellschaften des Mittelmeerraums
- Familienplanung contra Schutz des menschlichen Lebens. NZZ vom 13.3.2004
<http://www.nzz.ch/article9B04G-1.227059>
- Von Rothen Iris: Frauen im Laufgitter. 6. Auflage. Bern: EFef, 2014 (Orig.: 1958).
- Statistiken: Bundesamt für Statistik,
Initiativ- und Gesetzestexte, sowie Abstimmungsresultate: www.admin.ch
Archiv der SIPE Oberwallis



Le soutien à la parentalité au SIPE... 40 ans d'évolution des prestations

Sarah Dini
Professeure
à la Haute Ecole
de Travail Social
HES-SO Valais-Wallis

Sur mandat des centres
SIPE pour marquer leur
40e anniversaire
Novembre 2016

Résumé	74
Zusammenfassung	75
Le soutien à la parentalité au SIPE... 40 ans d'évolution des prestations.	76
Le soutien à la parentalité.	76
Les premières conseillères en planning familial en Suisse romande.	77
L'histoire des centres valaisans.	78
L'unification des centres et la création de la fédération valaisanne.	78
L'évolution des prestations et des soutiens.	79
Les enjeux de demain.	81
Bibliographie	82

Résumé

Cet article explore l'évolution des prestations de soutien à la parentalité proposées par les centres SIPE depuis leur conception, au moyen des archives des centres valaisans romands. Ces archives dévoilent qu'en 40 ans, le SIPE n'a cessé de diversifier ses prestations et les thématiques qu'il traite, afin de s'adapter aux demandes du public et du canton, pour les questions liées à l'intimité, à la sexualité, à la grossesse et au couple. Toutefois, elles montrent également une reconnaissance progressive et parfois difficile, au cours de ces décennies, de la compétence du planning familial dans la diversité des problématiques abordées, problématiques dont une grande partie était déjà traitée par les premières conseillères de Suisse romande.

Ainsi, on apprend que dès leur conception, les centres valaisans, au départ disparates, ne faisaient pas qu'informer sur la contraception et soutenir les couples en difficultés, mais tentaient de répondre à toute question ou crainte liée à l'intimité, par un soutien informatif et émotionnel, dans une posture d'empowerment. Cette offre a ensuite été enrichie par un accompagnement pratique concernant la grossesse ou son interruption, suite à la loi fédérale de 1981 sur les centres de consultations en matière de grossesse. En effet, les centres valaisans ont été reconnus quelques années plus tard comme centres de grossesse et unifiés sous forme d'une fédération, 10 ans après leur création. Enfin, c'est en 2000 que cette fédération prendra le nom de SIPE.

A l'heure actuelle, au vu des prestations très diverses de soutien aux familles qu'offre le SIPE, la parentalité peut être accompagnée dans toutes ses dimensions. Mais cette diversité fait également du SIPE un « touche à tout » en matière d'intimité, posant un problème de légitimité à défendre de manière récurrente auprès du réseau et des politiques.

Les archives ne reflètent pas la réalité du terrain, mais elles permettent de garder une trace des combats menés par ces professionnel-le-s pour trouver une identité, se faire (re)connaître et se former dans une multitude de thèmes pouvant toucher les familles, tout en offrant des prestations accessibles à tout un chacun. Ainsi, on s'aperçoit que les enjeux présents depuis les débuts du planning familial sont toujours d'actualité et qu'être reconnu comme centre de compétences en matière de sexualité, d'information, de prévention et d'éducation est certes un chemin semé d'embûches, mais aussi un défi passionnant et passionné.

Wie die SIPE-Zentren die Elternschaft unterstützen... - Die Entwicklung der angebotenen Dienstleistungen während ihres 40jährigen Bestehens

Zusammenfassung

Dieser Artikel behandelt die durch die SIPE ins Leben gerufene und seither beständig weiter entwickelte Hilfe für Eltern und ihre Kinder im französischsprachigen Wallis. Die Archive zeigen eine kontinuierliche Ausdifferenzierung der angebotenen Leistungen und der durch die Beraterinnen behandelten Themen, die einerseits auf den Forderungen des Kantons und andererseits auf den Nachfragen der Unterwalliser Bevölkerung beruhten. Zwar wurden viele Fragen rund um Intimität, Sexualität, Schwangerschaft und Partnerschaft schon durch die ersten Beraterinnen der französischsprachigen Schweiz aufgenommen, aber aus den Archiven lässt sich eine schrittweise, wenn auch manchmal schwierige, Anerkennung der Dienstleistungen im Bereich Familienplanung aufzeigen.

Bereits seit der Gründung der ersten Zentren, die zu Beginn unabhängig voneinander waren, wurde nicht nur über Verhütung informiert und Paare bei der Lösung ihrer Probleme unterstützt, sondern mit einer empathischen Haltung des Empowerments durch Information und emotionale Anteilnahme Hilfesuchende bei der Bewältigung verschiedenster Sorgen und Ängste rund um Intimität begleitet. Dieses Angebot wurde schliesslich erweitert durch eine praktische Schwangerschaftsberatung, welche das Bundesgesetz über die Einrichtung von Schwangerschaftsberatungsstellen von 1981 verlangte. Dies trug zur Anerkennung der Zentren als Fachstellen bei, genauso wie zehn Jahre nach der Gründung der ersten Zentren der Zusammenschluss der diversen Zentren als kantonaler Verband. Ab dem Jahr 2000 wurde dieser Verband schliesslich SIPE genannt.

Heutzutage kann die SIPE mit ihrer Vielfalt an Angeboten Elternschaft in allen Bereichen begleiten. Diese fachliche Diversität verleiht der SIPE aber auch einen Nimbus der Allzuständigkeit in Fragen von Intimität, welcher es wiederum schwierig macht, gegenüber von Politik und Öffentlichkeit ihre Legitimität zu verteidigen.

Die Archive spiegeln nicht die gelebte Realität der Beraterinnen in ihrer konkreten Arbeit, aber sie erlauben es, eine Ahnung der Kämpfe zu bekommen, die die professionellen Beraterinnen geführt haben, um ihre eigene Identität als Fachstelle zu finden, um aus der Vielfalt der Themen, die Familien betreffen, jene herauszugreifen, für die sie Unterstützung anbieten können, sowie in der Öffentlichkeit als Fachpersonen für diese Themen wahrgenommen und respektiert zu werden. Sie zeigen, dass die Herausforderungen, die seit den Gründungszeiten die Familienplanung begleitet haben, zeitlos und zweifellos auch heute noch aktuell sind. So entdeckt man schliesslich durch diese Archive die Schwierigkeiten, die die SIPE zu bewältigen hatte, um als Kompetenzzentrum in Bereichen der Sexualität Information, Prävention und Erziehung anerkannt zu werden.

Le soutien à la parentalité au SIPE... 40 ans d'évolution des prestations

L'année 2016 marque les 40 ans des centres SIPE. Retraçant une partie de leur histoire, une multitude de documents, rapports d'activités et PVs archivés dans des classeurs nous révèle un passé marqué par des débuts parfois difficiles, ainsi que de nombreux rebondissements, évolutions et repositionnements, pour en arriver à proposer au peuple valaisan cette richesse de prestations en lien avec la sexualité, la procréation et la vie affective.

Mon intérêt s'est dirigé vers la diversification des prestations de ces centres qui ont porté des noms bien différents par le passé («Service famille-jeunesse», «centre de consultation familiale» ou «centre d'information sur la régulation des naissances et d'aide aux couples»), mais que l'on regroupait, dès leur création respective, sous l'appellation de «planning familial». En parcourant les archives des centres du Valais romand, je me suis attelée à retracer quelques grandes lignes de l'évolution des prestations, en tentant d'identifier les types de soutien que ces centres apportent pour accompagner les parents et leur famille dans leurs différentes étapes de vie que sont la formation du couple et la gestion de la sexualité, le désir d'enfant, la grossesse, la naissance, l'éducation des enfants ou encore l'adolescence des enfants... Car ces étapes peuvent devenir source d'un stress et de questionnements conséquents et nécessiter pour les parents un soutien et un accompagnement dans leur parcours.

Le soutien à la parentalité

D'un point de vue théorique, le soutien à la parentalité est un terme très vague qui regroupe des pratiques très hétérogènes, aux objectifs variés et aux méthodes diverses (Pothet, 2014). Cette appellation permet néanmoins d'étudier conceptuellement toute action ayant pour but d'améliorer le bien-être des enfants et des parents, en agissant sur les compétences parentales (Hamel & Lemoine, 2012). Elle désigne ainsi les pratiques professionnelles d'accompagnement à la fonction parentale, autrement dit les actions qui aident les parents à répondre au mieux à l'ensemble des besoins de leur(s) enfant(s). Ces actions peuvent se décliner sur tous les niveaux de prévention (primaire, secondaire et tertiaire) et visent la santé physique et psychique des familles.

Le soutien à la parentalité désigne les pratiques professionnelles d'accompagnement à la fonction parentale, autrement dit les actions qui aident les parents à répondre au mieux à l'ensemble des besoins de leur(s) enfant(s).

Parmi les multiples manières de considérer le soutien par des professionnel-le-s, évoquons celle de la psychologie de la santé (Bruchon-Schweitzer, 2002). Elle décrit 4 types de soutien lors de situations de stress se produisant notamment lors de transitions de vie (couple, naissance d'un enfant, adolescence, etc.) : le soutien émotionnel qui vise un sentiment de détente, de réassurance, de protection, de réconfort et d'amour; le soutien *d'estime* consistant à rassurer une personne sur ses compétences et sa valeur, de raffermir la confiance en soi; le soutien *informatif* où l'on donne conseils, suggestions, apports de connaissances et informations pour aider la personne à prendre une décision; le soutien *pratique* qui désigne le fait de donner une somme d'argent ou des biens matériels, ou encore de proposer des services. Ces types de soutien permettent d'accompagner la parentalité qui revêt différentes facettes redéfinies par Houzel (2011) en 3 dimensions : *l'exercice*, *l'expérience* et la *pratique* de la parentalité. Ces trois dimensions correspondent respectivement à la responsabilité sociale et juridique des parents, le vécu subjectif d'être parent, ainsi que les tâches effectives du quotidien et les interactions avec l'enfant. Maintenant que ces quelques jalons théoriques sont posés, replongeons-nous dans les archives

des centres romands pour voir comment sont décrites les activités des conseillers et conseillères pour soutenir les familles...

Les premières conseillères en planning familial en Suisse romande

La création, dans les années 60, du Centre d'information familiale et de régulation des naissances (CIFERN) à Genève et du Centre médico-social de Pro Familia à Lausanne, marque l'apparition des premières consultations en planning familial de Suisse romande. En 1979, lors d'un congrès à Montreux de la société suisse pour le Planning Familial, une conseillère parle de l'identité acquise lors de la «jeunesse» de cette profession. En effet, on découvre dans les archives un rapport signé «MC», intitulé «*La place de la conseillère de planning familial en Suisse romande*», qui explique la mission initiale d'une conseillère :

«Lors de la création des centres, le premier but visé était la lutte contre l'avortement et le moyen pour y parvenir, la pédagogie des moyens de contraception. A cette époque, on pensait que la fonction de la conseillère se bornerait à l'information et qu'ainsi on viendrait à bout des comportements «anarchiques» dans la maîtrise de la fécondité. Dans cette optique première, la conseillère était destinée à être le porte-parole du médecin pour expliquer et présenter les diverses méthodes de contraception, celles-ci étant considérées comme un «médicament» qu'il fallait infuser aux patientes avant qu'elles ne quittent le service hospitalier.» (MC, 1979, pp. 1-2).

Mais la pratique des consultations a mis les conseillères de l'époque devant une réalité toute autre: l'information et la discussion avec les jeunes mères sur les méthodes de contraception faisaient apparaître des conflits sous-jacents liés à la sexualité et qui provoquaient des résistances aux moyens de contraception. L'apparition de ces questionnements s'explique par les changements importants de mentalités observés à cette période: la sexualité n'était plus liée à la procréation mais au plaisir, et les couples étaient libres de choisir d'avoir un enfant ou non. Ainsi, ces conseillères ont observé que l'information scientifique et objective sur la contraception ne suffisait pas pour vaincre les craintes et confrontait la personne à sa sexualité, à son corps et à sa vie de couple ou de famille.

La pratique des consultations a mis les conseillères de l'époque devant une réalité: l'information et la discussion avec les jeunes mères sur les méthodes de contraception faisaient apparaître des conflits sous-jacents liés à la sexualité et qui provoquaient des résistances aux moyens de contraception.

Dans leurs interventions, ces conseillères ont donc constaté que le seul travail pédagogique ne suffisait pas, mais devait se doubler d'une écoute de la personne et de sa demande, car l'information sur la contraception était souvent la porte d'entrée à une demande bien plus complexe. Outre la contraception, les questionnements pouvaient porter sur l'éducation sexuelle, la grossesse, l'interruption de grossesse et de nombreuses autres thématiques liées à la vie personnelle, de couple ou familiale (conflits conjugaux, disharmonies sexuelles, relations parent-enfants, stérilité, adoption, l'insémination artificielle, etc.). Prétexte à des problèmes plus profonds, la demande se devait alors d'être évaluée avec attention. Dans les entretiens, des aspects psychiques, sexuels et relationnels faisaient ainsi leur apparition.

Il est intéressant de constater que les divers points soulevés dans ce rapport, datant de presque 40 ans, jalonnent l'histoire des centres valaisans et font écho avec les enjeux actuels du SIPE, à savoir: la diversification du travail de la conseillère et des thématiques qu'elle est amenée à traiter, l'amélioration de la formation professionnelle, la (re)définition de l'activité de la conseillère, le développement des prestations selon les demandes du public, le combat pour être reconnu par les autres professionnel-le-s du réseau... Après 15 ans de pratique, ces premières conseillères de Suisse romande ont revendiqué la nécessité d'agir en prévention et de s'autonomiser du domaine médical. Car en tant que conseillère, il ne s'agissait pas seulement d'informer, mais

Il est intéressant de constater que les divers points soulevés dans ce rapport, datant de presque 40 ans, jalonnent l'histoire des centres valaisans et font écho avec les enjeux actuels du SIPE.

On constate déjà que le rôle d'un conseiller ou d'une conseillère n'est pas de conseiller à proprement parler, mais de favoriser l'implication active des personnes suivies, afin que ces dernières puissent se positionner et avoir une plus grande maîtrise sur leur vie.

d'aider les personnes à faire leurs propres choix et à prendre leurs propres décisions, par des démarches pratiques et un soutien psycho-social adapté. Ainsi, on constate déjà que le rôle d'un conseiller ou d'une conseillère n'est pas de conseiller à proprement parler, mais de favoriser l'implication active des personnes suivies, afin que ces dernières puissent se positionner et avoir une plus grande maîtrise sur leur vie. Cette posture professionnelle renvoie à la notion d'*empowerment* qui vise à développer un sentiment de pouvoir d'agir chez des personnes se trouvant dans des conditions de vie difficile (Sellenet, 2012; Vallerie, 2012). À l'heure actuelle, cette approche prend de l'ampleur dans le travail social.

L'histoire des centres valaisans

C'est avec cette posture d'*empowerment* qu'un article paru le 15 novembre 1977, sous le titre «*Planning familial: exigences*», présente le rôle de la conseillère en planning familial en Valais: «*Enfin la conseillère est surtout une informatrice qui comble les lacunes de notre éducation. Son rôle n'est pas de proposer, encore moins d'imposer, une solution toute préparée à l'avance. Elle donne un éclairage des problèmes de telle façon que le consultant, peut-être après la visite du centre, puisse, en toute connaissance, déterminer la position qu'il veut adopter face aux conditions qui lui sont propres et à ses convictions profondes. Il reste juge des suggestions qui lui ont été faites.*» (Roh-Delaloye, 1977).

Ecrit par Marguerite Roh-Delaloye, cet article rappelle l'existence des centres de Monthey, Martigny, Sion et Sierre, qui ont vu le jour entre 1976 et 1977, et qui sont dédiés à toute question relative à l'intimité. En effet, ces centres ont pour but de lutter contre l'avortement par la régulation des naissances via la contraception, ainsi que d'aider les couples. Pourtant, ils n'ont pas des fonctionnements identiques car ils ne sont pas créés par les mêmes instances: les «*Services famille-jeunesse*» de Sion et Martigny sont créés par l'Association Valaisanne pour le Mariage, alors que le CIRENAC (Centre d'informations, de régulation des naissances et d'aide aux couples) est mis sur pied par la commune de Monthey, et le «*Centre d'information et de planning*» de Sierre par l'Association Sierroise pour l'Information et le Planning Familial.

Au travers des PVs et rapports d'activités présents dans les archives, on constate que les prestations se développent dans chaque centre de manière différenciée, en fonction des besoins locaux et de la demande.

Au travers des PVs et rapports d'activités présents dans les archives, on constate que les prestations se développent dans chaque centre de manière différenciée, en fonction des besoins locaux et de la demande. Par exemple, un état des lieux en 1979 sur les visites en maternité pour les nouvelles accouchées montre que cette prestation est en place pour les centres de Sierre et Monthey, mais a été abandonnée à Sion et n'a jamais existé à Martigny. Ces constats ont été possibles grâce à un travail de mise en commun effectué par les conseillères en planning familial du Valais, qui se réunissaient quelques fois par année.

L'unification des centres et la création de la fédération valaisanne

C'est avec la loi fédérale du 9 octobre 1981 sur les centres de consultation en matière de grossesse, que le cheminement vers l'unification officielle des centres valaisans débute.

C'est avec la loi fédérale du 9 octobre 1981 sur les centres de consultation en matière de grossesse, que le cheminement vers l'unification officielle des centres valaisans débute. En effet, dans cette loi, la confédération demande que des centres soient créés par les cantons pour répondre à tous les problèmes relatifs à la grossesse, en toute confidentialité. Cette loi octroie à toute personne le droit à des consultations gratuites et à une aide pour prévenir une grossesse, pour mener une grossesse à terme ou alors pour informer des conséquences médicales d'une interruption de grossesse.

En Valais, l'application de ces lois ne va pas se faire sans quelques remous. En effet, en 1984, le canton reconnaît comme centres de grossesse ceux faisant partie de l'AVCCPF (Association

Valaisanne de Consultation Conjugale et de Planning Familial). Or, les centres de Sierre et de Monthey n'avaient à l'époque pas souhaité faire partie de cette association et avaient proposé de créer une fédération au début des années 80. Après des démarches des centres de Sierre et Monthey pour être également reconnus par le canton comme centres de grossesse, un groupe de travail cantonal, présidé par Walter Schnyder, est mis sur pied en 1985, afin d'effectuer un historique des activités des centres valaisans de planning familial et de définir le travail, la formation et la clientèle d'une conseillère. Il aboutit également à un avant-projet de statuts d'une fédération. C'est ainsi qu'en 1986, une fédération valaisanne est créée, regroupant les centres de l'AVCCPF (Martigny, Sion, Loèche, Viège et Brigue), ainsi que le CIRENAC de Monthey et le centre d'information et de planning de Sierre. Les centres de cette fédération sont ainsi reconnus par le canton comme des centres de grossesse. En 1996, un rapport d'activité commun apparaît pour la première fois. Enfin, c'est en 2000 que cette fédération prendra le nom de SIPE et qu'une coordinatrice (Gilberte Voide Crettenand) est engagée et rémunérée. L'unification franchira une dernière étape en 2008, lorsque les diverses associations régionales seront dissoutes pour que le SIPE devienne un seul organisme avec un comité directeur.

L'évolution des prestations et des soutiens

A l'heure actuelle, les centres SIPE remplissent des mandats cantonaux dans les domaines de la santé sexuelle et du planning familial, de la consultation en matière de grossesse, de l'éducation en santé sexuelle, ainsi que de la consultation de couple. Pour remplir ces mandats, le SIPE dispose de conseillers et conseillères en santé sexuelle et reproductive (CSSR), d'assistants sociaux et d'assistantes sociales en périnatalité (ASP), d'éducateurs formateurs et d'éducatrices formatrices en santé sexuelle et reproductive (EFSSR), ainsi que de conseillers conjugaux et de conseillères conjugales, couple et famille (CC). Le temps des débuts des centres de planning familial semble bien loin. En effet, au départ, les conseillères en planning familial avaient été engagées afin de réguler les naissances et de faire baisser le nombre d'interruptions de grossesse, par un travail d'information et d'éducation sur la contraception.

Pourtant, cette diversification des prestations et ces professionnalisations ne sont pas surprenantes, car, comme l'attestent les archives et le rapport d'une des premières conseillères présenté plus haut, de nombreuses thématiques traitées actuellement dans ces 4 domaines étaient déjà présentes au début de l'activité de ces centres. C'est d'ailleurs cette grande variété des problématiques qui a fait du planning familial une véritable «*plaque tournante*», terme que l'on retrouve dans de nombreux PVs et documents classés dans les archives valaisannes. En effet, les conseillères ont non seulement élargi leurs activités à un travail d'écoute, de counselling et de soutien, mais également à un travail d'orientation vers des spécialistes, afin d'agir dans une optique de prévention et de pouvoir procurer une réponse polyvalente à des problématiques diverses touchant à la sexualité et à la vie relationnelle de la personne.

Avant que les centres valaisans ne soient reconnus comme centres de grossesse, de nombreuses thématiques relatives à la grossesse et à la vie sexuelle étaient déjà abordées par la conseillère en planning familial, par un travail d'information et de dialogue. La lecture des archives révèle en effet un important soutien *informatif* (sur la stérilisation, la fertilité, la fécondation, l'interruption volontaire de grossesse, l'anatomie, les changements du corps durant la grossesse, l'allaitement, la sexualité de la femme enceinte, la naissance de l'enfant, le futur père), ainsi qu'un soutien émotionnel permettant de discuter des peurs, conflits ou réticences vis-à-vis de la grossesse ou de son interruption, et d'être soutenu après une interruption de grossesse. Ces prestations relatives à la grossesse ont ainsi été légitimées par le canton en 1986, donnant

En 1986, une fédération valaisanne est créée, regroupant les centres de l'AVCCPF (Martigny, Sion, Loèche, Viège et Brigue), ainsi que le CIRENAC de Monthey et le centre d'information et de planning de Sierre.

C'est en 2000 que cette fédération prendra le nom de SIPE et qu'une coordinatrice est engagée et rémunérée.

Les conseillères ont non seulement élargi leurs activités à un travail d'écoute, de counselling et de soutien, mais également à un travail d'orientation vers des spécialistes, afin d'agir dans une optique de prévention.

aux centres valaisans un statut de soutien avant, pendant et après la grossesse ou son interruption, dans une optique de prévention de difficultés psychiques. Cette reconnaissance officielle a nécessité également un renforcement de la coordination avec les autres professionnel-le-s du réseau, comme le corps médical pour la prévention, la régulation ou alors l'interruption d'une grossesse, mais aussi les sages-femmes et autres professionnel-le-s de la puériculture pour le suivi post-partum.

De nouvelles collaborations ont également été établies avec des services ou associations pour la protection des femmes enceintes.

De nouvelles collaborations ont également été établies avec des services ou associations pour la protection des femmes enceintes (services sociaux, associations d'entraide, consultation conjugale et service juridique). Car le fait de devenir un centre de grossesse a entraîné également de nouvelles prestations relevant d'un soutien *pratique*. En effet, des assistantes sociales ont été engagées dans les centres afin de procurer une aide sociale, administrative, économique, physique, psychologique, financière (ponctuelle) et juridique aux femmes enceintes en situation délicate (comme des mères mineures ou immigrées), afin de répondre à la loi d'exécution cantonale de 1987 stipulant que «*Les Centres s'acquittent de leurs tâches par l'information, la formation, une aide matérielle et psychologique appropriée (...)*» (article 7). Ainsi, on peut lire par exemple dans un rapport d'activité du centre de Monthey de 1989, que le centre de grossesse apporte un soutien psycho-social et des aides financières ponctuelles. Puis, dans un rapport d'activité commun datant de 2000, le centre de grossesse est décrit comme un «*espace-temps*» non médicalisé proposant «*des informations et un soutien à tous les stades de la grossesse et dans les premiers mois qui suivent la naissance de l'enfant. Tous les aspects relatifs à l'arrivée d'un enfant sont abordés: les changements émotionnels, les difficultés d'organisation personnelles, les droits, les assurances, les allocations, les offres régionales d'aide et de garde...*» (p. 10).

Parallèlement au développement des centres de grossesse, les thématiques des conseillères en planning familial continuent également de se diversifier.

Parallèlement au développement des centres de grossesse, les thématiques des conseillères en planning familial continuent également de se diversifier, tout comme le répertoire des livres à emprunter mis à disposition par les centres. Voici un très bref aperçu de thèmes apparaissant au cours des décennies dans ces archives, dont certaines concernent directement les thématiques liées à la grossesse:

Années 80	Tests de grossesse, IVG, MST, délivrance de la pilule du lendemain, ménopause, travail avec les immigrés.
Années 90	SIDA et tests anonymes, dépression du post-partum, handicap et sexualité, question sur les congés maternités.
Années 2000	Violences conjugales, distribution de préservatifs, mutilation génitale, partage des tâches hommes/femmes.

En terme de soutien à la parentalité, on observe avec toutes ces prestations que le travail des conseillères en planning familial et des assistantes sociales permettent d'accompagner les pa-

rents et futurs parents dans toutes les dimensions de la parentalité définies par Houzel, durant la grossesse et les premiers mois du postpartum, mais aussi durant l'enfance et l'adolescence. De plus, par la nature de leurs interventions, les conseillers et conseillères offrent non seulement un soutien *informatif*, émotionnel et *pratique*, mais également un soutien *d'estime* de par leur posture *d'empowerment*. Cette palette d'offres de soutien est complétée également par les deux autres domaines du SIPE, que sont la consultation conjugale et l'éducation sexuelle.

D'une part, la consultation conjugale, qui est apparue dès l'ouverture des centres de Sion et Monthey mais quelques années plus tard pour les centres de Martigny et Sierre, permet d'offrir une aide psychologique et un soutien émotionnel à des couples (parentaux) en répondant à des demandes concernant la vie de couple ou de famille, la sexualité, la médiation ou la séparation. On apprend dans les rapports d'activités que le travail du conseiller conjugal n'est pas non plus de donner des conseils, à l'instar de la conseillère en planning familial, mais d'accompagner et de soutenir psychologiquement les couples dans différentes difficultés, dont des difficultés dans leur rôle de parents. D'autre part, l'éducation sexuelle dispensée par le SIPE, qui se veut comme un « *complément* » à l'éducation sexuelle donnée par les parents à leur(s) enfant(s), permet de seconder les parents dans leur rôle éducatif. Ce soutien informatif et émotionnel a lui aussi débuté très tôt après la création des centres, mais il s'est développé graduellement en fonction des collaborations qui ont pu être établies avec les différentes écoles. La reconnaissance officielle de cette activité ne s'est donc pas faite d'emblée. Il fallut attendre la définition d'un concept d'éducation sexuelle en 1992 par la fédération valaisanne, puis une reconnaissance dans les nouveaux statuts de la fédération SIPE en 2000, pour que cette activité soit réellement officialisée et davantage professionnalisée.

Les enjeux de demain

En tant que membres de l'IPPF (International Planned Parenthood Federation) et de Santé Sexuelle Suisse, les centres SIPE visent la promotion et la prévention de la santé des individus, des couples et des familles. Cela explique la variété de soutiens offerts dans des thématiques très diverses. Pour ce qui est du soutien à la parentalité, le voyage rétrospectif dans les archives nous dévoile une offre très importante, principalement du planning familial et des consultations en matière de grossesse, qui apportent informations, soutien émotionnel et d'estime, ainsi qu'un accompagnement pratique, de la grossesse au départ de la maison des enfants. Dans une moindre mesure, toujours selon ces archives, la consultation conjugale et l'éducation sexuelle permettent également un soutien à la relation parent-enfant et un appui dans le rôle parental, dans une perspective de co-éducation.

Certes, les archives ne recensent que certains faits et décisions, elles ne reflètent pas la richesse du travail de terrain au quotidien. Cependant, elles permettent de se rendre compte non seulement de la diversification importante des thématiques abordées dans ces centres pour répondre au mieux aux demandes de la population valaisanne, mais également des défis que le SIPE a dû relever et doit encore relever à l'heure actuelle. En effet, rester un service bas seuil pour garantir l'accessibilité des prestations à l'ensemble de la population, tout en proposant une offre de qualité sur une multitude de questions, implique pour les professionnel-le-s des centres SIPE de poursuivre ce qui a été fait durant ces 40 ans d'existence, à savoir : s'adapter, se former et se battre pour que le SIPE soit reconnu et légitimé comme centre de compétences dans les vastes domaines que sont la sexualité, l'information, la prévention et l'éducation.

Sarah Dini,
Professeure à la Haute Ecole de Travail Social HES-SO Valais-Wallis

On apprend dans les rapports d'activités que le travail du conseiller conjugal n'est pas non plus de donner des conseils, à l'instar de la conseillère en planning familial, mais d'accompagner et de soutenir psychologiquement les couples dans différentes difficultés, dont des difficultés dans leur rôle de parents.

En tant que membres de l'IPPF (International Planned Parenthood Federation) et de Santé Sexuelle Suisse, les centres SIPE visent la promotion et la prévention de la santé des individus, des couples et des familles.

Rester un service bas seuil pour garantir l'accessibilité des prestations à l'ensemble de la population, tout en proposant une offre de qualité sur une multitude de questions, implique pour les professionnel-le-s des centres SIPE de poursuivre ce qui a été fait durant ces 40 ans.

Bibliographie

- Bruchon-Schweitzer, M. (2002). *Psychologie de la santé: modèles, concepts et méthodes*. Paris: Dunod.
- Hamel, M.-P., & Lemoine, S. (2012). *Aider les parents à être parents: Le soutien à la parentalité, une perspective internationale*. Retrieved from Paris <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/124000489.pdf>
- Houzel, D. (2011). *Les enjeux de la parentalité*. Ramonville Sainte-Agne: Erès.
- Pothen, J. (2014). Le Comité national de soutien à la parentalité: ethnographie de l'élaboration d'une politique publique. « Être un bon parent »: une injonction contemporaine, 109-136.
- Sellenet, C. (2012). *La parentalité décryptée: pertinence et dérives d'un concept*. Paris: Harmattan.
- Vallerie, B. (2012). *Interventions sociales et empowerment (développement du pouvoir d'agir)*. Paris: L'Harmattan.

Les centres SIPE en 2016

La Fédération valaisanne des centres SIPE en 2016

En 2016, au SIPE, on essaie de se souvenir, on recherche dans les archives et dans les mémoires, on trouve, on se rappelle, on se remémore les luttes et les succès, on apprend que tout n'a pas toujours été comme actuellement, eh oui, loin s'en faut... Et on est reconnaissant, ô combien, envers toutes ces personnes qui ont débroussaillé, osé, esquissé puis tracé le chemin, montré la route. On entend bien et on sait aussi que le travail est toujours à remettre sur le métier et que rien n'est jamais tout à fait gagné en matière d'information et de prévention dans le domaine de la santé sexuelle et de l'intimité.

Au SIPE, on est particulièrement conscient de la route parcourue depuis 40 ans et surtout du témoin qui nous est transmis. Et alors on informe mieux le public de toutes les missions confiées à nos centres, de l'offre et du soutien qui peuvent être trouvés dans notre institution, celle dont les bénéficiaires ne disent pas ou peu l'aide et les conseils reçus à leurs parents ou à leurs amis, parce que c'est trop intime et que ça leur appartient. Alors, en 2016 en particulier, le SIPE communique, par des articles, des interviews, des rencontres au Grand Conseil, dans les centres villes, dans des salles de conférences ou de spectacles... Mais quand on a 40 ans, on fait aussi la fête bien sûr. Pour la rencontre. Pour la gratitude. Pour dire MERCI! Et pour le partage du passé, du présent et même du futur.

En 2016, la fête fut belle, certes. Mais cela n'a pas empêché les collaborateur-trice-s du SIPE de faire fonctionner l'institution à grand régime pour répondre aux demandes de prestations, en hausse constante, tant en nombre qu'en complexité. Encore presque 10 % de bénéficiaires en plus par rapport à l'année précédente!

Mais je vous souhaite encore une belle découverte de l'histoire des quatre secteurs du SIPE cette fois à travers le regard des coordinatrices métiers en cette année jubilaire.

Danièle Tissonnier,
Directrice de la Fédération valaisanne des centres SIPE

Der Walliser Dachverband der SIPE-Zentren im 2016

Das Jahr 2016 stand bei der SIPE ganz im Zeichen der Erinnerung, wir haben in den Archiven und den Memoiren gestöbert und uns die Kämpfe und die Erfolge in Erinnerung gerufen. Wir haben erfahren, dass nicht immer alles so war wie heute, ganz im Gegenteil... Und wir sind all jenen, die Pionierarbeit geleistet, etwas gewagt, den Weg geebnet und die Richtung für die Zukunft vorgegeben haben, unglaublich dankbar. Wir verstehen und wissen sehr gut, dass unser Beruf ständige Arbeit und Anpassung erfordert und dass man sich bei der Information und der Prävention in den Bereichen der Sexuellen Gesundheit und Intimität nicht auf seinen Lorbeeren ausruhen darf.

Bei der SIPE sind wir uns des Weges, der in den letzten 40 Jahren zurückgelegt wurde, besonders bewusst, dies gilt vor allem für die Erfahrungsberichte, die wir erhalten. Wir möchten die Öffentlichkeit besser über die Aufträge informieren, die unseren Zentren anvertraut werden, über das Angebot und die Unterstützung, die unsere Institution bietet – jener Unterstützung, von der diejenigen, die sie in Anspruch nehmen, ihren Eltern oder Freunden kaum etwas erzählen, weil die besprochenen Themen zu privat sind und nur sie selbst etwas angehen. Daher hat die SIPE 2016 einen besonderen Schwerpunkt auf die Kommunikation gelegt, durch Artikel, Interviews, Begegnungen im Grossen Rat, in den Innenstädten, in Tagungsräumen oder bei Veranstaltungen... Aber ein 40ig-jähriges Jubiläum will selbstverständlich auch gefeiert werden. Um zusammenzukommen. Um Dankbarkeit zu zeigen. Um DANKE zu sagen! Und um die Vergangenheit, die Gegenwart und sogar die Zukunft zu teilen.

Die Feier unseres Jubiläums im 2016 war schön. Aber sie hat die MitarbeiterInnen der SIPE nicht daran gehindert, den reibungslosen Betrieb der Institution sicherzustellen und die vielen Leistungsanfragen zu bearbeiten, deren Anzahl und Komplexität ständig steigen. Erneut verzeichnen wir fast 10% mehr Leistungsempfänger als im Vorjahr!

Ich wünsche Ihnen viel Spass beim Entdecken der Geschichte der vier Bereiche der SIPE. Die Koordinatorinnen haben die Informationen für ihren jeweiligen Tätigkeitsbereich in diesem Jahresbericht für Sie zusammengefasst.

Danièle Tissonnier,
Direktorin des Walliser Dachverbands der SIPE-Zentren

La consultation de couple

Evolution du couple durant ces quatre dernières décennies

Le 40^e anniversaire de la Fédération valaisanne des centres SIPE est l'occasion de porter un regard rétrospectif sur le couple et son évolution au fil de ces dernières décennies. Nos modes de vie actuels bousculent-ils les relations amoureuses? Trois changements importants vont retenir notre attention.

1. Le changement de positionnement social femmes - hommes commence à se marquer dans les années '40 avec notamment l'augmentation du niveau d'éducation pour les personnes de sexe féminin. Ces positions se transforment plus radicalement encore dans les années '60-'70. Les femmes deviennent autant, voire plus diplômées que les hommes. Bien que l'hypergamie féminine (propension à former des couples où le statut de la femme se trouve en infériorité selon plusieurs critères comme par exemple les diplômes) perd du terrain, la lutte pour l'égalité sociale et culturelle entre les genres se poursuit et fait débat sur la scène publique (salaires, postes à responsabilité, structures d'accueil pour les enfants, etc.). Cette évolution pour l'égalité réelle passe aussi par la lutte contre les stéréotypes c'est-à-dire ce qui est « attendu » comme différence entre les hommes et les femmes. Concrètement cela se ressent et se vit également dans la gestion et l'organisation du quotidien. Mais même si, de nos jours, les tâches et la coresponsabilité au sein du couple se négocient et se partagent davantage qu'il y a 40 ans, celles-ci restent en grande partie assurées par les femmes. Il en va de même pour le travail à temps partiel, bien que plus accessible et recherché par les pères aujourd'hui, il est celui que les mères investissent plus fréquemment pour assurer vie de famille et professionnelle.

Le changement de positionnement social femmes - hommes commence à se marquer dans les années '40 avec notamment l'augmentation du niveau d'éducation pour les personnes de sexe féminin.

2. Un autre changement dans la relation de couple est amené par l'ère de l'individualisme qui caractérise notre société occidentale. L'engagement et la recherche d'une relation stable et durable n'est plus nécessairement une priorité (priment souvent la carrière et le développement personnel). Par ailleurs, avec la contraception et surtout plus récemment l'avancée médicale permettant d'envisager des maternités parfois tardives, le désir et le projet d'avoir un enfant, est reporté à plus tard chez davantage de personnes.

Un autre changement dans la relation de couple est amené par l'ère de l'individualisme qui caractérise notre société occidentale.

De plus, avec internet, les réseaux sociaux et les sites spécifiques, les nouvelles rencontres sont facilitées, choisies souvent sans engagement, toutefois celles-ci peuvent aussi donner naissance à des couples qui perdurent.

3. Aujourd'hui on forme un couple par amour et ce sont essentiellement ces sentiments amoureux qui unissent et soudent les partenaires. Les contraintes sociales, religieuses ou morales ont moins leur place. Dans ce contexte, la séparation et le divorce sont facilités et représentent une solution parfois plus aisée pour sortir des difficultés plutôt qu'un réel choix murement réfléchi. En effet, si l'amour est si important (et vu là sous l'angle romantique), les attentes à l'égard du couple sont alors énormes. La difficulté d'intégrer des contraintes privées, de faire face aux complications de l'existence provoque beaucoup de désillusions. Celles-ci sont vécues comme une restriction de liberté personnelle, un sacrifice au détriment de son propre épanouissement. Les couples résistent souvent mal aux 1^{res} années puisque le plus haut taux de divorce survient après 3 à 6 ans de mariage, souvent au moment où les enfants sont en bas âge. En 2015, en Suisse, on dénombrait 16'960 divorces pour 41'437 mariages (sans compter les séparations hors mariage). Ces divorces ont impliqué 12'125 enfants mineurs. Le manque de soutien de l'entou-

Aujourd'hui on forme un couple par amour et ce sont essentiellement ces sentiments amoureux qui unissent et soudent les partenaires. Les contraintes sociales, religieuses ou morales ont moins leur place.

rage familial de nos jours plus dispersé peut aussi représenter un manque pour les couples devenus parents

A côté de ces changements, on peut tout de même relever que les objets de discordes sont en partie similaires à ceux des années '70 et sont inhérents aux étapes d'une vie de couple qui dure.

A côté de ces changements, on peut tout de même relever que les objets de discordes sont en partie similaires à ceux des années '70 et sont inhérents aux étapes d'une vie de couple qui dure: l'arrivée de l'enfant, l'éducation de celui-ci, l'argent, la sexualité, les belles-familles, l'infidélité, la répartition des tâches, le stress professionnel, la maladie, le chômage, etc.

Ainsi, le contexte social change, les positions sociales des femmes et des hommes se transforment, les exigences et les attentes individuelles évoluent, mais la volonté de vivre en couple perdure. Partager, une vie à deux implique aux partenaires des efforts conséquents pour essayer de se comprendre l'un l'autre sans penser que les choses se régleront d'elles-mêmes. (Nous n'apprenons vraiment qui nous sommes que dans le couple. Alain de Botton). Parfois l'aide un professionnel, d'un conseiller/thérapeute de couple peut se révéler utile. La clé de la réussite du couple est peut-être d'arriver à prendre conscience de soi au sein de l'intimité d'une relation, à communiquer ses sentiments tout en tenant compte de l'autre et cela avant de s'être fait trop de mal.

Anne Dubuis,
Coordinatrice des conseillères de couple

La consultation en périnatalité, aide à la grossesse

Un secteur un peu plus récent sous cette dénomination

L'origine de la consultation en périnatalité, en tant que secteur spécifique, se situe dans le règlement du 8 juillet 1987 du Conseil d'Etat valaisan qui décidait de reconnaître les différents « membres de la Fédération valaisanne des associations des centres de consultations en matière de grossesse, de planning familial et de consultation conjugale ». Les prestations de consultation en matière de grossesse faisaient notamment partie de leur mission et ce fut d'abord les conseillères en santé sexuelle qui répondirent aux questionnements des futurs et des nouveaux parents.

Dès 1988, le centre de Monthey engage une assistante sociale pour répondre aux besoins des femmes enceintes en précarité sociale, financière. Dès 2002, le centre de Martigny engage une assistante sociale, payée à l'heure, puis en 2006, une professionnelle dispose d'un temps de travail défini. A partir de 2012 à Sion et dès 2013 à Sierre, un poste d'assistante sociale en périnatalité est créé. Dès 2013, la consultation en périnatalité se structure avec la création d'un poste de coordinatrice (5%) des assistantes sociales en périnatalité.

A fin 2006, dans le Chablais, un accord est passé entre les Services de la santé publique des cantons de Vaud et du Valais pour fixer le financement des prestations de santé sexuelle, de planning familial hospitalier et de conseil en périnatalité. Un tandem sage-femme-conseillère (Prof)a/assistante sociale en périnatalité (SIPE) est structuré afin de permettre aux femmes et aux hommes d'aborder leur maternité, leur paternité de manière globale et dans la durée.

Le processus de mise en place de la consultation en périnatalité a pris du temps en fonction des réalités sociales régionales et de l'impulsion des comités. A la fin 2016, pour le Valais romand, une équipe de trois assistantes sociales pour un 1.60 EPT (dont un contrat à durée déterminée à environ 20% durant une partie de l'année et une augmentation de mandat de 30% en fin d'année) et 0.05 EPT de coordination est à disposition des mères, des pères ou des couples durant la période de la grossesse et la première année qui suit l'accouchement tandis qu'il n'a toujours pas été possible d'engager un-e assistant-e social-e pour le Haut-Valais (secteur encore pris en charge par les conseillères en santé sexuelle).

Le processus de mise en place de la consultation en périnatalité a pris du temps en fonction des réalités sociales régionales et de l'impulsion des comités.

Le domaine de la périnatalité ne cesse de se développer et de se structurer. Il y a quelques années, des colloques régionaux regroupant différents spécialistes en lien avec la période périnatale ont été mis en place afin de réfléchir sur la manière de travailler ensemble, de créer de la sécurité, tant pour les parents que pour les professionnels, et ce d'autant plus dans les situations familiales de grande vulnérabilité. Le travail en réseau a pris aussi de plus en plus de place dans l'accompagnement psycho-social individuel. Au niveau du canton, en septembre 2015, le Conseil d'Etat a nommé une commission de travail dont fait partie notre Direction afin de réfléchir sur le soutien à la périnatalité et à la parentalité.

Le domaine de la périnatalité ne cesse de se développer et de se structurer.

Sur le terrain, constatant des problématiques récurrentes dans le suivi lors de nos consultations individuelles, un projet de rencontres mensuelles abordant différents thèmes liés à l'arrivée d'un enfant a été élaboré pour les futurs et nouveaux parents. Il a été déposé auprès de la fondation

Mamma en décembre 2016. Le but premier de ces rencontres sera de donner des informations et permettre aux parents de se rencontrer, de créer du lien ainsi que de valoriser leurs ressources parentales. Si un fonds financier est accordé, le projet pourra démarrer en 2017.

Certaines nouvelles situations émergent depuis quelque temps: l'homoparentalité, les séparations durant la grossesse et surtout lors de la première année de vie de l'enfant, les pères qui osent de plus en plus venir à nos consultations durant la grossesse pour toutes les questions en lien avec la paternité.

Par ailleurs, certaines nouvelles situations émergent depuis quelque temps: l'homoparentalité, les séparations durant la grossesse et surtout lors de la première année de vie de l'enfant, les pères qui osent de plus en plus venir à nos consultations durant la grossesse pour toutes les questions en lien avec la paternité. Depuis juillet 2014, l'autorité parentale conjointe est devenue la règle également pour les parents non mariés et cela ne va pas sans poser des problèmes et de nombreuses questions au couple parental.

L'assistante sociale en périnatalité, « une généraliste spécialisée » qui accompagne cette parentalité en construction, depuis la grossesse jusqu'à la première année de l'enfant.

Isabelle Tschopp,
Coordinatrice des assistantes sociales en périnatalité

Le conseil en santé sexuelle

Evolution des prestations

A l'échelle de l'histoire de notre humanité, la prise de conscience que la santé sexuelle fait partie intégrante de notre santé globale est très récente.

Depuis mai 1968 et l'arrivée de la contraception dans les années '70, la parole au sujet de l'intimité et de la sexualité s'est libérée. Cette dernière est également devenue un objet d'études. Pour citer quelques exemples, l'abus sexuel, les difficultés sexuelles ou l'orientation sexuelle, facteurs de tant de souffrances, ont pu être davantage et mieux pris en charge au fil du temps, grâce à une meilleure compréhension des vécus et ressentis ainsi que de la personne dans sa globalité.

Afin d'évoquer l'évolution des prestations de santé sexuelle en Valais, j'ai souhaité associer à ces lignes notre collègue Eliane Launaz Perrin qui est, aux yeux de notre équipe, une de nos pionnières en Valais. En été 2017, elle quittera notre Fédération riche d'une grande expérience professionnelle de plus de 30 ans. Eliane est une des rares professionnelles du SIPE à avoir œuvré avec deux casquettes, comme conseillère et éducatrice en santé sexuelle. Nous avons eu la chance de la côtoyer et d'être « nourries » de toutes ses réflexions. A votre tour de bénéficier de son regard sur l'évolution de nos pratiques. Si Eliane a toujours eu une vision globale de son engagement, ce sont les éléments du conseil qui sont développés dans les lignes suivantes.

En toute humilité, Eliane ne se considère pas comme une pionnière. Pour elle, ce sont ses collègues, aujourd'hui retraitées, qui ont ouvert les centres SIPE 10 ans avant son engagement qui méritent cette dénomination. Avec force, elle les qualifie d'extraordinaires militantes, de femmes convaincues de la nécessité d'ouvrir des lieux d'information et de réflexion au sujet de l'intimité et de la sexualité pour la population valaisanne. Dans les années '70, elles bénéficiaient d'un élan et d'une ouverture à tous les niveaux de la société qui soufflaient en Europe et aussi dans nos contrées! Toutefois, n'oublions pas qu'il existait déjà des mouvements antérieurs où, à l'instar d'initiatives locales comme à Martigny, des femmes apprenaient à se connaître dans un centre destiné aux femmes. L'AVESP (association valaisanne pour l'éducation sexuelle à l'école et le planning familial), par exemple, regroupait des personnes souhaitant un développement des cours d'éducation sexuelle dans notre canton. Les militants issus du monde politique, scolaire et, à relever, également du clergé ont contribué à l'ouverture des centres.

Dans les années '80, pour la jeune équipe valaisanne, ce fut un temps merveilleux où existait la possibilité de tout créer, avec bien sûr son lot d'angoisses pour Eliane qui débutait avec l'impression de ne jamais en faire assez. Des vents contraires se sont levés avec l'opposition de certains politiques et groupes de parents; au final, avec un effet plutôt stimulant. « J'avais un culot énorme », c'est ainsi qu'Eliane qualifie une de ces initiatives. Avec l'accord du comité de centre, elle avait rédigé un article pour la presse au sujet de la pilule du lendemain car la demande existait. Celle-ci était délivrée au centre sur la base d'études médicales démontrant sa non-dangerosité et son efficacité afin d'éviter des grossesses non désirées. Les conseillères en place se basaient sur le mandat donné par les femmes elles-mêmes et pas encore sur une autorisation officielle. De toute évidence, cet article de presse créa bien des remous. En finalité, cela permit de franchir un nouveau palier et d'acquérir une légitimité.

Depuis mai 1968 et l'arrivée de la contraception dans les années '70, la parole au sujet de l'intimité et de la sexualité s'est libérée.

Les militants issus du monde politique, scolaire et, à relever, également du clergé ont contribué à l'ouverture des centres.

Dans les années '80, pour la jeune équipe valaisanne, ce fut un temps merveilleux où existait la possibilité de tout créer.

Dès l'ouverture du centre de Monthey, des groupes de paroles organisés à la maternité offraient la possibilité aux femmes de s'exprimer autour du post-partum, de l'accueil du bébé et de l'organisation de la vie du couple. Ces prestations sont toujours fournies dans les maternités d'Aigle et Sion sous forme d'entretiens individuels, les séjours étant de courte durée.

Pendant les années '90, le VIH faisait des ravages notamment auprès des toxicomanes. Ce fut une période «énorme»! Une intense collaboration a dû se créer avec des institutions liées à la santé telles la ligue valaisanne contre les maladies pulmonaires ou celle contre les toxicomanies.

Pendant les années '90, le VIH faisait des ravages notamment auprès des toxicomanes. Ce fut une période «énorme»! Une intense collaboration a dû se créer avec des institutions liées à la santé telles la ligue valaisanne contre les maladies pulmonaires ou celle contre les toxicomanies. En tandem, des cours étaient donnés au niveau du cycle d'orientation et du post-obligatoire. Afin de faire passer les messages et de faciliter l'échange sur un sujet difficile, les animateurs ont dû être très créatifs. Une nouvelle fois, la réactivité de la réponse à cette problématique partait de la demande de la population. Actuellement lors des tests VIH, on note que les personnes nous amènent d'autres réalités telles que la bisexualité, l'homosexualité, la problématique de genre et ou la fréquentation de travailleuses du sexe.

Au début des années 2000, avec la fusion des hôpitaux chablaisiens et la loi sur le régime du délai, un accent a été mis sur la qualité de l'accueil pour les femmes venant interrompre une grossesse avec la mise sur pied d'un groupe pluridisciplinaire pour la formation et l'écoute des soignants de l'hôpital d'Aigle. Cette prestation est portée depuis ses débuts par notre collègue Manuelle Fracheboud.

Par ailleurs, ces 10 dernières années, le travail en réseau s'est beaucoup développé. Des professionnels issus de divers milieux tels que les services liés à l'enfance, les foyers éducatifs ou pour handicapés, les services de migration, les juges des mineurs... nous demandent des pistes pour aborder plus facilement les questions en lien avec la sexualité et l'intimité. Il existe actuellement une assise et une reconnaissance des centres SIPE. Les gens y viennent, même si la démarche n'est pas toujours facile, avec plus d'aisance. Les pères et les mères qui adressent leurs jeunes au SIPE sont en nette augmentation, ils ont parfois eux-mêmes fréquenté le planning alors qu'ils étaient ados.

Les pères et les mères qui adressent leurs jeunes au SIPE sont en nette augmentation, ils ont parfois eux-mêmes fréquenté le planning alors qu'ils étaient ados.

Aux yeux d'Eliane, finalement le parent pauvre de nos prestations reste le sexe. La prévention, l'élan amoureux, les difficultés à concilier les rêves et les projets avec la réalité, tout cela semble bien connu depuis quelques années. Mais qu'en est-il du temps consacré à parler du plaisir, de l'érotisme, des compétences relationnelles ou physiques, etc... pour approfondir d'autres aspects de la sexualité. Forte de ce constat, Eliane avait décidé de se former en approche sexo-corporelle complétée par un certificat en sexologie clinique. Ses collègues ont pu bénéficier de ses connaissances acquises dans ce domaine. Il est important de ne pas réduire la personne à une dysfonction mais de l'écouter avec son rêve, partagé par tous, de vivre quelque chose de plaisant et d'épanouissant sur le plan de l'intimité. Dans la société actuelle, les personnes subissent une énorme pression et une attente de performance, elles ne savent plus comment se situer dans leur sexualité.

Dans la société actuelle, les personnes subissent une énorme pression et une attente de performance, elles ne savent plus comment se situer dans leur sexualité.

Si Eliane a su développer un pôle de compétences qu'est la prise en charge sexologique, il faut relever la possibilité qu'a eue chaque collègue, selon ses centres d'intérêt, d'approfondir un sujet tel que les abus et la violence, la sexualité et le handicap, la procréation médicalement assistée, la migration, les mutilations génitales féminines ou la sexualité et le cancer... Les conseillères en santé sexuelle s'appuient également sur leurs collègues des trois autres secteurs du SIPE. Ces compétences diversifiées sont mises à disposition du réseau professionnel mais avant tout

de la population valaisanne. Toutes ces interactions, ces enrichissements ont fait qu'Eliane n'a jamais eu envie de postuler ailleurs !

Ses souhaits pour le futur reviennent à l'une de ses premières casquettes : la prévention auprès des adolescent-e-s. Pérenniser les interventions dans le post-obligatoire, et développer des actions spécifiques de prévention visant à l'inclusion des personnes quelles que soient leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre. Eliane se souvient aussi d'actions de prévention communes avec d'autres organismes du réseau socio-éducatif et sanitaire dans les années 1990-2000 ; celles-ci avaient permis de mieux se connaître et de consolider le travail en réseau. Elle imagine par exemple, une collaboration des SIPE avec le CDTEA (Centre de développement et de thérapie pour enfants et adolescents) notamment pour des interventions auprès de jeunes couples devenant parents. Enfin, elle souhaite que le financement des centres permette ce qui est essentiel à la compréhension et à la résolution des problématiques amenées et elle cite les paroles de Mary Anna Barbey tirées de son livre *«Des cigognes à la santé sexuelle»* : « Les centres doivent être un lieu de narration où la personne peut se raconter dans sa globalité, son histoire de vie, ses peurs et sa réalité ».

Pérenniser les interventions dans le post-obligatoire, et développer des actions spécifiques de prévention visant à l'inclusion des personnes quelles que soient leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre.

Mafalda Bellotto Veuthey,
Coordinatrice des conseillères en santé sexuelle

L'éducation à la santé sexuelle

« Cacher son âge c'est supprimer ses souvenirs. » (Arletty)

« Tout âge porte ses fruits, il faut savoir les cueillir. » (Le Bal du comte d'Orgel, Raymond Radiguet)

40 ans, l'âge de la maturité, du savoir, de l'expérience, de la sérénité, de la renaissance...

« J'ai un profond respect des dates d'anniversaires, ces portes que le temps dispose autour de nous pour ouvrir un instant nos cœurs à ses mystères et permettre au passé de voyager vers nous » confiait Yves Duteil. En cette année jubilaire pour le SIPE, voici quelques retours sur l'histoire de l'éducation sexuelle de notre canton.

Petit historique

Dans les années '80, le principe de l'éducation sexuelle au cycle d'orientation avait été accepté sous le libellé « Cours d'éducation aux problèmes de la vie et de l'amour humain ». Comme si la sexualité ne pouvait susciter que soucis et problèmes!

Dans les années '80, le principe de l'éducation sexuelle au cycle d'orientation (CO) avait été accepté par le Conseil d'Etat, sous le libellé « Cours d'éducation aux problèmes de la vie et de l'amour humain ». Comme si la sexualité ne pouvait susciter que soucis et problèmes! Ces cours étaient dispensés par des médecins ou des professionnelles formées en sexualité, les conseillères en planning. Et durant cette même période débute également le mandat des médiateurs scolaires au secondaire. A la suite de diverses situations rencontrées, ils informent les directions: « Il faut parler de sexualité à nos élèves! ». Des contacts sont alors pris avec les centres de planning... « Vous pouvez parler de tout, mais n'utilisez pas le mot « contraception » impose une direction de CO ». Les débuts restent timides...

Avec l'arrivée du VIH SIDA, puis la prise en compte de la problématique des abus sexuels, les demandes d'interventions auprès des enfants et des jeunes augmentent.

Avec l'arrivée du VIH SIDA, puis la prise en compte de la problématique des abus sexuels, les demandes d'interventions auprès des enfants et des jeunes augmentent. Il faut pallier l'urgence, évoquer les prises de risques et les dangers. La sexualité dans son élan de vie, d'énergie positive semble oubliée.

En ce qui concerne la prévention des abus sexuels, elle s'est développée par région. Le programme pour les élèves de 2^e enfantine (2H) et 4^e primaire (6H) a été construit par nos collègues montheysannes dans les années '90.

En ce qui concerne la prévention des abus sexuels, elle s'est développée par région. Le programme pour les élèves de 2^e enfantine (2H) et 4^e primaire (6H) a été construit par nos collègues montheysannes dans les années '90. Celui des enfantines a été offert par Fribourg qui l'avait déjà mis en place et celui des primaires a été élaboré spécifiquement. Ils sont appliqués dès la rentrée scolaire '92 sous supervision de la direction des écoles de Monthey et de l'inspecteur du DIP (département de l'instruction publique) et les interventions sont financées par la commune.

Deux années plus tard, Vouvry fait une demande pour que ses élèves en bénéficient également et, dix ans après, toutes les communes du Chablais valaisan offrent ces prestations aux mêmes conditions.

Durant cette période, les programmes ont été présentés à Sierre à l'association des parents d'élèves (une soirée) ainsi qu'aux enseignantes enfantines de Martigny (3 soirées). Aucune suite n'a été donnée. Il faudra attendre la rentrée scolaire de 1997 pour régulariser ces interventions dans la vallée de Bagnes et la ville de Martigny. Du côté des districts de Sion, Hérens et Conthey, la mise en place de ce projet a démarré une année après Martigny. Quant à la région sierroise, l'éducation de la petite enfance étant considérée du domaine parental, il faudra attendre 2014 pour que les premières interventions auprès des élèves de 2^e enfantine débutent, et en 2016 seules quelques rares communes du Valais romand n'ont pas encore offert cette prestation à leurs élèves. Pour le Haut-Valais, le SIPE attend toujours les premières demandes d'intervention.

Ainsi au fil du temps, les sollicitations augmentent et les professionnelles souhaitent alors former des personnes spécifiquement pour l'éducation sexuelle car les conseillères intervenaient en classe sur leurs heures de planning. C'est ainsi que les premières éducatrices en santé sexuelle formées ont été engagées dans les différentes régions, notamment pour développer le programme en lien avec la prévention des abus sexuels.

En 2006, une convention est signée entre le SIPE, le Département de la Santé et celui de l'éducation (actuellement de la formation). Dès lors, tous les élèves des degrés 6, 8 et 10 H bénéficient de la mise en place du programme cantonal d'éducation sexuelle, soit 9 heures au total. Un programme d'éducation sexuelle spécialisé est également proposé aux élèves en situation de handicap. Une belle collaboration commence avec les CPS (centres pédagogiques spécialisés) de Martigny puis de Sion.

Vouloir être toujours au plus près des préoccupations et questionnements des enfants et des jeunes sur l'intimité, en lien avec une société évolutive et promouvoir une sexualité positive, responsable en la valorisant dans ses aspects de santé, de respect et de plaisir, voilà une mission qui n'a pris une ride !

L'éducation sexuelle, une affaire de spécialistes externes

En 1974, un premier cours lié à l'éducation sexuelle est organisé à Lausanne pour les personnes qui dispensent cet enseignement. Et dès 2009, une formation a été mise sur pied avec le concours de la Fondation suisse pour la santé sexuelle et reproductive (PLANeS, actuellement Santé sexuelle suisse). Il s'agit d'une formation continue des Universités de Lausanne et de Genève et de la Haute Ecole spécialisée de Suisse romande (HES-SO) conduisant à l'obtention d'un DAS (Diploma of advanced studies) en santé sexuelle. En mars 2016 a lieu la première remise de diplômes des « spécialistes en santé sexuelle », qui obtiennent le « titre unique » leur permettant de pratiquer tant en conseil qu'en éducation.

De plus, en complément de la formation de base, chaque professionnel-le s'engage à participer à des supervisions ainsi qu'à de la formation continue. En effet, rien n'est acquis de façon immuable dans une société en éternelle mouvance.

Conclusion

Quel beau chemin parcouru ! Au SIPE, on trouve toujours des professionnel-le-s passionné-e-s, militant-e-s, puisque, comme l'affirme une ancienne collègue, « c'est un métier qui forme l'humain (professionnels, bénéficiaires, réseau...) car cette profession ne demande pas uniquement un savoir ou un savoir-faire, il exige également du savoir-être, qui se transmet, qui rayonne. Ainsi nous sommes de plus en plus interpellé-e-s, reconnu-e-s comme des personnes ressources. » Nos différentes interventions sont comme « un temps de pause offert » au-delà du handicap, de la différence, des murs de l'école, de l'institution. Et la sexualité devient réellement un sujet de santé dans la conception holistique de celle-ci et de la personne.

L'éducation sexuelle a longtemps été une affaire de « femmes » (tout en le demeurant peut-être un peu trop). MERCI à ces semeuses de graines, à ces femmes audacieuses, persévérantes, qui ont ouvert la voie et pris la voix pour parler vrai d'un sujet qui traverse les âges et les générations, un sujet qui habite tout un chacun et qui fait l'humanité : la sexualité.

Edith Schupbach,
Coordinatrice des éducateurs en santé sexuelle

Dès 2006, tous les élèves des degrés 6, 8 et 10 H bénéficient de la mise en place du programme cantonal d'éducation sexuelle, soit 9 heures au total.

En mars 2016 a lieu la première remise de diplômes des « spécialistes en santé sexuelle », qui obtiennent le « titre unique » leur permettant de pratiquer tant en conseil qu'en éducation.

Ainsi nous sommes de plus en plus interpellé-e-s, reconnu-e-s comme des personnes ressources. Nos différentes interventions sont comme « un temps de pause offert » au-delà du handicap.

Entwicklung der verschiedenen Bereiche im Oberwallis

Das Jahr 2016 stand für die SIPE-Zentren im Zeichen des 40-jährigen Jubiläums ihres Bestehens. Dies bedeutet auch für die Oberwalliser Stellen Rückblick auf eine Zeit mit vielen Veränderungen.

Schwangerschaftshilfe

Die Art der Familiengründung war in den Anfängen der SIPE-Beratungszentren gesellschaftlich faktisch festgelegt: Man hat geheiratet und dann Kinder bekommen – und zwar in dieser Reihenfolge. Frauen, die sich nicht an diese „Vorgabe“ hielten, haben versucht dies eigenständig zu regeln. Das Familiensystem und teils auch die Nachbarschaftshilfe sind eingesprungen und haben viele Notsituationen entschärft. Es brauchte schon echte Ausweglosigkeit bis eine Beratungsstelle aufgesucht wurde. Die Zunahme an Beratungen in den letzten Jahren ist sicher darauf zurückzuführen, dass Beziehung und Sexualität zu einem öffentlichen Thema wurden, aber auch weil viele Ressourcen der Familienhilfe nicht mehr vorhanden sind. 2016 wurden im Oberwallis neben Sachleistungen über Fr. 50'000.- an Unterstützungsgelder an Familien und Alleinerziehende ausbezahlt.

Das Familiensystem und teils auch die Nachbarschaftshilfe sind eingesprungen und haben viele Notsituationen entschärft. Es brauchte schon echte Ausweglosigkeit bis eine Beratungsstelle aufgesucht wurde.

Sexuelle Gesundheit

Die Grundidee der Schwangerschaftshilfe zwecks Verminderung von Schwangerschaftsabbrüchen hat sich entwickelt zu einer umfassenden Beratung im Bereich der sexuellen Gesundheit. Obwohl dieser Begriff vor 40 Jahren nicht existiert hat, haben sich in allen Zeiten vor allem Frauen damit auseinandergesetzt. Die Wahl ob man Kinder möchte oder nicht, wie viele Kinder oder welchen Abstand zwischen den Kindern gewünscht werden, wurde erst durch die Akzeptanz und das Wissen um Verhütungsmethoden ermöglicht. Heute sind wir vermehrt mit Fragen von Kinderwunsch und Kinderlosigkeit konfrontiert. Die Entwicklung der Fortpflanzungsmedizin eröffnet neue Möglichkeiten, was aber nicht selten eine echte Belastung für die Paarbeziehung sein kann.

Die Grundidee der Schwangerschaftshilfe zwecks Verminderung von Schwangerschaftsabbrüchen hat sich entwickelt zu einer umfassenden Beratung im Bereich der sexuellen Gesundheit. Obwohl dieser Begriff vor 40 Jahren nicht existiert hat, haben sich in allen Zeiten vor allem Frauen damit auseinandergesetzt.

Durch das Auftauchen von Aids in den 80^{er} Jahren wurde die Vernetzung von Sexualität und Gesundheit sichtbar. Erste Präventionsansätze zeigten sich, indem es salonfähig wurde über Kondomgebrauch zu sprechen. Heute bieten die SIPE-Zentren anonyme HIV-Teste und neu auch Syphilis-Teste an. Prävention im Bereich STIs (sexuell übertragbare Infektionen) ist ein wichtiger Bestandteil unserer Arbeit. Durch das Testing, verbunden mit vertiefter Beratung im Bereich Sexualität und sexueller Identität, kommen im Gegensatz zu früher vermehrt Männer in die SIPE-Zentren.

Heute bieten die SIPE-Zentren anonyme HIV-Teste und neu auch Syphilis-Teste an.

Paar- und Eheberatung

Die Art der gelebten Paarbeziehungen hat sich in den letzten 40 Jahren sehr verändert. Obwohl heute verschiedene Gestaltungsmöglichkeiten von Beziehungen gelebt werden können, wird die traditionelle Form der Ehe nach wie vor angestrebt. Die Realität sieht jedoch oft anders aus: Kommunikationsprobleme der Paare, ungleiche Vorstellungen von Kindererziehung, finanzielle Engpässe, Scheitern der Beziehung, Patchwork-Familien. Beratungen helfen, Schwierigkeiten rechtzeitig zu erkennen und anzugehen, oder zumindest bei einer Trennung miteinander fair umzugehen. Dies ist nicht zuletzt hinsichtlich der Kinder eine Notwendigkeit, damit gute Elternschaft auch nachher möglich bleibt.

Sexualpädagogik

Kaum in einem anderen Bereich unserer Arbeit zeigt sich die Veränderung in den letzten 40 Jahren so stark wie in der Sexualpädagogik. Waren es in den Anfangszeiten der Beratungszentren einige Gespräche mit Müttern, die sich Hilfe im Zusammenhang mit Aufklärung ihrer Kinder suchten, so ist heute die Sexualpädagogik in unserer Arbeit allgegenwärtig. Eltern, Lehrpersonen, Sozialpädagogen holen sich Unterstützung in Form von Gesprächen oder Materialien. Seit 2006 (Mandat des Kantons an die SIPE-Zentren) findet in der obligatorischen Schule sexualpädagogischer Unterricht durch diplomierte Fachpersonen statt. Ob im Elternhaus oder in der Schule: Das frühere einmalige Aufklärungsgespräch hat sich entwickelt zu einer umfassenden Sexualerziehung. Wo es nicht nur um grundlegende Tatsachen über den Körper und die Fortpflanzung geht, sondern auch um Wahrnehmen von Gefühlen, Selbstwertgefühl und Entscheidungsfähigkeit.

Folgende Begebenheit könnte sehr wohl auf die gesamte Beratungstätigkeit der SIPE zutreffen: Ein Professor händigte die Unterlagen für das Abschlussexamen aus und verursachte einige Verwirrung bei den Studenten. Einer von ihnen sprang auf und rief aufgeregt: "Aber, Herr Professor, das sind ja die gleichen Fragen, die Sie uns bei der letzten Klausur gestellt haben!" – "Stimmt", sagte er, "aber die Antworten haben sich geändert".

Die Grundthematik vieler Fragen hat sich wenig verändert, aber die Informationen/Beratung/Begleitung müssen an die Veränderungen der Zeit und somit der Gesellschaft angepasst werden. Wir werden uns auch in Zukunft mit sozialen und politischen Einflüssen auseinandersetzen müssen, um dem heutigen Menschen gerecht zu werden.

Zita Burgener-Imoberdorf,
Kordinatorin für das Oberwallis

Waren es in den Anfangszeiten der Beratungszentren einige Gespräche mit Müttern, die sich Hilfe im Zusammenhang mit Aufklärung ihrer Kinder suchten, so ist heute die Sexualpädagogik in unserer Arbeit allgegenwärtig.

Ob im Elternhaus oder in der Schule: Das frühere einmalige Aufklärungsgespräch hat sich entwickelt zu einer umfassenden Sexualerziehung.

Die Grundthematik vieler Fragen hat sich wenig verändert, aber die Informationen/Beratung/Begleitung müssen an die Veränderungen der Zeit und somit der Gesellschaft angepasst werden.

Le mot de la fin, ou presque

Plusieurs éléments méritent d'être relevés en guise de synthèse à ce qui précède. Les différents textes mettent en lumière des notions qui, du début des centres SIPE à nos jours, restent d'une brûlante actualité. A commencer par notre volonté constante d'offrir des prestations professionnelles à celles et ceux qui ont recours à nous. C'est là l'un des gages de notre reconnaissance et de notre légitimité au sein du réseau professionnel et de la population en général. L'intimité que les personnes viennent nous confier est à prendre avec sérieux et compétence, cela ne fait aucun doute. Mais du travail et des efforts conséquents, que nous perpétons au quotidien, ont été nécessaires.

Les trois étapes principales qui retracent notre développement au cours des 40 dernières années témoignent de la lutte qu'ont menée les pionnières du SIPE. Les centres ont été créés, puis arrive le développement des conditions-cadres desquelles sont nés nos quatre secteurs d'activité, avant d'institutionnaliser davantage le tout par la création de la Fédération valaisanne des centres SIPE.

A la demande de femmes en particulier, nous avons dû nous faire une place au sein d'une société peu encline à parler ouvertement de sexualité. Le début de nos activités s'est inscrit sur fond de turbulence. Mais à force de diplomatie et d'ouverture, de réponses professionnelles aux demandes issues de la « vraie vie », notre aide spécialisée a réussi à s'imposer dans les deux parties linguistiques du canton. Les désormais plus de 30'000 personnes qui font appel au SIPE chaque année en témoignent.

Ainsi au fil du temps, notre institution a exploré, apprivoisé les multiples facettes qui découlaient de ses axes d'activité. Mais l'histoire avance. De nouvelles mœurs, des préoccupations inédites apparaissent, nous imposant de nous adapter sans cesse. Le vieillissement de la population et l'allongement de la vie, sexuelle aussi, les migrations induisant d'autres regards sur les droits sexuels, la recrudescence de certaines maladies sexuellement transmissibles, l'apparition de comportements sexuels interrogeants chez les jeunes en sont des exemples. Notre défi est de rester en alerte et de trouver la meilleure façon de répondre à ces problématiques récentes, en tenant compte également de l'évolution des technologies de l'information. Ici, encore et toujours, notre légitimité en dépend, même s'il est clair à la lecture de ce document qu'après 40 ans d'actions, le SIPE a plus que jamais sa raison d'être.

Pour remplir sa mission, le SIPE a besoin, hier comme aujourd'hui, des soutiens financiers qui lui permettent d'exister. Une de nos luttes est donc également d'obtenir les fonds rendant notre action possible. Dans ce sens, je remercie tout particulièrement l'Etat du Valais dont nous sommes le partenaire privilégié pour les thématiques liées à la santé sexuelle, à la consultation de couple et à la périnatalité-aide à la grossesse pour son précieux soutien confirmé année après année.

Et mon dernier remerciement, chaleureux, reconnaissant, va naturellement à toutes les personnes qui ont œuvré et qui travaillent encore de près ou de loin au développement du SIPE.

Danièle Tissonnier,
Directrice de la Fédération valaisanne des centres SIPE

Ein Wort zum Schluss - oder beinahe

Zusammenfassend möchte ich betonen, dass die verschiedenen Texte Aspekte hervorheben, die vom Beginn der SIPE-Zentren bis zum heutigen Tag brandaktuell geblieben sind. Da ist zunächst unser stetiger Wille, allen denjenigen, die sich an uns wenden, professionelle Leistungen zu bieten. Hierin liegt eine der Grundlagen für unsere Anerkennung und unsere Legitimität in Fachkreisen und in der Bevölkerung ganz allgemein. Ohne jeden Zweifel müssen die intimen Angelegenheiten, welche die Menschen uns anvertrauen, mit Ernst und Kompetenz behandelt werden. Beträchtliche Arbeit und Anstrengungen waren nötig und sind es weiterhin jeden Tag.

Die drei entscheidenden Etappen, die unsere Entwicklung der vergangenen vierzig Jahre nachzeichnen, zeugen von dem Kampf, den die Pioniere der SIPE geführt haben. Die Zentren wurden ins Leben gerufen, dann kam die Entwicklung der Rahmenbedingungen, aus denen unsere vier Tätigkeitsfelder entstanden, und schliesslich die weitere Institutionalisierung des Gesamtgefüges durch die Gründung des Walliser Dachverbandes der SIPE-Zentren.

Auf Wunsch insbesondere der Frauen mussten wir einen Platz in einer Gesellschaft finden, die sich davor scheute, offen über Sexualität zu sprechen. Die Anfänge unserer Tätigkeiten wurden vor dem Hintergrund von Turbulenzen geschrieben. Doch mit viel Diplomatie und Offenheit, mit professionellen Antworten auf die Fragen aus dem „richtigen Leben“ konnte sich unsere spezialisierte Hilfe in beiden Sprachregionen des Kantons durchsetzen. Dies bezeugen die nunmehr über 30'000 Personen, die sich jedes Jahr an die SIPE wenden.

So konnte unsere Einrichtung im Laufe der Jahre die vielschichtigen Facetten, die den vier Achsen ihrer Tätigkeitsfelder entspringen, erforschen und bändigen. Aber die Zeit bleibt nicht stehen. Neue Sitten, bisher unbekannte Anliegen tauchen auf und zwingen uns zu ständiger Anpassung. Die Alterung der Bevölkerung und die Verlängerung der Lebenszeit, auch des sexuellen Lebens, die Migration, die zu einem anderen Blickwinkel auf die sexuellen Rechte führen, das Wiederaufflammen bestimmter Geschlechtskrankheiten, das Auftauchen fragwürdiger sexueller Verhaltensformen bei den jungen Menschen sind nur einige Beispiele. Unsere Aufgabe besteht darin, wachsam zu bleiben und die beste Antwort auf diese neuen Fragestellungen zu finden und dabei auch die Entwicklung der Informationstechnologien nicht aus dem Auge zu verlieren. Nach wie vor hängt davon unsere Legitimität ab, selbst wenn bei der Lektüre dieses Dokuments klar ist, dass die SIPE auch nach 40 Jahren mehr denn je ihre Daseinsberechtigung hat.

Heute wie gestern ist die SIPE für die Erfüllung ihrer Aufgabe auf die lebensnotwendige finanzielle Unterstützung angewiesen. Einer unserer Kämpfe ist daher auch die Beschaffung der Mittel, die unsere Tätigkeit möglich machen. In diesem Sinne gilt mein ganz besonderer Dank dem Kanton Wallis, dessen privilegierter Partner für alle Themen, welche die Sexuelle Gesundheit, die Paar- und Eheberatung und die Schwangerschaft betreffen, wir sind, für seine unverzichtbare Unterstützung, Jahr für Jahr.

Und mein letzter Dank, herzlich und erkenntlich, geht ganz selbstverständlich an all die Menschen, die in der Vergangenheit und heute in so vielfältiger Weise an der Entwicklung der SIPE gearbeitet haben und arbeiten.

Danièle Tissonnier,
Direktorin des Walliser Dachverbands der SIPE-Zentren

J'avais d'abord imaginé chanter le refrain d'une chanson de Pascal Auberson
« Refais le monde rien qu'une seconde, la vie, l'amour, la mort, chante-les bien! Refais le monde rien qu'une seconde, la vie, l'amour, la mort, on verra bien! »

ou chanter le Cantique des Cantiques, sublime poème érotique de la Bible
« Ton sein est une coupe arrondie, Où le vin parfumé ne manque pas; Ton corps est un tas de froment, Entouré de lis. Tes deux seins sont comme deux faons, Comme les jumeaux d'une gazelle. [...] Que tu es belle, que tu es agréable, O mon amour, au milieu des délices! »

Que dire et comment dans une leçon d'Adieu? Transmettre un message? Faire la leçon? Se souvenir? Donner des conseils? Laisser une trace? Autant de points d'interrogation qui viennent allonger la liste déjà longue de mes doutes. Définitivement, j'ai un faible pour le point d'interrogation: ouvert, un peu rond, vif, limite coquin, prêt à s'échapper mais retenu par le point; et surtout moins définitif que le point d'exclamation ou le point final que je mettrai le trente juin deux mille dix-sept. Le point d'interrogation s'acoquine avec l'entre-deux, le doute, l'ambivalence, l'indécision, la difficulté, la peur, la souffrance parfois, ingrédients des bouts de vie qui nous sont confiés et nous emmènent dans les mêmes incertitudes. Comment en quelques mots dévider la pelote d'une vie professionnelle où chaque rencontre a été à la fois singulière et universelle, comme un fil d'histoire continu?

A l'origine la leçon représentait le texte lu et sacré. Elle est ensuite devenue une manière de lire et d'interpréter un texte; subjectivité bienvenue qui me permet de laisser surgir les souvenirs dans un ordre qui leur est propre. Evoquer ces souvenirs c'est dire ce qui m'a touchée et remuée, ce qui m'a enrichie, réjouie mais aussi parfois irritée, découragée, mise en colère ou m'a fait me sentir impuissante. Ces moments de vie dont j'ai été la depositaire restent au creux de ma mémoire. Ils sont entrés en résonance avec une partie de moi, de ma vie de fille, de femme, de mère et de grand-mère. J'éprouve une grande reconnaissance envers ces femmes, ces hommes, ces enfants, ces adolescents qui m'ont accordé leur confiance. Jean-Claude Métraux parle des paroles « précieuses » qui nous sont confiées et encourage la réciprocité dans la relation, gage d'un véritable lien de confiance. Quelle part de moi ai-je laissé émerger dans les consultations, lors des soirées de parents, dans les classes? Une émotion, des rires, un geste, une expérience, une douleur, un peu de moi chaque fois. En dévidant la pelote de ces trente-deux ans, je me souviens...

Cette femme, enceinte d'une relation clandestine et interdite, il était prêtre. Elle a bientôt quarante ans, j'en ai trente, cela fait deux mois que je travaille comme conseillère. Elle ne veut pas de cette grossesse, n'en a parlé à personne. Un gynécologue, profondément humain, assumera sa demande et notera « curetage » dans le dossier du service de gynécologie. J'irai la voir le lendemain à l'hôpital et lui porterai une rose. Elle était si seule...

Un mercredi après-midi, deux adolescentes de quinze ans se présentent à la permanence. Leurs questions, leur demande, je ne m'en souviens pas, mais je les vois encore chacune mordant dans un millefeuille dont la crème leur coulait sur les doigts! Manger pour braver la timidité? Croquer les couches d'interdit pour absorber la crème de la vie? Je ne saurai jamais! J'en ris encore.

A la fin d'un cours d'éducation sexuelle au cycle d'orientation, un garçon de treize ans vient vers moi: « madame, vous ne devez pas parler de ça! » ça? Il confie un viol subi aux dernières vacances d'été dans son pays, commis par deux hommes. « Ça » est une immense honte pour lui,

Evoquer ces souvenirs c'est dire ce qui m'a touchée et remuée, ce qui m'a enrichie, réjouie mais aussi parfois irritée, découragée, mise en colère ou m'a fait me sentir impuissante.

il a expliqué les hématomes sur son corps à ses parents par un accident de surf sur les rochers. Muette, face à lui, je n'ai su que pleurer. Mes fils avaient le même âge que lui. Dans les jours suivants, chez le pédopsychiatre qui le suivra, j'accepterai que mes larmes l'ont peut-être aidé...

Il a cinquante ans et parle de son « impuissance » et d'un traitement médical qui ne marche pas. Il souffre de ne pas pouvoir satisfaire sa nouvelle compagne. Il se sent seul et maladroit dans sa relation avec son fils adulte. Ses parents sont âgés, leur relation est distante, il ne s'est jamais senti reconnu par son père. Au détour d'un entretien il évoque la mort de ses grands-parents en camp de concentration et réalise que son grand-père avait le même âge que lui aujourd'hui !

Je suis très touchée, il apporte l'Humanité et me fait entrer dans la grande Histoire. Sa demande sexuelle devient une demande de sens de l'existence et de la construction du lien.

La reconnaissance que j'ai reçue et que j'ai pu donner, la résonance de ces vies avec la mienne, les ressources que j'ai mobilisées, ont été les trois pieds d'équilibre de mon tabouret de vie. J'aime la lettre R qui débute ces mots; droite dans ses bottes, elle marche. Sa rondeur est faite de ce qui m'a donné confiance et m'a nourrie tout au long d'une vie professionnelle profondément humaine et exigeante; du soutien sans faille de mon homme, de mes enfants, malgré mes absences pour les réunions du soir, pour l'association professionnelle et quand je militais à Berne, Lausanne ou Genève. Elle est faite de ce que chacune, chacun d'entre vous, m'a apporté et de ce que nous avons construit ensemble. Mes collègues, vous êtes devenues mes amies, chacune unique et riche de sa différence. Je quitte le SIPE émue et confiante car je sais combien le souci de l'attention envers l'autre est porté par notre directrice, par l'équipe qui l'entoure et par le comité directeur.

Aux personnes à qui je parle de mon départ à la retraite et qui me disent « tu as raison de vouloir profiter de la vie », je leur dis que je vais juste continuer à en profiter en dégustant les petits matins avec lenteur ! Ce métier je l'ai vécu avec passion, parfois avec des doutes, du découragement, mais toujours avec la conscience d'être au cœur des intimités et des choix avec les désirs et les tensions qu'ils entraînent; en somme de ce qui nous rend humains. Hélène, stagiaire à Martigny et Monthey, le formule si bien :

« Dans la confidence d'une salle d'entretien, se disent les inquiétudes, les doutes et les dilemmes, s'exposent les larmes et les espoirs. Ces moments cruciaux sont parfois l'occasion de revisiter, jusque dans son corps, l'immensité des grilles historiques et sociales qui composent nos vies. Entre interdits et discriminations, codes et scénarios, chacun se frayant un chemin inédit, unique et singulier. Un centre SIPE est un lieu où s'expriment parfois de telles interrogations et l'occasion pour tricoter un peu plus serré, un peu plus dense, la maille de notre humanité. » (Hélène Upjohn)

MERCI!

Eliane Launaz Perrin,
Ancienne conseillère et éducatrice en santé sexuelle
pour son départ à la retraite après 32 ans de travail au SIPE

La reconnaissance que j'ai reçue et que j'ai pu donner, la résonance de ces vies avec la mienne, les ressources que j'ai mobilisées, ont été les trois pieds d'équilibre de mon tabouret de vie.

Ce métier je l'ai vécu avec passion, parfois avec des doutes, du découragement, mais toujours avec la conscience d'être au cœur des intimités et des choix avec les désirs et les tensions qu'ils entraînent; en somme de ce qui nous rend humains.



Impressum

Conception: agence dialog, Sion
Graphisme et illustrations: graphem, Martigny
Impression: Valmedia, Viège
Décembre 2017

En 1976, les premiers centres de planning familial voyaient le jour en Valais. Se plonger dans les 40 ans d'histoire qui ont vu naître les centres SIPE, c'est aussi redécouvrir le chemin parcouru en matière d'émancipation des femmes.

Im Jahr 1976 sind im Wallis die ersten Zentren für Familienplanung entstanden. Zeichnet man die 40-jährige Geschichte nach, aus der die SIPE-Zentren hervorgegangen sind, ergibt sich gleichzeitig ein Bild über die Geschichte der Emanzipation der Frau.



CENTRES DE CONSULTATION - BERATUNGSZENTREN

Monthey	Av. du Théâtre 4	024 471 00 13
Martigny	Av. de la Gare 38	027 722 66 80
Sion	Rue de l'Industrie 10	027 323 46 48
Sierre	Place de la Gare 10	027 455 58 18
Leuk-Susten	Sustenstrasse 3	027 473 31 38
Brig	Matzenweg 2	027 923 93 13

DIRECTION - VERWALTUNG

Sion	Rue de l'Industrie 10	027 327 28 47
-------------	------------------------------	----------------------

